



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2014-2015**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité**

**Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales et sigles. . . . .	3
I. Introduction . . . . .	6
II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2014-2015 . . . . .	7
III. Observations et recommandations générales. . . . .	16
IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses. . . . .	24
A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général. . . . .	24
B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts . . . . .	40
C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions. . . . .	49
D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan . . . . .	65
E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. . . . .	77
V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer. . . . .	92



Annexes

I.	Projet d'organigramme du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs 2014. ....	93
II.	Description des attributions correspondant à huit postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la République arabe syrienne. ....	94
III.	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan : mesures destinées à réaliser des gains d'efficacité. ....	97

## **Missions politiques spéciales et sigles**

### **Missions politiques spéciales**

#### **Groupe thématique I**

Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

#### **Groupe thématique II**

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

Groupe d'experts sur le Libéria

Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran

Groupe d'experts sur la Libye

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban et des personnes et entités qui leur sont associées (Équipe de surveillance de l'application de la résolution [1526 \(2004\)](#))

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

**Groupe thématique III**

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU en République arabe syrienne (Mission conjointe OIAC-ONU)

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

**Autres sigles**

AL ou G(AL)	Agent local
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
AN	Administrateur recruté sur le plan national
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
G	Agent des services généraux
G(AC)	Agent des services généraux (Autres classes)
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGA	Secrétaire général adjoint
SM	Agent du Service mobile

SSG	Sous-Secrétaire général
UNICEF	Fonds des Nations pour l'enfance
UNPOS	Bureau politique des nations Unies pour la Somalie
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/68/327 et Add.1 à 6). À l'occasion de cet examen, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations et des explications complémentaires et lui ont adressé des réponses écrites qu'il a reçues le 10 décembre 2013.

2. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses d'un montant total net de 540 762 100 dollars pour 34 des 36 missions politiques spéciales créées sur décision de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, pour 2014 (A/68/327/Add.1 à 6)<sup>1</sup>. Le Secrétaire général indique que les projets de budget pour 2014 concernant les deux missions restantes, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU en République arabe syrienne seront présentés dans des additifs distincts, lorsque les besoins de ces missions auraient été déterminés (A/68/327, par. 1 et 4). Les prévisions de dépenses concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, dont le mandat a été approuvé par l'Assemblée générale, seront présentées dans un état d'incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, sous réserve de la décision que prendra sa Troisième Commission. Ces prévisions sont aussi incluses dans le rapport du Secrétaire général (A/68/327 et Add.1), qui donne ainsi une vue d'ensemble des dépenses prévues pour toutes les missions politiques spéciales.

3. Le Comité consultatif note que les projets de budget présentés par le Secrétaire général pour 34 des 36 missions politiques spéciales pour 2014 sont, comme par le passé, répartis entre trois groupes thématiques (A/68/327/Add.1 à 3), tandis que des rapports distincts sont consacrés aux ressources demandées pour les deux missions les plus larges (la MANUA et la MANUI, A/68/327/Add.4 et 5). Par ailleurs, les prévisions de dépenses pour 2014 concernant le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, qui relève du groupe thématique I, sont présentées dans un document distinct (A/68/327/Add.6) (voir également la section IV.A ci-après). Dans le présent rapport, le Comité consultatif revient sur les dépenses prévues pour les 34 missions politiques spéciales pour 2014-2015, telles qu'elles sont présentées dans le document A/68/327 et Add.1 à 6 (sect. II), fait des observations et des recommandations à caractère général sur l'administration et la gestion des ressources et les domaines dans lesquels des progrès s'imposent (sect. III) et formule des recommandations ayant trait aux ressources demandées pour certaines missions en particulier (sect. IV). L'examen par le Comité des projets de budget des deux missions restantes (Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et Mission conjointe OIAC-ONU) fera l'objet de rapports distincts.

---

<sup>1</sup> Les prévisions de dépenses relatives aux 36 missions, telles qu'elles apparaissent dans les documents (A/68/327/Add.1 à 8), s'élèvent à 602 979 800 dollars.

*État des mandats et des missions créés ou non reconduits en 2013*

4. Dans son rapport (A/68/327 et Add.1 à 6), le Secrétaire général communique les informations suivantes sur l'état des mandats des 34 missions pour lesquelles il demande une enveloppe budgétaire pour 2014 : a) 12 missions ont un mandat à durée indéterminée; b) 18 missions ont un mandat qui vient à expiration en 2014 ou à une date ultérieure; c) 3 missions ont un mandat qui vient à expiration en 2013; et d) une mission a un mandat en cours d'examen par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général indique que les projets de budget pour 2014 des missions dont le mandat doit expirer en 2013 ont été inclus dans son rapport, dans la mesure où l'on prévoit que leur mandat sera prorogé par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité en 2014, compte tenu des rapports et des demandes qui leur ont été ou doivent leur être soumis.

5. Les missions créées fin 2012 et en 2013 sont les suivantes (A/68/327, par. 9 à 13) :

a) Le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) a été créé par la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité. Il a ensuite été incorporé, en 2013, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), une mission de maintien de la paix créée par la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité;

b) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a été créé en octobre 2012 et son financement a été assuré jusqu'à la fin de ladite année à l'aide de fonds extrabudgétaires. Dans sa résolution 67/269, l'Assemblée générale a approuvé le budget du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013;

c) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été créé en mars 2013; il est financé en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale a accordée au Secrétaire général par sa résolution 66/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires;

d) Par sa résolution 2102 (2013), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), après avoir mis fin au mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) par sa résolution 2093 (2013);

e) La Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU en Syrie a été créée en application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité en date du 27 septembre 2013.

## II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2014-2015

6. Le Comité consultatif a sollicité des informations sur le nombre de missions, le montant total des dépenses et le niveau de l'effectif civil pour les exercices biennaux 2008-2009 à 2012-2013, à des fins de comparaison avec les données du projet de budget pour 2014-2015 (voir tableau 1 ci-après). Le Comité note en outre que les prévisions de dépenses pour 2014 s'élèvent à 540,8 millions de dollars pour les 34 missions présentées par le Secrétaire général dans ses rapports sur les missions politiques spéciales publiés sous les cotes A/68/327 et Add.1 à 6, et à 603 millions de dollars si l'on inclut les deux missions présentées dans les rapports

A/68/327/Add.7 et A/68/327/Add.8 (comme indiqué dans la note i au tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1  
**Récapitulatif des ressources financières et humaines allouées aux missions politiques spéciales, 2008-2014**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant effectif</i>						<i>Montants proposés</i>	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de missions en cours <sup>a</sup>	30	27	27	32	33	35 <sup>b</sup>	34 <sup>c</sup>	À déterminer
Effectif civil approuvé <sup>d</sup>	4 929	4 690	5 186	4 836	4 800	4 080 <sup>e</sup>	3 845 <sup>f</sup>	À déterminer
Budgets approuvés <sup>g</sup>	402,0	474,7	516,1	676,5	627,8 <sup>h</sup>	576,6 <sup>h</sup>	540,8 <sup>i</sup>	À déterminer
Dépenses <sup>j</sup>	405,4	447,9	549,0	627,2 <sup>k</sup>	610,7	584,3 <sup>l</sup>	À déterminer	À déterminer

<sup>a</sup> Correspond aux missions pour lesquelles des ressources ont été prévues dans le rapport principal du Secrétaire général de l'année suivante, y compris les missions ayant été financées au cours de l'année en question en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général.

<sup>b</sup> Le nombre de missions en cours pour 2013 est en fait de 38 si on inclut la MANUSOM, la Mission conjointe OIAC-ONU et le BUNUMA, qui ont été financées en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général.

<sup>c</sup> Le nombre de missions pour 2014 correspond aux 34 missions pour lesquelles des ressources sont demandées dans le rapport principal, publié sous la cote A/68/327. Le nombre total est en fait de 36 si on inclut la MANUSOM (A/68/327/Add.7) et la Mission conjointe OIAC-ONU (A/68/327/Add.8).

<sup>d</sup> Tel qu'il figure dans le rapport principal de l'année suivante.

<sup>e</sup> L'effectif civil approuvé pour 2013 s'élève à 4 179 si on inclut l'UNPOS (99 postes), qui ne figure pas dans le rapport A/68/327.

<sup>f</sup> L'effectif civil proposé pour 2014 comprend les postes prévus pour les 34 missions dont il est question dans le rapport A/68/327. Si on comprend ceux de la MANUSOM (221 postes) et de la Mission conjointe OIAC-ONU (123 postes), le total pour 36 missions est de 4 189 postes.

<sup>g</sup> Montants définitifs des crédits approuvés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal.

<sup>h</sup> Les montants des budgets approuvés pour 2012 et 2013 correspondent aux crédits révisés tels qu'ils figurent dans le rapport A/68/327. Ils ne comprennent pas les ressources demandées pour la MANUSOM, la Mission conjointe OIAC-ONU et le BUNUMA, qui ont été financées en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général. Le montant de la subvention accordée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone en a également été exclu.

<sup>i</sup> Projet de budget pour 34 missions pour 2014 tel qu'il figure dans le rapport A/68/327. Si on ajoute les montants proposés pour la MANUSOM (50 394 800 dollars) et la Mission conjointe OIAC-ONU (11 822 900 dollars), on obtient un total de 603,0 millions de dollars pour 36 missions.

<sup>j</sup> Telles qu'inscrites au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal suivant.

<sup>k</sup> Les dépenses pour 2011 ne tiennent pas compte de la subvention accordée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

<sup>l</sup> Les dépenses estimées de 2013 s'élèvent à 602,9 millions de dollars si on inclut les montants estimés pour la MANUSOM, la Mission conjointe OIAC-ONU et le BUNUMA.

7. Le Comité consultatif a également obtenu, à sa demande, des informations concernant les dépenses engagées en 2012, les ressources approuvées et les dépenses prévues pour 2013, et les ressources demandées pour 2014, pour chacune des 34 missions politiques spéciales, ainsi que les budgets et les dépenses des cinq dernières années depuis l'exercice biennal 2008-2009. **Le Comité consultatif demande que les informations qu'il a obtenues soient communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2014. Après avoir examiné les de budget des missions politiques spéciales pour 2014, le Comité consultatif estime que la**

**budgetisation s'est améliorée dans l'ensemble et qu'elle est ainsi plus précise en ce qui concerne les tendances actuelles et passées en matière de dépenses.**

*Ressources prévues pour l'exercice biennal 2014-2015*

8. Le Comité consultatif rappelle qu'un montant de 1 081 millions de dollars est prévu au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 pour les missions politiques spéciales, soit une réduction de 32 millions de dollars par rapport à l'enveloppe de 1 113 millions de dollars demandée par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (voir [A/68/7](#), par. II.2 et II.22 à II.27). D'après le Secrétaire général, la réduction de 32 millions de dollars résulte de l'application de la résolution [67/248](#) de l'Assemblée générale (voir par. 14 et 15 ci-après).

9. Le Comité consultatif rappelle également que, d'après le Secrétaire général, l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 ne tenait pas compte de trois missions – les Bureaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs –, qui ont vu le jour après l'élaboration du rapport du Secrétaire général, et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, dont il n'était pas prévu qu'il conserve son statut de mission politique spéciale (voir [A/68/7](#), par. II.23). À l'annexe V de son rapport ([A/68/327](#)), le Secrétaire général classe les 36 missions politiques en missions reconduites ou nouvelles, aux fins de l'affectation de l'enveloppe budgétaire de 1 081 millions de dollars prévue pour 2014-2015, classement qui est résumé ci-après (ibid., par. 79 à 82) :

a) L'enveloppe de 540,8 millions de dollars demandée pour 34 des 36 missions se divise comme suit : il est prévu pour 31 missions, en 2014, un montant de 520 millions de dollars à prélever sur le montant estimatif de 1 081 millions de dollars inscrit au projet de budget-programme pour 2014-2015, tandis qu'un montant de 20,5 millions de dollars est prévu en supplément de l'enveloppe prévue pour l'exercice biennal pour les trois missions considérées comme nouvelles (les Bureaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) (voir par. 5 ci-dessus);

b) Deux additifs distincts seront consacrés aux ressources demandées pour deux missions nouvelles : la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et la Mission conjointe OIAC-ONU (voir par. 2 ci-dessus).

10. Comme indiqué au paragraphe 3.82 du projet de budget-programme pour 2014-2015 [[A/68/6 \(Sect. 3\)](#)], une fois épuisé le montant prévu de 1 081 millions de dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution [41/213](#) de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note que, si un crédit est ouvert au titre des missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, les budgets des différentes missions sont présentés et approuvés annuellement. Dans la mesure où 2014 est la première année du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, il ne sera possible de déterminer l'ensemble des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales (reconduites ou nouvelles), couvertes ou non par l'enveloppe biennale de 1 081 millions de dollars,

que durant la deuxième année du budget-programme (voir recommandations pour 2014 à la section V ci-après et A/68/327, annexe I).

11. Le Comité consultatif rappelle également que le montant de 1 081 millions de dollars prévu au titre de l'exercice biennal pour les missions politiques spéciales représente 20 % de l'ensemble des ressources inscrites au projet de budget-programme pour 2014-2015 (voir A/68/7, tableau II.4). Le Comité a reçu, à sa demande, des informations sur la part des ressources consacrées aux missions politiques spéciales dans le budget ordinaire au cours des cinq derniers exercices biennaux (voir tableau 2 ci-après).

Tableau 2  
**Part des missions politiques spéciales dans le montant total du budget-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

Exercice biennal	Missions politiques spéciales (a)	Budget-programme, hors missions politiques spéciales (b)	Montant total du budget-programme (c) = (a) + (b)	Part des missions politiques spéciales dans le montant total du budget-programme (pourcentage)
				(d) = (a) / (c)
2004-2005				
Montant définitif des crédits ouverts <sup>a</sup>	392,9	3 262,9	3 655,8	11
2006-2007				
Montant définitif des crédits ouverts	651,4	3 542,4	4 193,8	16
2008-2009				
Montant définitif des crédits ouverts	877,0	3 922,9	4 799,9	18
2010-2011				
Montant définitif des crédits ouverts <sup>a</sup>	1 192,7	4 223,7	5 416,4	22
2012-2013				
Montant révisé des crédits ouverts <sup>a</sup>	1 204,4	4 195,0 <sup>c</sup>	5 399,4	22
2014-2015				
Projet de budget avant actualisation des coûts <sup>b</sup>	1 081,1	4 323,3 <sup>d</sup>	5 404,4	20

<sup>a</sup> Les crédits ouverts pour la subvention en faveur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone sont inscrits à la colonne b) (Budget ordinaire, hors missions politiques spéciales).

<sup>b</sup> Tient compte du report de l'actualisation des coûts liés aux postes au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes pour l'année 2012 ainsi que du report de l'actualisation de l'ensemble des coûts liés aux postes pour l'année 2013.

<sup>c</sup> Les montants relatifs à l'exercice biennal 2014-2015 sont ceux proposés pour ledit exercice et consignés dans le document A/68/6 (Sect. 3). Voir également les paragraphes 8 et 9 ci-dessus, où sont communiquées des informations sur les 36 missions pour 2014.

<sup>d</sup> Le projet de budget-programme pour 2014-2015 a été établi aux taux révisés de 2012-2013 [voir A/68/6 (Introduction), par. 3 e)].

#### Crédits demandés pour 2014

12. Les crédits demandés pour 34 des 36 missions politiques spéciales pour 2014 s'élèvent à un montant net de 540 762 100 dollars (A/68/327, sect. II; voir

également le paragraphe 2 ci-dessus), soit une réduction de 12 757 300 dollars par rapport au montant de 553 519 400 dollars approuvé pour 2013. La répartition en pourcentage des ressources globales est la suivante pour 2014 : groupe thématique I, 6,8 %; groupe thématique II, 6 %; groupe thématique III, 26,1 %; MANUA, 35,4 %; et MANUI, 25,7 % (A/68/327, fig. 1). Les tableaux 4 et 5 du rapport du Secrétaire général fournissent des informations sur les crédits demandés pour 2014, par mission et par grande rubrique de dépenses. Un récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses, est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3  
**Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier 2012-31 décembre 2013			Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Dépenses non Total renouvelables		Total 2013	Variation
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)		
Militaires et personnel de police	34 983,0	29 484,5	5 498,5	14 061,4	–	15 649,5	(1 588,1)
Personnel civil	611 886,9	669 549,2	(57 662,3)	307 065,0	–	298 536,2	8 528,8
Dépenses opérationnelles	518 466,3	465 442,7	53 023,6	219 635,7	6 130,6	239 333,7	(19 698,0)
<b>Total (montant net)</b>	<b>1 165 336,2</b>	<b>1 164 476,4</b>	<b>859,8</b>	<b>540 762,1</b>	<b>6 130,6</b>	<b>553 519,4</b>	<b>(12 757,3)</b>

<sup>a</sup> Non compris : a) la MANUSOM et la Mission conjointe OIAC-ONU, pour lesquelles les ressources nécessaires feront l'objet d'additifs distincts; et b) l'UNPOS et le Bureau des Nations Unies au Mali, dont les mandats ont pris fin en 2013.

13. Ainsi qu'il apparaît au tableau 3 ci-dessus, la réduction de 12,8 millions de dollars des ressources nécessaires pour 2014 résulte : a) d'une diminution des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles (19,7 millions de dollars) et des militaires et du personnel de police (1,6 million de dollars) et b) d'une augmentation proposée au titre du personnel civil (8,5 millions de dollars) (voir par. 20 ci-après). Le Secrétaire général explique les variations aux paragraphes 97 à 106 et au tableau 5 de son rapport. Il indique que, pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dépenses opérationnelles ont été ramenées de 303,2 millions de dollars en 2012 à 239,3 millions de dollars en 2013 et qu'il est prévu, pour 2014, de les limiter à 219,6 millions de dollars (A/68/327, par. 28).

#### *Incidences de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale*

14. Le Secrétaire général indique que 12 tableaux (identiques à ceux figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015) ont été établis pour les missions politiques spéciales (3 pour le groupe thématique I et 9 pour le groupe thématique II) pour lesquels on relève des incidences directement imputables à l'application de la résolution 67/248. On ne s'attend pas à ce que l'application de la résolution 67/248 ait des incidences directes sur les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III, non plus que sur la MANUA ou la MANUI (ibid.,

par. 20 à 22). D'après le Secrétaire général, aucune modification n'est apportée au volume des produits ni aux objectifs de résultats des missions concernées. Les variations consistent essentiellement en des réductions des ressources qu'il est prévu d'affecter aux consultants et aux frais de voyage du personnel et des experts. Pour atténuer les effets de ces réductions, il est prévu de recourir davantage à la vidéoconférence.

15. Le Comité consultatif note qu'en ce qui concerne les missions politiques spéciales, le Secrétaire général a présenté l'impact des réductions liées à l'application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale de la même manière que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2014-2015 au sujet de la présentation des réductions proposées et de l'impact sur les mesures de résultat prévues. Le Comité recommande à nouveau que le Secrétaire général soit prié de revenir à l'ancien format de présentation du budget (voir A/68/7, par. 72 à 74).**

#### *Voyages*

16. À l'annexe VIII de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur les ressources nécessaires, au titre de 2013 et 2014, pour les experts, les consultants et les voyages, par mission. Comme indiqué dans l'annexe, des réductions sont proposées pour les experts (656 300 dollars, soit 4 %), les consultants (1 009 200 dollars, soit 15 %) et des voyages (2 485 300 dollars, soit 14 %) (A/68/327, par. 103 à 105). En ce qui concerne les voyages des experts relevant du groupe thématique II, les changements apportés aux conditions de leurs voyages par avion sont liés au statut de consultant des experts (voir sect. IV.B ci-après). Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport, que la réduction des prévisions de dépenses relatives aux experts et aux voyages s'explique par la réduction des voyages et par les modifications apportées aux conditions accordées aux experts pour leurs voyages en avion au titre de leurs services contractuels, en application de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale (A/68/327, par. 103 et 105). Le Comité a demandé, sans l'obtenir, un récapitulatif des frais de voyage résultant des réductions liées à la diminution du nombre de voyages et des réductions ou des économies liées à l'application des résolutions 65/268, 67/248 et 67/254 de l'Assemblée générale.

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme indiqué au paragraphe 105 du rapport (A/68/327), une réduction de 2,5 millions de dollars (14 %) est proposée pour les voyages, en raison de la réduction nette des ressources demandées pour 25 missions politiques spéciales et de l'augmentation des ressources demandées pour deux missions. Le Comité a aussi été informé qu'aux fins de l'application du paragraphe 14 de la section VI de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale, le Secrétariat a publié, le 12 août 2013, l'Instruction administration ST/AI/2013/3 relative aux voyages des fonctionnaires et des non fonctionnaires voyageant pour le compte de l'Organisation. Il convient de noter qu'un certain nombre d'autres facteurs, tels que les besoins opérationnels, les dépenses effectives et l'utilisation de la vidéoconférence ou de la téléconférence influent également sur les ressources nécessaires en matière de voyages. Le Comité a en outre été informé que, compte tenu du nombre de facteurs qui déterminent le niveau des ressources allouées aux voyages et du fait qu'il n'existait pas de système centralisé qui permette de suivre les besoins aussi précisément que le souhaitait le

Comité, il n'était pas possible d'isoler les effets de chacun des facteurs qui contribuent à la réduction des crédits nécessaires en matière de voyages pour 2014. **Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général ne soit pas en mesure de fournir les informations qu'il a sollicitées pour pouvoir analyser correctement les ressources nécessaires en matière de voyages pour 2014. Il estime que l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux voyages permettra probablement à certaines missions de réaliser des économies, tandis que la recommandation qu'il a formulée au sujet des conditions de voyage des experts relevant du groupe thématique II pourrait avoir des incidences sur les crédits demandés au titre des experts pour 2014, si elle est approuvée par l'Assemblée générale (voir par. 98 à 100 ci-après). Le Comité recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général de signaler les variations des dépenses liées aux voyages dans les rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.**

*Effectifs nécessaires pour 2014*

18. L'ensemble des effectifs proposés pour répondre aux besoins de 34 des 36 missions en 2014 est présenté par catégorie et par classe dans le tableau 6 du rapport du Secrétaire général (A/68/327). L'effectif total proposé pour 2014 est de 3 845 fonctionnaires répartis dans 34 missions contre un effectif approuvé de 4 080 fonctionnaires en 2013. La majorité des postes demandés pour les missions politiques spéciales le sont pour les deux plus importantes, la MANUA (1 691 postes, soit 44 % du total) et la MANUI (956 postes, soit 24,9 % du total) (ibid., tableau 6 et fig. IV; voir aussi par. 29 et 30 ci-après).

19. Un récapitulatif des modifications proposées pour 2014 en ce qui concerne les effectifs de chacune des 34 missions figure à l'annexe VI du rapport du Secrétaire général. Au total, une réduction nette de 235 postes répartis entre ces 34 missions est proposée. La réduction la plus importante s'applique à la MANUA (241 postes). La fermeture et la liquidation du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) en 2014 sont un autre facteur de baisse (A/68/327, par. 93). Ces réductions sont en partie contrebalancées par la proposition de création de 26 postes au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (voir sect. IV.A ci-après). **Le Comité consultatif note que, puisque le Secrétaire général doit encore présenter dans un nouvel additif les effectifs nécessaires à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et à la Mission conjointe OIAC-ONU (voir par. 2 ci-dessus), la réduction nette du nombre de postes dans les missions politiques spéciales en 2014 reste à préciser.**

20. La part des ressources nécessaires au titre du personnel civil dans l'ensemble des ressources doit passer de 53,9 % en 2013 à 56,8 % en 2014 (A/68/327, par. 96). Le Comité consultatif note que, malgré la réduction nette proposée de 235 postes dans 34 missions, il est prévu que le coût du personnel civil augmente de 8,5 millions de dollars. D'après le paragraphe 98 du rapport du Secrétaire général, cette augmentation s'explique par : a) l'augmentation des ressources demandées au titre des postes faisant l'objet d'un recrutement national à la MANUA, résultant de l'effet combiné d'une augmentation du barème des traitements, de l'application de taux de vacance inférieurs pour les postes d'agent local, d'une augmentation des dépenses communes de personnel et d'une augmentation du montant des primes de danger, effet partiellement contrebalancé par la réduction proposée des effectifs du

personnel recruté sur le plan national; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil à la MANUI, résultant de l'application de taux de vacance de postes inférieurs pour les postes d'agent local et d'une augmentation du montant des primes de danger pour le personnel recruté sur le plan national; et c) la proposition de créer des postes dans deux missions du groupe I : 26 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et trois au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

21. Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des dépenses communes de personnel afférentes au personnel de la MANUA recruté sur le plan national dans le projet de budget pour 2014, augmentation qui tient au fait que ces dépenses ont été évaluées à 35 % du traitement net contre 25 % en 2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de 25 % était toujours largement insuffisant par rapport aux dépenses effectives. **Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les dépenses communes de personnel de toutes les missions. Le Comité demande que ces informations figurent dans les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015.**

22. À l'annexe VII du rapport du Secrétaire général sont présentées des informations sur les taux de vacance de postes budgétisés pour 2013, les taux effectifs au 31 août 2013 et les taux proposés pour 2014 concernant les missions politiques spéciales du groupe III, la MANUA et la MANUI. Le Secrétaire général précise que les taux prévus pour 2014 prennent en compte les taux effectifs de 2013 et les déploiements prévus (ibid., par. 94). Les observations et recommandations du Comité sur les taux de vacance de postes dans telle ou telle mission figurent dans les paragraphes consacrés à celle-ci à la partie IV ci-après.

23. **Le Comité consultatif pense que, dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales, le Secrétaire général devrait donner des informations sur les postes vacants depuis deux ans ou plus, s'il y en a. Le Comité rappelle que, de manière générale, il faudrait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression (voir A/68/7, par. 107). Le Comité considère que cette politique devrait aussi s'appliquer aux missions politiques spéciales.**

24. Il est prévu de financer deux postes à l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs sur le budget du Département des affaires politiques pour 2014 (voir sect. IV.A ci-après). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau 4 ci-après, qui récapitule le nombre et le grade des postes figurant dans les prévisions de dépenses pour 2014 qui sont situés au Siège et affectés à des fonctions d'appui aux missions politiques spéciales. Sur les 18 postes présentés dans le tableau, 16 ont été approuvés en 2013. Le Comité consultatif rappelle que les capacités consacrées à l'appui des missions politiques spéciales ont été évaluées en équivalent temps plein (travail effectué par un fonctionnaire à temps plein pendant un an). Tous départements et services confondus, on arrivait à quelque 232 équivalents temps plein. Le Comité a cependant été informé que cette analyse n'était pas concluante parce qu'elle ne permettait pas de déterminer si le temps consacré à l'appui aux missions politiques spéciales venait s'ajouter à la journée de travail normale et donc de savoir avec certitude combien de postes étaient consacrés à cette activité.

Tableau 4  
**Postes basés au Siège financés au moyen des ressources allouées aux missions politiques spéciales**

<i>Mission</i>	<i>Département/Service</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>G(AC)</i>	<b>Total</b>
MANUI	Département des affaires politiques/Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest	–	1	2	–	<b>3</b>
	Département des affaires politiques/Division de l'assistance électorale	–	1	–	–	<b>1</b>
	Département de la sûreté et de la sécurité	–	1	–	–	<b>1</b>
MANUL	Département des affaires politiques/Division de l'Afrique II	–	1	–	1	<b>2</b>
	Département des affaires politiques/Division de l'assistance électorale	–	1	–	–	<b>1</b>
MANUA	Département des affaires politiques/Division de l'assistance électorale	–	1	–	–	<b>1</b>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel						
	Département des affaires politiques/Division de l'Afrique II	1	1	–	–	<b>2</b>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs						
	Département des affaires politiques/Division de l'Afrique I	–	1	–	1	<b>2</b>
Bureau du Conseiller spécial pour Chypre						
	Département des affaires politiques/Division de l'Europe	–	1	–	1	<b>2</b>
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie						
	Département des affaires politiques/Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest	1	1	–	1	<b>3</b>
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>18</b>

25. S'agissant de l'appui fourni aux missions politiques spéciales depuis le Siège, le Comité consultatif note que les fonctionnaires du Département des affaires politiques dont les postes sont financés au moyen des ressources allouées aux missions politiques spéciales ne relèvent pas directement du chef de la mission sur le terrain mais du Département. Le Comité rappelle en outre l'observation qu'il a formulée par le passé sur le niveau de ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et sur l'absence de corrélation quantifiable entre ce niveau et le nombre, la taille ou la complexité des opérations de maintien de la paix (A/67/848, par. 10 et 11). **Selon la même logique, le Comité consultatif considère qu'une corrélation devrait aussi être établie entre le niveau des moyens affectés à l'appui aux missions au Siège et l'ampleur globale des activités des missions, en veillant à prendre en compte la totalité des ressources disponibles.**

### III. Observations et recommandations générales

#### *Format et présentation*

26. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la présentation des projets de budget pour 2014 et à leur teneur, comme l'ajout des annexes IV à VIII, qui comprennent entre autres des informations sur les modifications apportées aux tableaux d'effectifs et les taux de vacance de postes, et l'expansion de la sous-section sur l'environnement opérationnel dans la section I.F du principal rapport du Secrétaire général (A/68/327). Le Secrétaire général indique que, compte tenu des observations et selon les recommandations formulées par le Comité, le Secrétariat continue de s'attacher à aligner autant que faire se peut la présentation des budgets des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 15). **À ce propos, le Comité consultatif prend acte des efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer la présentation et la teneur de ses projets de budget comme le Comité l'a demandé. Le Comité estime toutefois que le Secrétaire général devrait encore améliorer la présentation et la teneur des projets de budget des missions politiques spéciales, ainsi que la cohérence de l'information qui y figure, en y traitant de manière exhaustive des questions transversales, sur le modèle du rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, afin de donner au Comité davantage d'éléments financiers, y compris les budgets de la MANUA et de la MANUI, qui permettraient de faciliter l'examen des questions correspondantes par l'Assemblée générale et sa prise de décisions (voir A/67/604, par. 25).**

27. S'agissant des cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif a été informé que, pour le groupe thématique II, un examen global de la section concernée du projet de budget avait été effectué pour harmoniser autant que possible les réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits, afin d'appliquer une démarche commune aux entités chargées d'effectuer une surveillance et de faire preuve de cohérence dans la mesure et la gestion de leurs résultats. **Le Comité consultatif se félicite des efforts menés en vue d'améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour le groupe II.** Le Comité note toutefois qu'un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats énoncés pour certaines missions continuent de manquer de clarté et de précision concernant ce que ces missions peuvent ou devraient faire pour s'acquitter de leur mandat et mener à bien les activités qui en découlent. Par exemple, les indicateurs de succès et mesures de résultats pourraient être plus précis et mesurables pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau du Représentant spécial conjoint pour la République arabe syrienne, s'agissant du groupe I, et pour le BINUGBIS et l'UNSCOL en ce qui concerne le groupe III. **Le Comité consultatif affirme de nouveau que certaines réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants pourraient être améliorés pour une meilleure adéquation avec les résultats que la mission elle-même peut raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourra lui demander des comptes (voir A/67/780, par. 5).** Le Comité redit également, compte tenu du rôle qui est le sien dans la procédure d'examen des budgets, que les cadres logiques appellent des améliorations si l'on veut qu'ils permettent aux États Membres d'évaluer

**l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle (voir A/67/604, par. 26).**

28. Le Comité consultatif a fait des observations sur la cohérence de la nomenclature des services du Secrétariat dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7, par. 138 à 140). Au cours de son examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2014, le Comité a relevé un certain nombre d'incohérences dans l'application des directives sur la nomenclature des services du Secrétariat, notamment à la MANUA. Le Comité a été informé que la MANUA diffuserait les directives pertinentes aux responsables pour qu'ils apportent des révisions et actualisations. **Le Comité consultatif réaffirme que les directives existantes sur la nomenclature doivent être systématiquement appliquées dans toutes les missions et que toute dérogation à la règle doit être justifiée de façon claire.**

#### *Évolution des effectifs*

29. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau 5 ci-après, qui montre le rang et le type d'engagement de chacun des chefs des missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité a aussi été informé que les trois missions suivantes avaient à leur tête un chef ayant rang de secrétaire général adjoint qui est titulaire d'un engagement en vertu d'un contrat-cadre et reçoit l'appui d'un conseiller spécial ou envoyé spécial ayant rang de sous-secrétaire général : Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Tableau 5

#### **Rang et type d'engagement de tous les chefs de mission politique spéciale**

<i>Mission</i>	<i>Rang du chef de mission<sup>a</sup></i>	<i>Type d'engagement</i>
<b>Groupe I</b>		
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	SGA	Temps plein
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	SGA	En vertu d'un contrat-cadre
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	SGA	Temps plein
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	SGA	En vertu d'un contrat-cadre
Envoyé personnel du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	SGA	Rémunération de 1 dollar par an
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	SSG	Temps plein
Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	SGA	Temps plein

<i>Mission</i>	<i>Rang du chef de mission<sup>a</sup></i>	<i>Type d'engagement</i>
Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	SGA	Temps plein
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	SSG	Temps plein
Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	SGA	En vertu d'un contrat-cadre
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	SGA	En vertu d'un contrat-cadre
<b>Groupe II</b>		
Ensemble des équipes et groupes de surveillance de l'application des sanctions, et appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) <sup>b</sup>	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	SSG	Temps plein
<b>Groupe III</b>		
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) <sup>c</sup>	SGA	Temps plein
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	SSG	Temps plein
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	SGA	Temps plein
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	SSG	Temps plein
Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) <sup>c</sup>	SGA	Temps plein
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	SSG	Temps plein
Bureau des Nations Unies au Burundi	SSG	Temps plein
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	SGA	Temps plein
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	SGA	Temps plein
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	SGA	Temps plein
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	SGA	Temps plein
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	SGA	Temps plein

*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

<sup>a</sup> À l'exception de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, toutes les missions politiques spéciales du groupe II (équipes et groupes de surveillance de l'application des sanctions) sont dirigées par un coordonnateur sélectionné parmi les membres de chaque groupe, qui sont tous embauchés en tant que consultants.

<sup>b</sup> Le Chef de l'UNOWA est également Président de la CMCN.

30. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également reçu des informations sur les effectifs des missions politiques spéciales depuis 2008. Le Comité note que l'effectif proposé pour 2014 pour les 34 missions dont il est question dans les rapports publiés sous les cotes [A/68/327](#) et [Add.1 à 6](#) s'élève à 3 845, alors qu'on comptait un effectif global de 4 929 en 2008. Pour les postes de rang supérieur, une comparaison entre 2008 et 2014 révèle des augmentations au rang de sous-secrétaire général (de 12 à 17) et à la classe D-2 (de 9 à 13), tandis que le nombre de postes de secrétaire général adjoint est inchangé (16) et le nombre de postes D-1 a baissé (de 39 à 37) (voir le tableau 6 ci-après; voir aussi le tableau 1 ci-dessus). **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait suivre l'évolution des effectifs des missions politiques spéciales.**

Tableau 6  
Effectifs de classe D-1 et de rang supérieur, de 2008 à 2014

	SGA	SSG	D-2	D-1
<b>2008 (approuvé)</b>	16	12	9	39
<b>2009 (approuvé)</b>	15	11	13	35
<b>2010 (approuvé)</b>	11	11	13	34
<b>2011 (approuvé)</b>	12	14	12	40
<b>2012 (approuvé)</b>	13	14	15	37
<b>2013 (approuvé)</b>	15	15	14	36
<b>2014 (proposé)</b>	16	17	13	37

SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

#### *Force de gardes des Nations Unies*

31. Le Comité consultatif rappelle que la MANUI était jusqu'à présent la seule mission où la force de gardes des Nations Unies avait été déployée, et note que 272 soldats des contingents y sont prévus pour le Groupe des gardes pour 2014 (voir [A/68/327/Add.5](#), par. 62). Le Comité note également que de nouveaux déploiements de gardes des Nations Unies sont envisagés pour la MANUSOM et pour le BINUCA, et que le Conseil de sécurité l'a autorisé pour la MANUSOM dans sa résolution [2124 \(2013\)](#). Les ressources nécessaires au financement de cette unité à la MANUSOM n'ont pas été prises en compte dans les présentes prévisions de dépenses mais seront présentées au cours de 2014 (voir [A/68/327/Add.7](#), par. 20). Le Comité a aussi été informé que le Conseil avait pris note de l'intention du Secrétaire général de déployer une telle unité pour le BINUCA, et qu'un déploiement initial de 250 soldats, qui serait financé en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordé au Secrétaire général, était prévu avant la fin de 2013. **Le Comité consultatif prend note des déploiements de gardes des Nations Unies prévus dans de nouvelles missions politiques spéciales et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans ses projets de budget pour 2015, une analyse complète du déploiement de telles forces de gardes dans les missions politiques spéciales, couvrant les modalités de ces déploiements, les critères applicables, les besoins en matière d'appui fonctionnel et administratif, ainsi que les différences et similitudes par rapport**

**aux déploiements de soldats des contingents dans les missions de maintien de la paix.***Missions intégrées*

32. Ayant demandé comment l'intégration était actuellement mise en œuvre dans les missions intégrées, le Comité consultatif a appris que le cadre applicable à l'intégration dans tout le système des Nations Unies était défini dans la Politique d'évaluation et de planification intégrées, qui a été adoptée en avril 2013 et a remplacé les directives concernant la préparation des missions intégrées. La Politique s'applique dans tous les cas où une mission politique spéciale de terrain (ou une opération de maintien de la paix multidimensionnelle) est déployée aux côtés d'une équipe de pays des Nations Unies, ou lorsqu'une telle présence est envisagée. La Politique énonce quatre exigences minimales pour l'intégration : a) des évaluations stratégiques communes; b) une définition commune des orientations et priorités des Nations Unies et des responsabilités respectives de chaque entité, notamment par rapport au cadre stratégique intégré; c) des mécanismes intégrés pour la gestion conjointe de questions stratégiques et opérationnelles tant dans les bureaux locaux qu'au quartier général; d) une gestion intégrée du suivi de l'application du cadre stratégique intégré et de la communication d'informations à ce sujet. En outre, les principes d'intégration s'appliquent aux missions quelle que soit leur structure et celle de l'équipe de pays. Ainsi, l'intégration peut être obtenue à travers l'organigramme (avec par exemple un représentant spécial adjoint du Secrétaire général ayant aussi les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires), les programmes (par la définition de programmes communs) ou la stratégie (au moyen de l'application de la Politique d'évaluation et de planification intégrées).

33. Ayant demandé, en référence aux informations fournies dans les paragraphes 67 à 69 du rapport du Secrétaire général, s'il était possible que l'on étudie une stratégie de retrait dans une évaluation stratégique intégrée effectuée au début d'une mission, le Comité consultatif a été informé, entre autres, qu'une évaluation stratégique comprenait normalement une analyse du conflit, des objectifs prioritaires et des options stratégiques en présence pour l'action des Nations Unies. S'il était en effet possible que l'on étudie déjà la stratégie de retrait dans une évaluation stratégique effectuée au stade du déploiement d'une mission politique spéciale, il serait normalement plus courant de l'aborder en détail dans le cadre stratégique intégré. Celui-ci comprend les principales conclusions issues des évaluations intégrées, une définition claire des priorités en matière de consolidation de la paix et une description de toutes les fonctions relatives aux programmes et de tous les domaines d'activité pour lesquels il faut arrêter une démarche intégrée, convenir des résultats visés, des calendriers et des responsabilités respectives, et mettre en place un mécanisme commun de suivi et de remontée d'informations. En outre, une évaluation stratégique, appelée également examen stratégique, est à effectuer en cas de changement significatif de la situation ou avant une modification importante du mandat de la Mission. On pourrait alors décider d'engager une transition dans le cadre de laquelle il faudrait une stratégie de retrait.

*Coopération et coordination entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions*

34. Le Comité consultatif note qu'aux paragraphes 40 à 46 de son rapport (A/68/327), le Secrétaire général a fait part de renseignements sur la coopération entre les trois départements qui appuient les missions politiques spéciales au Siège, faisant ainsi suite à une demande qu'il lui avait adressée (A/67/604, par. 38). Il constate aussi que soucieux de garantir une étroite coordination, les secrétaires généraux adjoints des trois départements ont adressé une note le 2 juillet 2013 à l'ensemble du personnel, énonçant les mesures adoptées pour améliorer la concertation et la communication entre leurs départements et leur permettre de fournir les meilleurs services possibles au Secrétaire général, aux États Membres et aux missions. Le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques réexaminent l'accord de prestation de services qui régit l'appui administratif et logistique fourni par le premier aux missions dirigées par le second, le but étant de prendre en compte les nouveaux mécanismes et dispositifs adoptés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions. S'étant renseigné, le Comité a été informé que l'accord était toujours en cours d'examen et n'était pas un document financier qui déboucherait sur des gains d'efficacité ou des économies; l'examen visait plutôt à prendre en compte les changements et l'évolution de la situation dans les deux départements de sorte que l'accord conserve toute sa pertinence. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer encore la coopération et la coordination entre le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix.**

*Stratégie globale d'appui aux missions*

35. Le Secrétaire général donne des renseignements sur les progrès de l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions aux paragraphes 52 à 56 de son rapport (A/68/327). Dans son troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie, il présente l'objectif ultime de la stratégie en ce qui concerne l'offre de services pour tous les niveaux d'appui : a) au Siège de l'Organisation; b) au Centre de services mondial à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); c) au Centre de services régional à Entebbe (Ouganda); d) dans les missions politiques spéciales et les missions de maintien de la paix. Selon le Secrétaire général, la mise en œuvre de la stratégie a eu les conséquences suivantes sur le fonctionnement des missions politiques spéciales et sur certaines activités connexes :

a) L'appui fourni par le Centre de services mondial à la MANUL dans sa première année de fonctionnement a permis à l'Organisation d'économiser 2,5 millions de dollars : 15 fonctionnaires assurant un appui à la Mission ont en effet été basés au Centre à Brindisi et non en Libye (on trouvera des explications concernant les économies réalisées au paragraphe 53 du rapport);

b) Le Centre de services régional d'Entebbe fournit actuellement des services partagés à huit missions en Afrique de l'Est : trois missions dirigées par le Département des affaires politiques (BINUCA, BNUB et MANUSOM), quatre missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix [Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Opérations hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)] et l'UNSOA, qui soutient la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les tâches administratives n'exigeant pas une présence sur place dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des mouvements multimodaux et de leur contrôle, du transport du personnel et du fret, et de l'appui en matière d'informatique et de communications ont été centralisées au niveau régional. Le BINUCA, le BNUB et la MANUSOM financeront collectivement les activités du Centre de services régional pour l'exercice 2013/14 à hauteur de 155 500 dollars;

c) Le Département de l'appui aux missions évalue les différentes modalités d'appui partagé, notamment le Centre de services mondial et le Centre de services régional, le Bureau d'appui commun de Koweït, et différentes situations où des missions ont coopéré en matière d'appui. Ce travail a pour but de repérer des moyens d'améliorer la qualité des prestations fournies aux opérations en cours et futures, y compris les nouvelles missions démarrant en Somalie (la MANUSOM, dirigée par le Département des affaires politiques) et au Mali (la MINUSMA, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix);

d) En ce qui concerne la mise en œuvre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, des informations complètes sur l'état d'avancement de cette initiative seront communiquées, durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-huitième session, dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

36. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que dans le cadre du prochain rapport du Secrétaire général sur l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions présenterait la démarche qu'il proposait de suivre pour offrir des services partagés aux missions. En particulier, il entend : a) renforcer la gestion commune et les outils de contrôle des services partagés afin de faciliter la normalisation et d'améliorer les services; b) mettre au point une architecture globale de services partagés fondée sur une étude de viabilité afin de faire bénéficier toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales des avantages liés au partage des services. Il sera tenu compte des apports possibles d'Umoja dans le cadre de l'analyse. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des renseignements plus complets sur les avantages de la stratégie globale d'appui aux missions pour les missions politiques spéciales dans son prochain rapport annuel sur la stratégie.**

*Bureau d'appui commun de Koweït*

37. Depuis le lancement officiel du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012, le regroupement de personnel issu de la MANUA et de la MANUI dans une seule entité homogène et axée sur le service à la clientèle pour les deux missions avance comme prévu (A/68/327, par. 57 à 61). Le Bureau restera une composante commune à la MANUA et à la MANUI, financée au moyen des quotes-parts des budgets des deux missions, et son effectif pourra être adapté aux besoins des deux missions. Sur les 86 postes proposés pour le Bureau en 2014, 44 sont financés au moyen du budget de la MANUA et 42 au moyen de celui de la MANUI. Les deux missions assument la responsabilité des résultats du Bureau.

38. Le Secrétaire général fournit une analyse des coûts-avantages aux paragraphes 62 à 66 de son rapport (A/68/327). Selon lui, les frais de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont plus bas au Koweït qu'en Afghanistan ou en Iraq. La Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït est à même d'appuyer non seulement ses missions clientes actuelles, mais aussi d'autres missions de taille plus modeste si le besoin se présente. Une retombée positive de la création du Bureau est qu'il a été décidé de lui confier la responsabilité de fournir un appui, financé au moyen des ressources existantes, au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas fourni suffisamment de renseignements sur les coûts et avantages du Bureau. Par exemple, certaines améliorations attribuées par le Secrétaire général à la constitution du Bureau, comme l'examen et la rationalisation des méthodes de travail et la gestion des activités en fonction d'indicateurs de résultats sont communes à tous les missions et bureaux. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015.**

39. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a indiqué dans son dernier rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies que pour l'exercice 2013/14, il mettrait l'accent sur la pleine intégration et l'efficacité des procédures relatives aux ressources humaines et aux opérations financières transférées au Centre de services régional avant de proposer la création d'autres centres (A/67/723, par. 143). **De l'avis du Comité consultatif, la création et le renforcement du Bureau d'appui commun de Koweït semblent contredire cette affirmation puisque le Bureau s'acquitte de fonctions semblables à celles du Centre de services régional d'Entebbe selon des modalités analogues. Le Comité rappelle les décisions de l'Assemblée générale relatives à la création d'autres centres régionaux de services (résolution 64/269, sect. VI, par. 25, et résolution 66/264, par. 58) et recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir toutes les justifications voulues sur la question dans le cadre du prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix.**

#### *Services d'appui*

40. À la lecture des prévisions budgétaires, le Comité consultatif constate que les services d'appui fournis à certaines missions sont remboursés, tandis qu'ils sont gratuits pour d'autres. S'étant renseigné, il a été informé que pour les missions politiques spéciales appuyées par le Département des affaires politiques, les services qui leur sont fournis par d'autres missions ou bureaux sont gratuits sous réserve que ce faisant ces derniers n'aient pas à supporter de dépenses supplémentaires. Cependant, lorsqu'il y a des dépenses supplémentaires, elles sont à la charge de la mission à qui les services sont rendus (par exemple, si un envoyé spécial se rend dans un pays dans lequel opère une mission politique spéciale ou une mission de maintien de la paix et qu'un chauffeur et un véhicule sont mis à sa disposition par la mission, il n'y a pas de dépenses supplémentaires puisque la mission dispose déjà de ces moyens; en revanche, le paiement des heures supplémentaires que le chauffeur peut être amené à faire et les dépenses de carburant sont imputés au budget de l'envoyé spécial).

41. Le Comité consultatif a également souhaité savoir selon quelles modalités il serait rendu compte des remboursements au titre des services d'appui pour que la conformité aux Normes internationales pour le secteur public (normes IPSAS) soit assurée. Il a été informé que dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies, les montants remboursés au titre des dépenses effectivement engagées étaient portés au crédit des comptes sur lesquels elles avaient été imputées si le remboursement intervenait pendant le même exercice budgétaire; les remboursements reçus au titre d'exercices antérieurs sont comptabilisés parmi les recettes accessoires. En revanche, avec l'application des normes IPSAS, les charges et les remboursements correspondants apparaîtront séparément dans les états financiers. Conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, qui sont ceux suivis par les normes IPSAS, les produits seront comptabilisés pendant l'année financière pendant laquelle l'Organisation a rendu les services et est en droit d'être remboursée pour les charges qu'elle a supportées à cet égard, indépendamment du moment où le remboursement intervient véritablement et est comptabilisé au titre de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie.

**42. Le Comité consultatif estime que par souci de transparence et d'exactitude budgétaires, il doit être rendu compte de tous les services d'appui quantifiables qui sont fournis aux missions politiques spéciales dans les rapports sur l'exécution des budgets.**

#### **IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses**

##### **A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général**

43. Le rapport principal du Secrétaire général contient l'ensemble des prévisions de dépenses relatives à 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique I (A/68/327, tableaux 4 et 6). Toutefois, les ressources à prévoir pour 10 missions politiques spéciales sont présentées dans le document A/68/327/Add.1, alors que les ressources à prévoir pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie font l'objet de l'additif A/68/327/Add.6 (voir par. 71 à 91 ci-dessous). Ayant demandé des éclaircissements sur cette distinction, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour le Bureau du Représentant spécial conjoint avait été présenté séparément en raison de la décision prise à la fin du mois d'août 2013 de transférer ses locaux du Caire à Genève; il avait alors été convenu que la publication du rapport sur le projet de budget des autres missions relevant du groupe thématique I (A/68/327/Add.1) ne serait pas repoussée.

Tableau 7  
**Récapitulatif des prévisions de dépenses pour le groupe thématique I<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	1	2					
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	2 547,0	2 280,7	266,3	1 363,4	4,3	1 397,8	(34,4)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	7 071,7	6 511,3	560,4	3 388,4	–	3 551,5	(163,1)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	4 843,6	4 694,8	148,8	2 435,6	–	2 497,3	(61,7)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 314,0	1 038,2	275,8	657,6	–	676,6	(19,0)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 465,6	1 258,5	207,1	723,6	2,6	742,7	(19,1)
Représentant de l'ONU aux Discussions internationales de Genève	4 524,1	4 100,3	423,8	2 193,1	–	2 339,8	(146,7)
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	2 970,5	2 855,3	115,2	1 672,7	–	1 808,6	(135,9)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 596,5	5 443,1	153,4	4 332,2	–	3 607,6	724,6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 624,0	3 624,0	–	3 469,4	–	3 624,0	(154,6)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	–	–	4 668,8	283,0	–	4 668,8
<b>Total</b>	<b>33 957,0</b>	<b>31 806,2</b>	<b>2 150,8</b>	<b>24 904,8</b>	<b>289,9</b>	<b>20 245,9</b>	<b>4 658,9</b>

<sup>a</sup> Ne comprend pas les prévisions de dépenses pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

44. Comme l'illustre le tableau 7 ci-dessus, le montant des ressources demandées pour les 10 missions relevant du groupe thématique I pour 2014 s'élève à 24 904 800 dollars des États-Unis (net), ce qui représente une augmentation de 4 658 900 dollars par rapport au montant approuvé pour 2013. Cette différence s'explique par la nécessité d'ouvrir de nouveaux crédits au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Créé en mars 2013, le Bureau est en effet financé depuis sur la base des dispositions de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a conféré au Secrétaire général l'autorisation de contracter pendant l'exercice 2012-2013 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires qui seraient à effectuer en cours d'exercice (ibid., par. 248). La diminution de 9 900 dollars constatée pour les neuf missions qui poursuivent leurs activités représente l'effet net d'une augmentation de 724 600 dollars pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le

Yémen (voir par. 47c) et 48 ci-dessous) et de diminutions pour les huit autres missions du groupe thématique.

45. Pour l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses prévues jusqu'à la clôture de l'exercice s'élèvent à 31 806 200 dollars, montant à comparer à celui des crédits ouverts, à savoir 33 957 000 dollars, ce qui laisse prévoir un solde inutilisé de 2 150 800 dollars. Cet écart est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires, entre autres, pour : a) le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (560 400 dollars) – en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans le budget et à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques Consultants, Communications et Fournitures, services et matériel divers; b) le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (423 800 dollars) – les dépenses ayant été inférieures au montant inscrit au budget au titre de la rubrique Voyages officiels en raison du nombre réduit de réunions du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention (ibid., par. 42 et 139). On trouvera des renseignements sur les écarts relevés pour chacune des autres missions à la section du rapport du Secrétaire général (A/68/327/Add.1) qui leur est consacrée en particulier.

#### Observations et recommandations en ce qui concerne les postes

46. Le tableau 8 ci-après indique, pour 10 des 11 missions relevant du groupe thématique I, les postes approuvés pour 2013, les postes vacants au 30 septembre 2013 et les propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs pour 2014.

Tableau 8  
Groupe thématique I : effectifs nécessaires<sup>a</sup>

Mission	Effectifs approuvés pour 2013	Postes vacants au 30 septembre	Effectifs proposés pour 2014	Nouveaux postes	Suppressions	Conversions
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1G(AC)]	–	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	–	19 (1 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 1 SM, 3 G(AC), 5 AL)	–	–	2 (1 SM en AL, 1 G(AC) en AL)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	1 (1 P-3)	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	1 (1 P-4)	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–

<i>Mission</i>	<i>Effectifs approuvés pour 2013</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectifs proposés pour 2014</i>	<i>Nouveaux postes</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Conversions</i>
Représentant de l'ONU aux Discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	1 (1 P-4)	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 G(AC), 2 AN, 1 AL)	2 (2 AN)	8 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN, 1 AL)	–	1 [1 G(AC)]	1 (1 P-2 en P-3)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	15 (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 G(AC), 1 AN, 6 AL)	4 (1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 AL)	18 (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 1 G(AC), 1 AN, 6 AL)	3 (1 P-4, 2 SM)	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	15 [1 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 2 G(AC)]	8 (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3)	16 (1 SGA, 1 SSG, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 AN, 3 AL)	1 (1 AL)	–	4 (1 D-2 en SSG, 1 P-4 en AN, 2 G(AC) en AL)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	7 (2 P-5, 2 P-3, 3 AL)	26 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 G(AC), 1 AN, 7 AL)	26 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 G(AC), 1 AN, 7 AL)	–	–

*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : Service mobile; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Non compris les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie (voir par. 71 à 91 ci-après).

47. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2014 au titre du groupe thématique I sont les suivantes (ibid., par. 44, 166, 191 à 194, 220, 245 à 247) :

a) Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (2 reclassements) : transformation d'un poste d'agent du Service mobile (agent de sécurité) en poste d'agent local (assistant de sécurité) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif) en poste d'agent local;

b) Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud (1 reclassement et 1 suppression) : reclassement à P-3 d'un poste P-2 d'assistant spécial de l'Envoyé spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à New York, à la suite du transfert de New York à Addis-Abeba de l'Envoyé spécial (et de son assistant spécial), l'Envoyé spécial ayant été nommé Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine;

c) Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (3 nouveaux postes) : création d'un poste P-4 (fonctionnaire de l'information) et de

deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) proposée à l'issue de l'évaluation de la sécurité conduite par le Département de la sûreté et de la sécurité;

d) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (4 reclassements et 1 nouveau poste) (voir par. 49 à 56 ci-après);

e) Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (26 nouveaux postes) (voir par. 57 à 60 ci-après).

**48. Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs de son Conseiller spécial pour Chypre, du Bureau de son Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et du Bureau de son Conseiller spécial pour le Yémen.** Les observations et recommandations du Comité en ce qui concerne les besoins en effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs figurent aux paragraphes 49 à 60 ci-après.

*Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel*

49. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel sera basé dans les mêmes locaux que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Le Secrétaire général indique que la réaffectation prévue du personnel de Rome à Dakar donnera à l'UNOWA, à l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement et au Coordonnateur régional des secours humanitaires à Dakar les moyens de contribuer activement à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Entre-temps, l'Envoyé spécial demeurera à Bologne (Italie), sur la base d'un engagement en vertu d'un contrat-cadre (ibid., par. 213 et 214; voir aussi par. 55 ci-après).

50. S'agissant du transfert du Bureau de l'Envoyé spécial de Rome à Dakar, le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé d'envisager cette option, estimant que si le Bureau était installé dans la région, ou s'il en était plus proche, il pourrait coopérer plus étroitement avec les nombreux bureaux et entités des Nations Unies et acteurs internationaux présents dans les pays de la région qui s'occupent de questions analogues, et mieux coordonner son action avec eux. Le Comité consultatif avait également estimé que cette proximité permettrait une mise en commun plus effective des compétences, ainsi que des analyses politiques et des informations diffusées sur l'évolution de la situation dans la région. Le Comité s'était dit d'avis que le partage des locaux de l'un des bureaux des Nations Unies dans la région, comme l'UNOWA, permettrait au Bureau de l'Envoyé spécial de tirer parti des connaissances approfondies du personnel de l'entité en question en ce qui concerne la région, mais aussi de son infrastructure et de ses moyens d'appui, ce qui réduirait les ressources nécessaires au titre de l'appui opérationnel et de l'appui administratif, des frais de voyage et des dépenses afférentes aux installations et autres dépenses opérationnelles (A/67/604/Add.3, par. 12). **Le Comité consultatif se félicite de la décision qui a été prise de transférer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans la région du Sahel, ce que le Comité avait lui-même recommandé. Il espère que le Secrétaire général fera en sorte que le transfert du Bureau dans la région et son implantation dans les locaux de l'UNOWA permettent davantage de synergies, ainsi que des gains d'efficacité.**

51. Le Secrétaire général propose un tableau d'effectifs comprenant 16 postes (1 SGA, 1 SSG, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 AN, 3 AL) (A/68/327/Add.1, par. 219 et 220). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs actuels sont les suivantes :

a) Reclassement de 4 postes : 1 D-2 en SSG (chef du Bureau), 1 P-4 en AN (fonctionnaire d'administration) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent local (assistant administratif);

b) Création d'un poste supplémentaire d'agent local (assistant administratif).

**52. Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le reclassement d'un poste P-4 d'administrateur en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent local.**

53. S'agissant du reclassement du poste de chef du Bureau de D-2 à SSG, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements quant à la répartition des rôles entre l'Envoyé spécial et le nouvel adjoint qui justifierait la création proposée d'un poste de sous-secrétaire général, et il a demandé à savoir si l'arrangement proposé, à savoir doter le Bureau d'un secrétaire général adjoint et d'un sous-secrétaire général, serait maintenu tout au long de 2014. Le Comité a été informé que l'Envoyé spécial continuerait de mobiliser avec énergie l'appui de la communauté internationale et d'œuvrer de concert avec la Banque africaine de développement à l'établissement d'un fonds d'action axé sur les projets d'infrastructure régionale insuffisamment financés au Sahel. Toutefois, le rôle imparti à l'Envoyé spécial est appelé à perdre progressivement de sa pertinence en 2014 à mesure que la mission évoluera de la phase de planification vers celle de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À la demande du Secrétaire général, l'Envoyé spécial a accepté que son contrat soit prolongé jusqu'au 31 janvier 2014 et il aidera les Nations Unies à faire en sorte que la communauté internationale continue d'accorder l'attention voulue à la région du Sahel, chaque fois que le besoin s'en fera sentir en 2014.

54. S'agissant de la nomination éventuelle d'un successeur de l'Envoyé spécial, qui serait appelé à exercer les mêmes responsabilités, le Comité a été informé à sa demande que le Secrétaire général n'envisageait pas le maintien du poste au rang actuel (secrétaire général adjoint) mais proposait plutôt qu'un chef du Bureau avec rang de sous-secrétaire général assume les responsabilités en question, en coordination avec les entités du système des Nations Unies présentes dans la région, afin d'assurer la continuité de la direction des opérations sur place, notamment sous la forme de la communication de directives et d'un engagement politique à tous les niveaux, requis pour que la Stratégie soit mise en œuvre avec succès. **Sur la base des renseignements fournis ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soit approuvé le reclassement proposé du poste de chef du Bureau de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général.**

55. Au vu des renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que l'Envoyé spécial est employé sur la base d'un contrat-cadre et qu'il est prévu qu'il travaille 50 % du temps. À la demande du Comité, celui-ci a été informé que le départ de l'Envoyé spécial n'avait pas encore été programmé au moment de l'établissement du projet de budget pour 2014. **Comme il est envisagé que**

**l'Envoyé spécial abandonne progressivement ses fonctions d'ici à la fin de janvier 2014, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits qu'il était proposé d'ouvrir au titre de son poste (avec rang de secrétaire général adjoint) soit réduit en conséquence.**

56. S'agissant de la proposition de création d'un nouveau poste d'assistant administratif, le Comité consultatif note ce qui suit : dans son rapport (A/68/327/Add.1), le Secrétaire général fait savoir qu'à la suite du transfert du Bureau de l'Envoyé spécial dans les locaux de l'UNOWA en 2014, le Bureau bénéficiera sur place de l'appui logistique et infrastructurel dont il a besoin, ainsi que des services rendus par le Centre de services mondial (ibid., par. 205). **Étant donné qu'il existe deux postes d'assistant administratif et que la capacité d'appui nécessaire est disponible à l'UNOWA, le Comité consultatif ne recommande pas que la proposition de créer un poste supplémentaire d'assistant administratif local soit approuvée.**

*Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs*

57. Le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyée spéciale s'élève à 26 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 G(AC), 1 AN, 7 AL), répartis sur trois sites (ibid., par. 245 à 247). À sa demande, le Comité consultatif a reçu l'organigramme suggéré pour le Bureau de l'Envoyée spéciale, qui figure à l'annexe I au présent rapport :

a) Dublin (3 postes) : l'Envoyée spéciale (Secrétaire générale adjointe engagée en vertu d'un contrat-cadre), l'assistant spécial (P-4) et un assistant administratif [G(AC)];

b) Nairobi (21 postes) : 14 postes relevant des services organiques [de Conseiller spécial (SSG), de chef de cabinet (D-1), d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3), d'économiste hors classe (P-5), de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes (P-5), d'administrateur de programmes hors classe (P-5), de spécialiste des droits de l'homme (P-4), de fonctionnaire de l'information (P-4), d'assistant personnel du Conseiller spécial (SM) et d'assistant administratif (2 AL)] et 7 postes relevant des services d'appui [d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), d'administrateur recruté sur le plan national (AN), d'assistant chargé des ressources humaines (2 AL), d'assistant financier (AL) et de chauffeur (2 AL)];

c) New York (2 postes d'appui) : spécialiste des affaires politiques (P-4) et assistant administratif [G(AC)].

58. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que sur un total de 19 postes approuvés pour 2013 (3 postes à Dublin, 14 à Nairobi et 2 à New York), 13 étaient vacants au 4 novembre 2013 (2 à Dublin, 9 à Nairobi et 2 à New York).

59. Le Comité consultatif a également été informé que, pendant la période comprise entre mars et octobre 2013, l'Envoyée spéciale avait travaillé pour l'ONU pendant 92,5 jours (42 % de la période couverte par le contrat-cadre), dont 39,5 jours à Dublin, les 53 autres jours ayant été consacrés à des visites de sites régionaux et à des déplacements à New York qu'elle a effectués dans le but de tenir

le Conseil de sécurité informé. En 2014, il est prévu que l'Envoyée spéciale consacre 50 % de la période couverte par le contrat cadre à travailler en sa qualité d'Envoyée spéciale, soit 177 jours, et qu'elle s'efforce de passer 60 % de cette dernière période (soit 106 jours) ailleurs qu'à Dublin.

**60. Compte tenu du nombre de postes proposés pour le Bureau de l'Envoyée spéciale pour 2014 (mention particulière étant faite du poste de sous-secrétaire général venant s'ajouter à celui de l'Envoyée spéciale, elle-même Secrétaire générale adjointe), des fonctions y afférentes et des moyens existants au sein de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Département des affaires politiques, le Comité consultatif ne recommande pas que soit approuvée la création des 5 postes suivants : a) assistant administratif [G(AC)] à New York; b) assistant administratif (AL), assistant chargé des ressources humaines (AL), spécialiste des affaires politiques (P-3) et chef de cabinet (D-1) à Nairobi. Le Comité recommande que les fonctions de chef de cabinet soient exécutées par l'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5). En outre, le Comité recommande que le Bureau envisage de coopérer plus étroitement avec les missions présentes dans la région, en particulier la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (53 spécialistes des questions politiques et 63 spécialistes des droits de l'homme) et le Bureau des Nations Unies au Burundi (4 spécialistes des questions politiques et 6 spécialistes des droits de l'homme). Le Comité recommande que soit approuvée la création de 21 des 26 postes proposés pour le Bureau par le Secrétaire général.**

#### *Taux de vacance*

61. Sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués au sujet du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Comité consultatif note qu'il n'a pas été appliqué de taux de vacance lors du calcul du montant des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national pour 2014, l'hypothèse retenue étant que tous les postes seraient pourvus toute l'année durant. À sa demande, le Comité a été informé qu'au 30 septembre 2013, les taux de vacance de postes effectifs étaient respectivement de 25 % et 28,6 % pour ces deux catégories de personnel. Il observe en outre que la création proposée de trois nouveaux postes au sein du Bureau pour 2014 a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (voir par. 5 c) ci-dessus). **Compte tenu des taux de vacance actuels, ainsi que du délai habituellement nécessaire pour procéder à un recrutement, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 10 % soit appliqué aux prévisions budgétaires au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national pour 2014.**

62. Le Comité consultatif note qu'il est prévu d'allouer 1 002 800 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international au sein du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, alors que les dépenses effectives enregistrées en 2012 et en 2013 ont été bien inférieures à celles dont il est fait état dans le tableau 9 ci-après. À sa demande, le Comité a été informé que, tant en 2012 qu'en 2013, les dépenses effectivement engagées au titre du personnel recruté sur le plan international avaient été inférieures aux prévisions budgétaires en raison du taux de vacance effectivement enregistré, ainsi que de la courbe de promotion des fonctionnaires en question – exclusivement d'un échelon à l'autre d'une même

classe – et de leur situation matrimoniale/de famille, deux facteurs qui entrent en ligne de compte dans le calcul de leur rémunération. Le Comité a également été informé qu'il n'avait pas été appliqué de taux de vacance lors de l'estimation du budget pour 2012 et 2013, l'hypothèse retenue étant que tous les postes seraient pourvus toute l'année durant en 2014. **Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le budget pour 2014, les derniers renseignements en date sur le taux d'occupation des postes au Bureau du Conseiller spécial, ainsi que sur la situation en matière de recrutement, le cas échéant.**

Tableau 9

**Personnel recruté sur le plan international : budget et dépenses pour 2012 et 2013**

(En dollars des États-Unis)

	Montant inscrit au budget	Dépenses effectives/prévues	Écart : économie
2012	853 000	744 100	108 900
2013	981 900	791 600	190 300

**Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles**

63. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses opérationnelles du groupe thématique I, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses en 2012-2013 et les ressources prévues pour 2014. Elles sont présentées dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10

**Groupe thématique I : dépenses opérationnelles<sup>a</sup>**

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2012-31 décembre 2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Solde inutilisés/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses opérationnelles							
Consultants	2 069,8	1 646,7	423,1	1 323,3	–	1 453,4	(130,1)
Voyages	6 765,1	6 619,7	145,4	3 990,9	–	3 990,6	0,3
Installations et infrastructures	2 188,0	2 538,1	(350,1)	1 341,1	–	983,6	357,5
Transports terrestres	731,6	641,7	89,9	273,9	–	245,4	28,5
Transports aériens	126,0	206,0	(80,0)	278,0	–	126,0	152,0
Communications	681,7	627,7	54,0	873,0	54,9	400,4	472,6
Informatique	275,5	344,8	(69,3)	528,1	235,0	171,8	356,3

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2012-31 décembre 2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2013	
		Soldes inutilisés/ (dépassement)				Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Fournitures, services et matériel divers	1 144,6	963,2	181,4	916,4	–	792,7	123,7
<b>Total</b>	<b>13 982,3</b>	<b>13 587,9</b>	<b>13 982,3</b>	<b>9 524,7</b>	<b>289,9</b>	<b>8 163,9</b>	<b>1 360,8</b>

<sup>a</sup> Non compris les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie (voir par. 71 à 91 ci-après).

### Consultants

64. Un montant de 24 800 dollars est prévu au titre des consultants pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (ibid., par. 19). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, après le calcul du montant définitif des ressources à prévoir pour 2014, il a été confirmé que le financement demandé à ce titre pour 2014 n'était plus nécessaire, que les compétences voulues étaient maintenant disponibles et que les tâches sont accomplies par d'autres personnes au sein du système, compte tenu de la normalisation croissante des activités des fonds et programmes des Nations Unies au Myanmar. **Aussi, le Comité consultatif recommande-t-il de réduire de 24 800 dollars le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer à la Mission pour 2014.**

### Frais de déménagement

65. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les coûts totaux afférents au transfert prévu de Rome à Dakar du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, mais n'en a pas reçu. Il a été avisé que les frais que ce déménagement pourrait occasionner n'avaient pas donné lieu à l'inscription d'un montant spécifique dans le budget, mais qu'ils seraient en principe couverts au moyen des crédits approuvés. **Le Comité consultatif estime que les dépenses afférentes au transfert du Bureau devraient être saisies et consignées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

### Véhicules

66. Le Comité consultatif note, à la lecture des informations fournies, qu'un montant de 106 300 dollars est prévu au titre des transports terrestres pour 2014 et qu'il couvrirait les frais de réparation et d'entretien de neuf véhicules attribués au Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le projet de budget ne prévoyait pas d'achats, la Mission devant recevoir huit véhicules (7 véhicules légers de transport de passagers et 1 minibus) qui seront transférés du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (selon les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions). L'entretien des huit véhicules sera assuré à Nairobi par des sous-traitants du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA). En outre, le budget prévoit la location d'un véhicule pour

l'Envoyée spéciale, principalement à Dublin, mais aussi à l'occasion de missions dans la région, son coût étant estimé à 36 000 dollars sur la base des données rétrospectives actuellement disponibles.

67. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le plan de répartition des huit véhicules basés à Nairobi prévoit un véhicule pour le Conseiller spécial (Sous-Secrétaire général), un véhicule pour le Chef de cabinet (D-1), cinq véhicules légers de transport de passagers pour les 19 autres membres du personnel en poste à Nairobi et un véhicule de réserve. Le Comité a demandé quels étaient les ratios applicables pour les véhicules à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'UNSOA et a été informé que : a) le budget de l'UNSOA pour 2013/14 prévoit une dotation en véhicules de 107 unités; et b) on compte au total 26 véhicules à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE, à ONU-Habitat et dans les services de sécurité et de sûreté de Nairobi et qu'il n'est pas attribué de véhicules au personnel pour les déplacements domicile-travail ou pour l'exercice de fonctions officielles, à l'exception du Directeur général, des directeurs exécutifs et des directeurs exécutifs adjoints.

**68. Le Comité consultatif est d'avis que, pour le Bureau de l'Envoyée spéciale à Nairobi (lieu d'affectation de la catégorie B), la dotation prévue devrait comprendre deux véhicules au maximum (1 pour le Conseiller spécial (Sous-Secrétaire général) et 1 véhicule de réserve), outre les ressources (36 000 dollars) nécessaires à la location d'un véhicule pour l'Envoyée spéciale, principalement à Dublin, mais aussi à l'occasion de missions dans la région.** Il note, au vu des informations ci-dessus, que les ratios appliqués pour les véhicules diffèrent dans les bureaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ses réflexions sur la question figurent dans les observations et les recommandations générales qui font l'objet de la section III plus haut.

#### *Matériel informatique*

69. Le Comité consultatif note également que, d'après les informations qui lui ont été fournies, une dépense de 228 100 dollars est prévue au titre de l'achat de matériel informatique, y compris des ordinateurs, des serveurs, des commutateurs et des routeurs de réseau, pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les ordinateurs considérés constituent un équipement nouveau requis pour une mission nouvelle et que la dotation en matériel informatique proposée pour le Bureau comprend 31 ordinateurs portatifs (26 pour le personnel et 5 ordinateurs de secours) et huit ordinateurs tablettes (répartis comme suit : 1 pour le Secrétaire général adjoint, 1 pour le Sous-Secrétaire général, 1 pour l'administrateur D-1 et 4 pour les administrateurs P-5) représentant un coût total de 24 200 dollars, ainsi que les pièces de rechange connexes pour deux sites (Dublin et Nairobi). Les montants prévus pour les frais d'entretien et de réparation ont été calculés sur la base des ratios standard du Département de l'appui aux missions. Le Comité a également demandé des précisions sur les ratios applicables au matériel informatique et a été informé que le ratio fixé pour les fonctionnaires est un ordinateur par personne en règle générale, mais que certains membres du personnel, comme les représentants spéciaux du Secrétaire général, peuvent en avoir plusieurs (par exemple, un ordinateur de bureau et un ordinateur portatif pour assurer le plein accès à toutes les ressources informatiques). À ce propos, il a été informé que l'iPad n'est pas

considéré comme un ordinateur car il ne possède pas toutes les fonctionnalités nécessaires pour remplacer un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable. **Le Comité consultatif estime que les achats de matériel informatique devraient être planifiés sur la base des ratios applicables et limités au minimum nécessaire.**

70. **En outre, compte tenu des avis défavorables qu'il a formulés au sujet d'un poste demandé pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et des cinq postes demandés pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (voir par. 56 et 60 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que les prévisions relatives aux autres objets de dépense connexes de ces bureaux pour 2014 soient revues à la baisse en conséquence.**

### **Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie**

#### *Introduction*

71. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2014 (A/68/327/Add.6). Dans le cadre de cet examen, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui présenter des réponses écrites, reçues le 27 novembre 2013.

#### *Historique et mandat*

72. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, dans la résolution 66/253 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices visant à promouvoir le règlement pacifique de la crise syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial, et par une assistance technique et matérielle, en consultation avec la Ligue. Le 21 mars 2012, un plan en six points présenté par l'Envoyé spécial conjoint Kofi Annan a été approuvé par le Conseil de sécurité dans une déclaration de son président (S/PRST/2012/6), après quoi il a été officiellement accepté par le Gouvernement syrien. Le 30 juin 2012, les membres du Groupe d'action international ont publié un communiqué (S/2012/523) dans lequel ils ont défini des dispositions et des mesures que devaient prendre les parties pour garantir l'application intégrale du plan en six points et des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité (ibid., par. 1 à 6).

73. D'après le rapport, l'Assemblée générale a ensuite adopté la résolution 66/253 B, dans laquelle elle condamnait le recours accru aux armes lourdes, les violations des droits de l'homme et toutes les violences, d'où qu'elles viennent, y compris les actes terroristes. L'Assemblée a également engagé les parties syriennes à collaborer avec l'Envoyé spécial conjoint afin de mettre en œuvre le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. À la suite de la décision de Kofi Annan de ne pas poursuivre ses fonctions d'Envoyé spécial conjoint, le Secrétaire général de l'ONU, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a nommé Lakhdar Brahimi aux fonctions de Représentant spécial conjoint de l'ONU

et de la Ligue des États arabes. Dans sa résolution 67/262 sur la situation en République arabe syrienne, l'Assemblée a de nouveau lancé un appel en faveur d'une transition politique sans exclusive conduite par les Syriens et réaffirmé son soutien à la mission du Représentant spécial conjoint (ibid., par. 8 à 10).

74. Le Secrétaire général indique que, le 7 mai 2013, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique sont convenus de convoquer une conférence à titre de suivi de la réunion du Groupe d'action pour la Syrie tenue en juin 2012, avec pour but de réunir le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition afin de déterminer comment mettre pleinement en œuvre le communiqué de Genève. Le 27 septembre 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), dans laquelle il souscrit à la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur la destruction des armes chimiques syriennes. Le Conseil a également souscrit pleinement au communiqué de Genève, figurant en annexe de la résolution, et demandé qu'une conférence internationale sur la République arabe syrienne soit organisée dans les meilleurs délais aux fins de la mise en œuvre du communiqué de Genève (ibid., par. 13 et 14).

75. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait contribué au démarrage de la mission conjointe Organisation pour l'interdiction des armes chimiques-ONU en lui fournissant une aide selon les besoins, sous la forme d'une mise en commun d'informations de fond et du prêt de certaines ressources en position à Damas, notamment pour une assistance logistique et protocolaire et pour l'obtention de visas d'entrée, et du prêt de 13 véhicules blindés, d'une ambulance blindée et de matériels informatiques et de communication. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner, dans son prochain rapport de présentation du budget, des informations plus détaillées sur les ressources et l'appui fournis par le Bureau à la mission conjointe.**

76. Le Secrétaire général indique que les fonctions du représentant spécial conjoint devraient être les suivantes : a) user de bons offices en vue de mettre fin à toutes les violences et violations des droits de l'homme et de faciliter l'obtention, sous la conduite des Syriens, d'un règlement pacifique de la crise; b) s'employer avec tous les organismes pertinents des Nations Unies et la Ligue des États arabes à appuyer les efforts visant à mettre fin à la violence et à promouvoir une solution politique; c) rendre compte de la situation au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, ainsi qu'au Conseil des ministres et au Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes (ibid., par. 15).

#### *Coopération avec d'autres entités*

77. Au paragraphe 16 de son rapport, le Secrétaire général explique que le Bureau recevra un appui fonctionnel du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions, et qu'il poursuivra ses consultations et ses activités de coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, ainsi qu'avec l'équipe de pays en République arabe syrienne et l'ensemble des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies œuvrant dans la région et en République arabe syrienne.

*Transfert à l'Office des Nations Unies à Genève*

78. Le Secrétaire général indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, le Bureau a été transféré à l'Office des Nations Unies à Genève afin d'y faciliter la préparation de la seconde conférence internationale sur la République arabe syrienne, comme signalé au paragraphe 74 ci-dessus (ibid., par. 20). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général convoquerait la conférence et que le Représentant spécial conjoint assurerait une médiation entre les parties syriennes dans le cadre des négociations intrasyriennes. Le Comité a aussi été informé qu'il était prévu que la conférence soit une enceinte ouverte pour les négociations intrasyriennes en vue de parvenir à un accord sur la mise en œuvre du communiqué de Genève, et qu'elle pouvait par conséquent se dérouler sur une période indéfinie allant de quelques semaines à plusieurs mois; il n'aurait donc pas été rentable de maintenir une présence au Caire et cela aurait rendu la gestion opérationnelle problématique. Le Comité a en outre été informé que la décision de transférer le Bureau à Genève avait été prise par le Secrétaire général en consultation avec la Ligue des États arabes, et que le coût du transfert, dont la majeure partie représentait un montant de 185 000 dollars lié au coût des billets et au versement des prestations dues au personnel, comme les primes d'affectation et de réinstallation, serait absorbé dans le budget de 2013 (voir aussi le paragraphe 83 ci-après).

79. Le Secrétaire général indique que l'ensemble des 25 postes initialement basés au Caire ont été transférés à Genève. Un bureau est maintenu à Damas, composé de 50 postes, et trois postes sont affectés à New York, au sein du Département des affaires politiques, pour fournir un important appui administratif au Bureau (ibid., par. 20).

80. En ce qui concerne les besoins en matière d'appui, le Secrétaire général indique que le Bureau continuera de mettre à profit les capacités existantes, y compris celles des missions régionales du Moyen-Orient et de l'Office des Nations Unies à Genève, pour la fourniture d'un appui administratif et de la coordination logistique nécessaire afin de compléter l'action de la composante appui de la mission, qui comprend 5 postes déployés à Genève et 8 postes à Damas (ibid., par. 21). **Le Comité consultatif redit qu'il soutient le recours à des services communs et partagés, ainsi que la gestion des ressources à l'échelon mondial, pour améliorer la rapidité d'exécution et la qualité des services rendus, pour gagner en efficacité et obtenir des économies d'échelle, et pour parvenir à davantage de transparence et à une répartition plus claire des ressources dans les projets de budget (voir A/66/718, par. 186).**

81. Le Secrétaire général indique également que le Bureau conclura un mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève pour la fourniture de services d'appui sur la base du remboursement des coûts (voir A/68/327/Add.6, par. 21). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dispositions du mémorandum d'accord n'avaient pas encore été arrêtées mais qu'il était prévu que les services suivants soient fournis sur la base du remboursement des coûts : a) recrutement, administration et paie pour le personnel local; b) location de locaux à usage de bureaux, comprenant les services de distribution, les prestations de coursiers, les fournitures de bureau, et la sûreté et la sécurité; c) services relatifs aux voyages et aux transports locaux; d) achats au niveau local; e) paiements aux fournisseurs suivant les autorisations financières; f) traitement des demandes de

remboursement au titre des voyages pour tout le personnel basé à Genève; g) formation, services médicaux et prestations liées à la détente et aux loisirs pour le personnel; h) informatique et communications; i) services d'appui aux conférences et aux réunions. Le Comité a aussi été informé que les frais correspondants seraient remboursés à leur coût réel, sans commission administrative ou de gestion supplémentaire, et qu'ils avaient été compris dans le présent projet de budget (voir aussi le paragraphe 86 ci-après).

*Prévisions de dépenses pour 2014*

82. Les prévisions de dépenses du Bureau pour 2014 s'élèvent à 12 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une hausse de 119 100 dollars par rapport à 2013. Elles englobent les dépenses de personnel (8 085 800 dollars) afférentes à l'emploi de 78 civils (l'effectif global étant inchangé par rapport à 2013), ainsi que les dépenses opérationnelles (4 279 500 dollars) au titre des consultants (200 000 dollars), des voyages (1 586 300 dollars), des installations et infrastructures (690 800 dollars), des transports terrestres (204 800 dollars), des communications (774 500 dollars), de l'informatique (33 100 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (790 000 dollars) (*ibid.*, par. 25 et tableaux 2 et 3).

83. Au paragraphe 29 de son rapport, le Secrétaire général explique que la variation entre les ressources proposées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 s'explique principalement par le transfert du Bureau à Genève, contrebalancé pour l'essentiel par des diminutions des dépenses opérationnelles, principalement au titre des installations et des infrastructures ainsi que des fournitures, services et matériel divers concernant les activités liées à la médiation. Les informations supplémentaires indiquent que les augmentations provenaient principalement des rubriques Personnel recruté sur le plan international (1 689 700 dollars) et Personnel recruté sur le plan national (117 800 dollars), et qu'elles ont été compensées en partie par des baisses de 633 500 dollars au titre des installations et des infrastructures, de 500 000 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers concernant les activités liées à la médiation et de 471 100 dollars au titre des voyages.

84. Ayant demandé des précisions concernant l'augmentation de 117 800 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national, le Comité consultatif a été informé qu'elle était due à deux facteurs : a) la conversion en dollars des États-Unis du barème des traitements local en livres syriennes pour le personnel recruté sur le plan national basé en République arabe syrienne, en tant que mesure d'atténuation spéciale pour faire face à la détérioration de la conjoncture économique (150 900 dollars); b) l'inscription d'un montant de 87 900 dollars au titre de la prime de danger pour 2014, alors que rien n'avait été prévu à ce titre dans le budget pour 2013. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la suppression proposée de huit postes d'agent local basés au Caire, représentant un montant global de 121 000 dollars. Le Comité rappelle que la même mesure que celle proposée à l'alinéa a) ci-dessus avait été prévue pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 de celle-ci, et qu'il n'y avait pas soulevé d'objections (voir [A/67/780/Add.1](#), par. 23 à 27).

*Postes*

85. Les 78 postes proposés sont les suivants : 1 poste de secrétaire général adjoint, 1 de sous-secrétaire général, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 13 postes d'agent du Service mobile, 14 d'agent des services généraux (Autres classes) et 24 d'agent local. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en remplacement de 5 postes d'agent du Service mobile et 8 d'agent local, ce qui n'apporte pas de changement à l'effectif global de 78 postes. Un taux de vacance de 30 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour les postes basés à Damas et à New York, et de 27 % pour les postes basés à Genève (voir [A/68/327/Add.6](#), par. 25). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le taux effectif moyen de vacance des postes de janvier à septembre 2013 était de 41 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 31 % pour le personnel recruté sur le plan national.

86. Parmi les 78 postes proposés, 30 relèvent de la composante opérationnelle (dont 15 à Genève, 12 à Damas et 3 à New York), 13 de la composante appui (dont 5 à Genève et 8 à Damas) et 35 de la composante sécurité (dont 5 à Genève et 30 à Damas) (ibid., par. 26 à 28). Ayant demandé des précisions concernant les cinq postes de sécurité proposés pour Genève, le Comité a été informé que les titulaires de ces postes seraient chargés, dans le cadre des préparatifs de la conférence, de mettre en place un contrôle des accès au Représentant spécial conjoint et à ses collaborateurs directs, tandis que l'ONUG assurerait les services liés à la sécurité autour du portail principal du complexe de l'Office, ainsi que la sécurité des périmètres. Tout autre service lié à la sécurité fourni par l'ONUG le serait sur la base du remboursement des coûts (voir aussi le paragraphe 81 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'envisager de faire en sorte que les fonctions correspondant aux cinq postes d'agent de sécurité proposés soient englobées dans le mémorandum d'accord avec l'ONUG afin que les services correspondants soient fournis sur la base du remboursement des coûts, et de modifier en conséquence le prochain projet de budget s'il y a lieu.**

87. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que le projet de budget pour 2014 ne prévoit pas, comme c'était le cas précédemment, de ressources au titre du personnel fourni par des gouvernements pour deux anciens conseillers militaires, car ceux-ci occupent actuellement des postes P-3 financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Bureau propose de maintenir le même dispositif pour 2014. **S'il ne voit pas d'objection à ce que les fonctions assurées par deux membres du personnel fourni par des gouvernements fassent l'objet de postes de classe P-3, le Comité consultatif recommande qu'eu égard au caractère continu de ces fonctions les postes en question soient financés par le budget ordinaire plutôt qu'au moyen des ressources extrabudgétaires.**

88. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 87 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources proposées pour 2014.**

*Ressources extrabudgétaires*

89. Le Secrétaire général indique que les travaux du Bureau seront également soutenus par le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques, qui devrait mettre à disposition un montant de 3 475 000 dollars avant la fin de 2013. Ces ressources couvrent les dépenses pour un total de 10 postes, dont 1 directeur (D-2), 6 spécialistes des questions politiques (4 P-4 et 2 P-3) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], basés à New York, et 2 postes P-3 basés à Damas. Il est indiqué que pour 2014, des ressources extrabudgétaires sont sollicitées auprès de donateurs afin de couvrir des besoins similaires à ceux de 2013 (voir [A/68/327/Add.6](#), par. 30 à 33).

90. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces 10 postes étaient financés au moyen des ressources extrabudgétaires plutôt que par les quotes-parts parce qu'ils représentaient des renforts ponctuels pour le Bureau et pour le Département des affaires politiques. Le Comité a en outre appris qu'hormis les deux postes dont il est question au paragraphe 87 ci-dessus, les huit postes restants en comprenaient quatre [1 D-2, 2 P-4, 1 G(AC)] qui seront basés à New York et dont les attributions se rapporteront aux travaux interinstitutions de planification de la période postérieure au conflit et engloberont la gestion de l'Équipe spéciale interorganisations sur la crise syrienne, ainsi que quatre postes de spécialiste des affaires politiques (2 P-4 et 2 P-3) basés au sein de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale du Département des affaires politiques et dont les titulaires s'occuperont des problématiques régionales nées du conflit, lesquelles relèvent du mandat du Département, et ne se consacreront donc pas exclusivement à la fourniture d'un appui au Représentant spécial conjoint et à ses collaborateurs. Le Comité a également reçu une description des attributions de ces postes (voir annexe II).

**91. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que ces dépenses devraient être financées au moyen des ressources extrabudgétaires plutôt que par les quotes-parts, dans la mesure où certaines de ces fonctions sont essentielles pour la fourniture d'un appui administratif au Bureau. Le Comité recommande à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de préciser, dans son prochain budget, pourquoi il est prévu de financer ces postes au moyen des ressources extrabudgétaires. Dans ce contexte, le Comité recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain projet de budget des informations claires concernant les postes qui font l'objet d'un partage des coûts avec des fonds et programmes ou avec des départements concernés du Secrétariat, y compris en ce qui concerne la part imputée sur le budget du Département des affaires politiques au titre de tels dispositifs.**

## **B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts**

92. Le montant net des ressources à prévoir pour 2014 au titre des 11 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élève à 32 418 800 dollars, soit une augmentation de 1 037 800 dollars par rapport au montant approuvé pour 2013. Cette augmentation tient principalement à l'inclusion d'un montant pour la réinstallation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui est

compensée en partie par des prévisions de dépenses moins élevées pour les voyages (voir par. 98 ci-dessous).

93. Le Comité consultatif a été informé de certaines initiatives qui visent à améliorer l'efficacité dans les missions relevant du groupe II. Elles portent notamment sur les points suivants : a) maximisation du recours à d'autres modes de communication, en particulier à la visioconférence (voir par. 98 ci-dessous); b) réduction progressive de la dépendance à l'égard des consultants : le nombre de demandes de recrutement de consultants a diminué, passant de neuf en 2010, à huit en 2011, puis à cinq en 2012 et 2013 et à deux en 2014 (par exemple, on estime que, pour le Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité, l'expert spécialisé dans le droit international humanitaire est tout à fait compétent pour traiter les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, ce qui supprime le besoin de faire appel à un consultant pour ces questions); c) examen et rationalisation des dépenses afférentes aux communications en fournissant des conseils à tous les groupes d'experts rattachés à leur lieu de résidence sur des techniques de maîtrise des coûts qui n'ont pas de répercussions sur l'efficacité.

Tableau 11

**Récapitulatif des prévisions de dépenses pour le groupe thématique II**

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2013-2013			Montants nécessaires pour 2014			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation 2013-2014
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	4 718,8	4 588,6	130,2	2 514,7	–	2 479,2	35,5
Groupe d'experts sur le Libéria	1 225,1	1 191,5	33,6	531,6	–	632,2	(100,6)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 610,6	2 510,4	100,2	1 307,8	–	1 319,4	(11,6)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 894,9	2 751,5	143,4	1 424,8	–	1 533,4	(108,6)
Groupe d'experts sur le Soudan	3 171,1	2 921,0	250,1	1 322,6	–	1 609,0	(286,4)
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	5 503,9	5 454,7	49,2	2 797,9	–	2 754,8	43,1
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	6 252,2	6 131,5	120,7	2 971,5	–	3 099,8	(128,3)
Groupe d'experts sur la Libye	2 949,9	2 798,1	151,8	1 270,7	–	1 456,8	(186,1)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	8 787,4	8 763,7	23,7	4 447,0	–	4 388,1	58,9

Catégorie de dépenses	2013-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total 2013 (6)	Variation 2013-2014 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)		
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> relative à la non- prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 861,3	5 581,4	279,9	3 112,0	–	3 190,8	(78,8)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	17 657,3	17 739,7	(82,4)	10 718,2	2 020,9	8 917,5	1 800,7
<b>Total</b>	<b>61 632,5</b>	<b>60 432,1</b>	<b>1 200,4</b>	<b>32 418,8</b>	<b>2 020,9</b>	<b>31 381,0</b>	<b>1 037,8</b>

94. Comme indiqué dans le tableau 11 ci-dessus, on estime qu'à la fin de l'exercice biennal 2012-2013, le total des dépenses afférentes à cet exercice pour le groupe II atteindrait 60 432 100 dollars, ce qui laisserait, en regard d'un crédit de 61 632 500 dollars, un solde inutilisé de 1 200 400 dollars. On trouvera des explications sur la variation des ressources pour chacune des missions considérées dans les sections qui leur sont consacrées dans le rapport du Secrétaire général ([A/68/327/Add.2](#)).

#### Observations et recommandations concernant les postes

95. Le tableau 12 ci-dessous indique les postes approuvés pour 2013, les taux de vacance de postes au 30 septembre 2013 et les effectifs prévus pour 2014 pour les 11 missions du groupe thématique II.

Tableau 12  
Groupe thématique II : effectifs nécessaires

Mission	Nombre de postes						
	1	2	3	4	5	6	7
	Approuvés pour 2013	Vacants au 30 septembre	Demandés pour 2014	Nouveaux	Supprimés	Reclassés	
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	7 (1 P-3, 1 G(AC), 5 AL)	–	7 (1 P-3, 1 G(AC), 5 AL)	–	–	–	
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–	
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–	
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–	
Groupe d'experts sur le Soudan	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–	

	1	2	3	4	5	6	7
	Nombre de postes						
Mission	Approuvés pour 2013	Vacants au 30 septembre	Demandés pour 2014	Nouveaux	Supprimés	Reclassés	
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4 (2 P-3, 2 G(AC))	–	4 (2 P-3, 2 G(AC))	–	–	–	
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–	
Groupe d'experts sur la Libye	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–	
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 G(AC)]	–	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 G(AC)]	–	–	–	
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–	
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	41 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 1 G(1°C), 7 G(AC)]	2 (1 P-4, 1 P-3)	41 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 1 G(1°C), 7 G(AC)]				

*Abréviations* : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SSG = sous-secrétaire général; G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe).

96. Un montant de 128 000 dollars est prévu pour couvrir les dépenses afférentes à la mise à disposition par l'Office des Nations Unies à Nairobi, moyennant remboursement, de trois agents de sécurité qui assureraient les services de protection et d'escorte pour les experts du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, en 2014 (A/68/327/Add.2, par. 16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la demande de crédit pour l'organisation d'escortes avec des agents de sécurité armés, des chauffeurs et des véhicules des Nations Unies aux fins de la sécurisation des transports terrestres au Kenya était fondée sur l'évaluation de la sécurité menée par le Département de la sûreté et de la sécurité en 2010 et mise à jour en août 2011. Le Département a fait des recommandations à cet égard, mais on laisse aux experts et au Coordonnateur du Groupe de contrôle le soin de décider, en collaboration avec le Département, s'il est opportun de recourir à des escortes de sécurité lors des déplacements. Le Groupe n'a pas eu recours à ces services d'escorte en 2013. À ce propos, le Comité note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que les dépenses afférentes

aux escortes de sécurité devraient se chiffrer à 78 000 dollars pour 2013 alors qu'un montant de 108 800 dollars avait été prévu à ce titre. **En conséquence, le Comité consultatif demande que des explications soient fournies à l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses concernant les escortes de sécurité pour 2013. Il souligne à nouveau la nécessité de présenter plus clairement les ressources nécessaires à l'Organisation en matière de sûreté et de sécurité (A/68/7, par. V.78 et XII.17). Le Comité a bon espoir que le Secrétaire général répondra à la demande qu'il a formulée au paragraphe XII.17 du document A/68/7 au plus tard lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017.**

### Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

97. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses opérationnelles du groupe thématique II, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses en 2012-2013 et les ressources prévues pour 2014. Elles sont présentées dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13

### Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2012-31 décembre 2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Experts	29 951,8	29 072,7	879,1	14 767,5	–	15 423,8	(656,3)
Consultants	646,4	532,8	113,6	173,6	–	344,7	(171,1)
Voyages	3 793,0	3 575,3	217,7	1 517,7	–	1 922,9	(405,2)
Installations et infrastructures	3 849,7	3 848,0	1,7	4 075,9	1 983,4	1 941,4	2 134,5
Transports terrestres	178,8	201,8	(23,0)	92,6	–	90,0	2,6
Communications	518,6	551,5	(32,9)	280,5	37,5	259,3	21,2
Informatique	910,3	959,7	(49,4)	381,5	–	416,0	(34,5)
Fournitures, services et matériel divers	463,2	475,2	(12,0)	171,3	–	183,0	(11,7)
<b>Total</b>	<b>40 311,8</b>	<b>39 217,0</b>	<b>1 094,8</b>	<b>21 460,6</b>	<b>2 020,9</b>	<b>20 581,1</b>	<b>879,5</b>

#### Voyages des experts

98. Un montant de 14 767 500 dollars est prévu pour couvrir les dépenses de 10 des 11 missions politiques spéciales relevant du groupe II au titre des experts et de leurs voyages en 2014 (voir tableau 13 ci-dessus), soit une réduction globale de 656 300 dollars (ou de 4 %) (A/68/327, par. 103). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette réduction est le résultat net d'une diminution des frais de voyage (1 034 700 dollars en moins) (voir tableau 14 ci-

dessous) et d'une hausse des honoraires des experts (378 400 dollars en plus) qui contrebalance en partie cette diminution. Selon le Secrétaire général, la réduction des prévisions de dépenses relatives aux experts s'explique notamment par la diminution du nombre de voyages qu'ils seront appelés à effectuer car, à l'exception du Coordonnateur, ils participeront aux exposés initiaux et de mi-parcours par vidéoconférence. Les réductions sont également imputables aux changements apportés par la résolution 67/254 de l'Assemblée générale aux conditions accordées aux experts pour leurs voyages en avion au titre de leurs services contractuels (ibid.). Le Comité consultatif note que le Secrétariat a classé les experts dans la catégorie contractuelle des « consultants ».

Tableau 14

**Frais de voyage des experts : comparaison entre 2013 et 2014**

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>Réduction</i>
Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée	588 400	548 900	(39 500)
Groupe d'experts sur le Libéria	220 200	168 500	(51 700)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	589 800	570 700	(19 100)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	703 400	528 700	(174 700)
Groupe d'experts sur le Soudan	467 100	381 300	(85 800)
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	625 800	396 300	(229 500)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	700 900	527 000	(173 900)
Groupe d'experts sur la Libye	643 000	411 200	(231 800)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	644 800	638 400	(6 400)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	181 000	158 700	(22 300)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	–	–	–
<b>Total</b>	<b>5 364 400</b>	<b>4 329 700</b>	<b>(1 034 700)</b>

99. Le Comité consultatif a demandé pourquoi et depuis quand les experts ont le statut de consultant. On lui a répondu que les groupes d'experts sont établis par le Conseil de sécurité pour assister les organes subsidiaires du Conseil. Depuis la création des premiers groupes et chaque fois que des experts ont été recrutés ultérieurement, on a toujours considéré que le statut administratif de « consultant » était approprié compte tenu du caractère temporaire et souple de leur emploi et des travaux des comités des sanctions. Ce statut permet auxdits comités d'arrêter et d'ajuster rapidement la composition des groupes d'experts en fonction des modifications les plus récentes apportées aux régimes de sanctions. En outre, les membres de ces groupes se voient accorder le statut d'« expert en mission » et leurs

conditions d'emploi sont régies par la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2002/9](#) intitulée « Règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission ». Le Comité consultatif relève que certains experts en mission, dont le statut est régi par les dispositions énoncées dans la circulaire, ne sont pas assujettis aux nouvelles règles définies dans la résolution [67/254](#) de l'Assemblée générale pour les conditions de voyage en avion.

100. À propos des conditions de voyage en avion et plus particulièrement des observations figurant au paragraphe 18 de son rapport ([A/66/739](#)), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que selon l'interprétation de la Division des affaires du Conseil de sécurité, ce paragraphe signifiait que la définition ou la condition énoncée dans le paragraphe s'applique à tous les consultants nommés en qualité d'experts au sein des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts. Il a été indiqué au Comité que, conformément à la résolution [67/254](#) de l'Assemblée générale et compte tenu des rapports du Secrétaire général ([A/66/676](#) et [A/67/356](#)) et de ses propres rapports sur la question ([A/66/739](#) et [A/67/636](#)), les experts engagés au moyen d'un contrat de louage de services ne sont pas visés par les dérogations indiquées au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général ([A/66/676](#)), mais qu'ils sont concernés par la disposition énoncée au paragraphe 89 du même rapport. Le Comité rappelle qu'au paragraphe 18 de son rapport ([A/66/739](#)), il indiquait que la mesure visant à faire de la classe économique la classe normalement utilisée par les consultants et sous-traitants pour leurs voyages en avion ne suscitait aucune objection de sa part, étant entendu que le remboursement des frais engagés par les consultants et sous-traitants pour les services professionnels qu'ils ont rendus à l'Organisation se fait sur la base d'une somme forfaitaire et comprend tous les coûts afférents aux services pour lesquels ils ont été recrutés, y compris les frais de voyage. **Eu égard à la nature particulière des tâches des membres des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts par rapport à celles d'autres membres du personnel engagés au moyen de contrats de louage de services, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'étendre les dérogations visées au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général ([A/66/676](#)) aux membres des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts.**

#### *Installations et infrastructures*

101. Le Comité consultatif note que, selon les informations qui lui ont été communiquées, un montant de 3 000 400 dollars est demandé pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour l'année 2014. Ce montant doit notamment couvrir : a) le loyer annuel des bureaux de l'immeuble Chrysler et des services d'appui afférents fournis suivant les modalités prévues dans le mémorandum d'accord conclu entre la Direction exécutive et le locataire principal, à savoir le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (1 010 500 dollars); et b) l'installation de la Direction exécutive dans de nouveaux bureaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 si l'UNOPS quitte ses locaux actuels de l'immeuble Chrysler comme prévu, à l'expiration de son bail, le 31 décembre 2014 (1 983 400 dollars). Ayant demandé pourquoi le coût – de près de 2 millions de dollars – du déménagement de la Direction exécutive, qui doit avoir lieu en 2015, figure dans le budget 2014, le Comité a été informé que le contrat actuel de sous-location liant la Direction exécutive à l'UNOPS arriverait à expiration le

31 décembre 2014 et que celle-ci devrait donc emménager dans de nouveaux locaux le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au plus tard. Il lui faudra donc trouver à se loger avec l'aide du Service de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui en 2014, faire les aménagements nécessaires et acheter mobilier et matériel de bureau.

102. D'après le Secrétaire général, le lieu d'installation n'ayant pas encore été défini, le coût estimatif du déménagement a été calculé sur la base du coût standard des services communs à New York. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le détail des coûts (voir tableau ci-après). Il a aussi été informé que la Direction exécutive ne possédait aucun de ses meubles actuels, qui lui étaient tous fournis par l'UNOPS conformément aux dispositions du contrat de bail. En ce qui concerne l'équipement bureautique, la Direction exécutive possède 40 ordinateurs de bureau et cinq ordinateurs portables. Les premiers ont été achetés fin 2009 et début 2010, ce qui signifie qu'ils devront être remplacés au moment du déménagement prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les cinq ordinateurs portables ont été achetés en 2011. Deux imprimantes multifonctions sont louées au Bureau de l'informatique et des communications.

Tableau 15  
Coûts détaillés du déménagement<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

<i>Classe</i>	<i>Effectif</i>	<i>Aménagement des locaux</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Bureautique</i>	<i>Téléphones, télécopieurs, réseau</i>
Sous-Secrétaire général	1	125 700	27 200	1 800	1 200
D-2	1	62 900	10 700	1 800	1 200
D-1	2	125 800	21 400	3 088	1 800
P-5	9	282 600	92 700	13 896	8 100
P-1 à P-4	20	628 000	206 000	30 880	18 000
Agents des services généraux	8	251 200	82 400	12 352	7 200
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>1 476 200</b>	<b>440 400</b>	<b>63 816</b>	<b>37 500</b>
					<b>2 020 916<sup>b</sup></b>

<sup>a</sup> L'estimation a été réalisée suivant le guide 2012-2013 pour l'estimation du coût standard des services communs publié par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité le 12 décembre 2012.

<sup>b</sup> Ce montant comprend le coût de 3 000 dollars correspondant au déménagement, sans mobilier, de 41 membres du personnel de l'immeuble Chrysler dans des locaux encore indéterminés.

103. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a en outre été informé que, depuis sa création en 2005, la Direction exécutive était installée dans des locaux extérieurs au Secrétariat et que celui-ci ne pouvait l'accueillir, faute de place. Dans la perspective de son installation dans de nouveaux locaux, la Direction exécutive a pris contact en novembre 2012 avec le Service de la gestion des installations, qui s'occupe de toutes les questions relatives à ses bureaux. En juillet 2013, celui-ci a fait savoir qu'il ne disposait pas de locaux susceptibles d'être libres au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Direction exécutive lui a donc demandé de signer en son nom un nouveau bail prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. On n'a toutefois pas encore trouvé de locaux.

**104. Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du déménagement de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme soient approuvées.**

*Questions diverses*

*Direction exécutive du Comité contre le terrorisme*

105. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les dispositifs de financement de la Direction exécutive, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et sur la nature de leurs liens avec le Département des affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Comité a notamment été informé de ce qui suit :

a) Le financement de la Direction exécutive est assuré, pour l'essentiel, au moyen du budget ordinaire. Des fonds extrabudgétaires servent à organiser des ateliers de renforcement des capacités et d'autres manifestations touchant à divers aspects de la lutte contre le terrorisme afin d'aider les États Membres à appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité. Le Directeur exécutif rend compte de son action au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité;

b) Le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui fait partie du Département des affaires politiques, est financé au moyen du budget ordinaire, au titre du sous-programme 6 du chapitre 3 (Affaires politiques), et de ressources extrabudgétaires. Pour l'exercice biennal 2014-2015, des ressources de près de 2 millions de dollars à imputer sur le budget-programme ont été demandées pour financer six postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] et d'autres objets de dépense. Les ressources extrabudgétaires sont, quant à elles, estimées à quelque 6,7 millions de dollars et constituent la principale ressource dont dispose le Bureau pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Chef du Bureau relève du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui assume la présidence de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Plus de 30 entités de l'Équipe spéciale participent aux activités de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs;

c) En 2011, une contribution volontaire a permis au Secrétariat de créer le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. La même année, dans sa résolution 66/10, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de l'accord relatif à la création du Centre et encouragé tous les États Membres à collaborer avec lui. Placé sous la direction du Secrétaire général et intégré au Département des affaires politiques, le Centre concourt à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques est le Directeur exécutif du Centre, lequel s'appuie sur l'expertise de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour renforcer les initiatives existantes en matière de lutte antiterroriste. Le Centre bénéficie de l'appui politique et des conseils des 22 membres de son Conseil consultatif, qui donnent des indications au Directeur exécutif sur le plan annuel et le programme de travail du Centre, y compris sur son budget annuel et ses programmes, projets et propositions.

**106. Le Comité consultatif prend note des informations supplémentaires qu'il a obtenues et compte que, dans le prochain budget des missions politiques**

spéciales, le Secrétaire général donnera des précisions sur le rôle de chacune des trois entités et sur la nature des liens qui les unissent au Département des affaires politiques et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

### C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

107. Le montant des ressources demandées pour les 10 missions politiques spéciales du groupe thématique III s'élève à 140 899 600 dollars, soit 26,1 % du montant total de celles demandées pour les 34 missions politiques spéciales en 2014 (A/68/327 et A/68/327/Add.3). Le tableau 16 donne la ventilation, par mission, du montant estimatif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2013 et le montant des dépenses prévues pour 2014.

Tableau 16  
Récapitulatif des prévisions de dépenses du groupe thématique III  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	18 311,3	18 273,3	38,0	9 432,5	—	9 702,2	(269,7)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	40 763,2	45 288,9	(4 525,7)	20 877,4	—	20 232,5	644,9
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	38 826,6	38 826,6	—	20 341,6	428,4	19 834,9	506,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	30 141,7	31 453,8	(1 312,1)	4 364,1	—	12 393,2	(8 029,1)
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	14 312,9	14 171,4	141,5	5 872,6	82,0	6 933,2	(1 060,6)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 073,0	6 071,2	1,8	2 962,4	—	2 962,4	—
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	33 017,6	33 453,5	(435,9)	14 955,8	—	15 586,7	(630,9)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	18 311,6	18 311,5	0,1	8 750,6	39,5	9 042,9	(292,3)

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	12 234,6	11 266,6	968,0	6 060,3	-	6 235,4	(175,1)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	86 676,3	86 676,3	-	47 282,3	-	46 643,7	638,6
<b>Total</b>	<b>298 668,8</b>	<b>303 793,1</b>	<b>(5 124,3)</b>	<b>140 899,6</b>	<b>549,9</b>	<b>149 567,1</b>	<b>(8 667,5)</b>

108. Comme l'indique le tableau 16 ci-dessus, le montant estimatif des dépenses engagées pour les missions du groupe thématique III en 2013 est de 303 793 100 dollars, ce qui correspond à un dépassement de 5 124 300 dollars par rapport aux crédits de 298 668 800 dollars ouverts pour 2012-2013. Le Comité consultatif constate que le dépassement des crédits prévus concerne plusieurs missions et s'explique, pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) (4 525 700 dollars), par l'évacuation du personnel et le déplacement des activités de la mission à Yaoundé à deux reprises au cours de l'exercice budgétaire; pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (1 312 100 dollars), par le taux inférieur aux prévisions des vacances de poste d'agent recruté sur le plan international et l'augmentation de l'indemnité au titre des services de sécurité; et, pour le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) (435 900 dollars), essentiellement par les dépenses relatives au personnel civil qui ont été plus importantes que celles prévues au budget. Ce dépassement est partiellement compensé par la sous-utilisation de 968 000 dollars des crédits ouverts pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Des renseignements sur les écarts sont donnés pour chaque mission énumérée dans le tableau 16 dans le rapport correspondant du Secrétaire général (A/68/327/Add.3).

109. Le montant estimatif des dépenses pour 2014 (140 899 600 dollars) est en diminution de 8 667 500 dollars, soit 5,8 %, par rapport à celui des crédits ouverts pour 2013 (149 567 100 dollars). Le Comité consultatif relève que cette diminution résulte essentiellement de la réduction des ressources nécessaires au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), du fait de la suppression de tous les postes de personnel civil, du rapatriement du personnel fourni par des gouvernements, et de la baisse des dépenses opérationnelles par suite du retrait complet de la mission comme prescrit par la résolution 2097 (2013) du Conseil de sécurité, cette diminution étant partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour la fermeture physique et la liquidation administrative de la mission. La diminution résulte également de la baisse des ressources demandées au titre de l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) (1 060 600 dollars), qui tient essentiellement à une diminution des dépenses opérationnelles traduisant l'effet des modifications apportées à l'accord relatif au partage des coûts d'un avion entre la Commission, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies

pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Pour les autres missions qui se poursuivent, le Comité consultatif constate que les prévisions de dépenses sont plus importantes uniquement pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), tandis que les ressources demandées pour les autres missions sont en diminution par rapport aux ressources approuvées pour 2013, à l'exception de celles concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui restent stables par rapport à 2013.

### Observations et recommandations concernant les postes

110. Le nombre de postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2013, celui des postes vacants au 30 septembre 2013 et celui des postes demandés par le Secrétaire général pour 2014 sont récapitulés dans le tableau 17. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les variations, les ressources nécessaires et les postes proposés sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions dans les paragraphes ci-après.

Tableau 17  
Groupe thématique III : effectifs nécessaires

Mission	Approuvés pour 2013	Vacants au 30 septembre 2013	Demandés pour 2014	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	43 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 4 AN, 16 AL)	4 (1 P-5, 1 AN, 2 AL)	44 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 5 AN, 16 AL)	1 (1 AN)	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	155 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 37 FS, 8 AN, 72 AL, 5 VNU)	21 (2 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 5 SM, 2 VNU)	155 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 37 SM, 8 AN, 72 AL, 5 VNU)	–	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	125 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	15 (1 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 AL, 1 VNU)	127 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 13 P-4, 9 P-3, 30 SM, 18 AN, 40 AL, 7 VNU)	5 (1 D-2, 4 AN)	3 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	68 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 12 SM, 12 AN, 16 AL, 8 VNU)	16 (3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 6 AN, 3 AL)	41 (1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 12 SM, 2 AN, 11 AL, 5 VNU)	–	27 (2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 10 AN, 5 AL, 3 VNU)	–

<i>Mission</i>	<i>Approuvés pour 2013</i>	<i>Vacants au 30 septembre 2013</i>	<i>Demandés pour 2014</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	1 (1 P-5)	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	–	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	1 (1 P-4)	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	–
Bureau des Nations Unies au Burundi	123 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 9 P-3, 23 SM, 14 AN, 51 AL, 5 VNU)	11 (2 P-4, 3 P-3, 4 AL, 2 VNU)	123 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 9 P-3, 22 SM, 15 AN, 51 AL, 5 VNU)	–	–	1 (1 de SM à AN)
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 3 AN, 58 AL)	3 (1 P-5, 1 P-3, 1 AL)	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 3 AN, 58 AL)	–	–	1 (1 de P-5 à P-4)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	2 (1 SM, 1 AL)	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	–	–	–
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	288 (1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 12 P-5, 37 P-4, 41 P-3, 68 SM, 1 G(AC), 33 AN, 79 AL, 4 VNU)	58 (2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 11 P-3, 4 SM, 15 AN, 16 AL, 2 VNU)	286 (1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 7 D-1, 11 P-5, 39 P-4, 39 P-3, 1 P-2, 69 SM, 1 G(AC), 32 AN, 78 AL, 4 VNU)	3 (2 P-4, 1 P-3)	5 (1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 1 AN, 1 AL)	2 (1 de P-3 à P-2, 1 de P-3 à SM)

*Abbreviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

111. Les modifications proposées du tableau d'effectifs des missions du groupe thématique III pour 2014 comprennent ce qui suit (ibid., par. 19, 67, 93, 94, 179, 218 et 271) :

a) BRSAO : création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire de l'information) (voir plus loin, par. 116 et 117);

b) BINUGBIS : création de cinq postes nouveaux [1 D-2 de représentant spécial adjoint du Secrétaire général (questions politiques) et 4 d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des questions politiques, spécialiste des droits de l'homme, spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et fonctionnaire de l'information)]; suppression de trois postes (1 P-5 de spécialiste

hors classe de la réforme du secteur de la sécurité, 1 P-4 de spécialiste des questions politiques et 1 P-3 de fonctionnaire de police) (voir par. 128 à 130);

c) BINUCSIL : suppression de 27 postes (2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 10 AN, 5 AL, 3 VNU);

d) BNUB : reclassement d'un poste d'agent du Service mobile (agent des services de sécurité) en poste d'administrateur recruté sur le plan national;

e) UNSCOL : transformation d'un poste P-5 de fonctionnaire d'administration (hors classe) en poste P-4 de fonctionnaire d'administration;

f) MANUL : création de trois postes nouveaux (2 P-4 et 1 P-3); suppression de cinq postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 1 AN et 1 G(AL)]; et reclassement d'un poste P-3 en poste P-2 et de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile (voir par. 161 à 164).

**112. Le Comité consultatif recommande l'approbation des changements de tableau d'effectifs proposés par le Secrétaire général pour le BRSAO, le BINUCSIL, le BNUB, l'UNSCOL et la MANUL.** Ses observations et recommandations sur les effectifs du BINUGBIS figurent au paragraphe 134.

#### *Taux de vacance*

113. L'annexe VII au rapport du Secrétaire général (A/68/327) donne une comparaison détaillée des taux de vacance de postes budgétisés pour 2013 et des taux de vacance proposés pour 2014. Il contient aussi des éléments d'information sur les taux de vacance effectifs au 31 août 2013. **Vu les écarts importants qu'il constate entre les taux de vacance effectivement observés au 31 août 2013 et les taux proposés pour 2014, le Comité consultatif s'interroge sur le caractère réaliste des taux retenus pour établir les projets de budget de certaines missions. Ses recommandations concernant l'estimation des taux de vacance des postes des différentes catégories de personnel de ces missions sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions.**

#### **Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles**

114. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, que l'on trouvera dans le tableau ci-après, sur les dépenses opérationnelles des missions du groupe thématique III, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2012-2013 et les ressources prévues pour 2014. Ses observations concernant les variations et les ressources nécessaires sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions.

Tableau 18  
**Groupe thématique III : dépenses opérationnelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2012-31 décembre 2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
1. Personnel fourni par des gouvernements	1 848,6	1 485,8	362,8	894,9	–	1 208,0	(313,1)
2. Consultants	7 078,4	6 155,1	923,3	3 327,9	–	3 674,8	(346,9)
3. Voyages	10 971,0	11 333,6	(362,6)	4 881,5	–	5 448,9	(567,4)
4. Installations et infrastructures	39 932,3	38 487,8	1 444,5	17 960,8	316,7	20 926,6	(2 965,8)
5. Transports terrestres	5 226,9	5 818,8	(5 91,9)	2 147,8	–	2 510,1	(362,3)
6. Transports aériens	22 505,4	22 990,0	(4 84,6)	7 127,7	–	9 878,2	(2 750,5)
7. Transport maritimes ou fluviaux	142,2	23,3	118,9	20,5	–	122,2	(101,7)
8. Communications	15 404,8	14 179,4	1 225,4	6 686,8	79,0	7 664,7	(977,9)
9. Informatique	6 529,5	6 908,6	(379,1)	2 283,2	146,8	2 402,8	(119,6)
10. Services médicaux	2 212,9	1 856,3	356,6	1 044,0	7,4	1 195,3	(151,3)
11. Fournitures, services et matériel divers	9 934,4	9 542,8	391,6	4 578,9	–	4 684,1	(105,2)
<b>Total, dépenses opérationnelles</b>	<b>121 786,4</b>	<b>118 781,5</b>	<b>3 004,9</b>	<b>50 954,0</b>	<b>549,9</b>	<b>59 715,7</b>	<b>(8 761,7)</b>

### Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

115. Le montant estimatif des dépenses du BRSAO pour 2014 s'élève à 9 432 500 dollars, alors que les crédits ouverts pour 2013 se montaient à 9 702 200 dollars. La diminution de 269 700 dollars tient essentiellement à une réduction des dépenses opérationnelles (601 800 dollars) à l'accord relatif au partage des coûts afférents à un avion conclu par le BRSAO, le Bureau chargé de l'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et à la MINUSMA en ce qui concerne les opérations aériennes, dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de partage des ressources. Le Secrétaire général indique qu'avec la création de la MINUSMA, les besoins du BRSAO concernant les déplacements au Mali diminueront légèrement et sa part de l'utilisation d'un avion diminuera de même.

116. L'effectif civil proposé de 44 postes correspond à la proposition d'adjoindre un nouveau poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) à la Section de l'information pour renforcer la capacité de communication et de coopération du BRSAO; formuler et exécuter une stratégie de communication; gérer les attentes du public; et accroître la couverture médiatique du Bureau. Le Secrétaire général indique que le fonctionnaire de l'information aidera le

fonctionnaire (P-4) déjà en poste à appliquer la stratégie de communication du Bureau en organisant des manifestations liées à l'information et des conférences de presse, en contribuant à la revue de presse quotidienne du Bureau et au suivi des médias et en tenant à jour le site Internet du bureau et les plateformes de médias sociaux.

117. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, depuis les trois dernières années, les fonctions du poste proposé sont exercées par un consultant recruté sur le plan national pour un coût mensuel de 3 000 dollars, soit un total de 96 198 dollars. Il a appris également que les ressources demandées au titre des consultants pour 2014 avaient été réduites de 30 900 dollars, en raison principalement de la suppression des services du consultant dont les fonctions relèveraient désormais du poste de fonctionnaire de l'information proposé.

118. Au paragraphe 5 de son rapport, le Secrétaire général indique que le BRSAO continuera à présider les réunions de haut niveau du Comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui est un programme commun du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) visant à développer les capacités aux niveaux tant national que sous-régional, dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, du contrôle des frontières, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du renforcement des systèmes de justice pénale.

119. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que l'Initiative avait été mise en place en vue d'adopter une démarche globale et multipartite pour travailler en synergie afin d'appuyer l'application du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le problème croissant que posent le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et l'abus des drogues en Afrique de l'Ouest. Il a appris également que la contribution du BRSAO à l'Initiative consistait à fournir des orientations politiques et de jouer un rôle de sensibilisation en mobilisant l'appui des États participants ainsi que de la communauté internationale. Il a appris en outre que les ressources demandées pour 2014 comprenaient un montant de 20 000 dollars destiné à l'organisation d'une réunion et 20 % du temps de travail de l'actuel spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité.

**120. Le Comité consultatif recommande de porter de 6 % à 9 % le taux de vacance des postes d'agent local actuellement proposé pour 2014, pour les motifs indiqués plus haut, au paragraphe 113.**

**121. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées pour le BRSAO pour 2014, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 120.**

#### **Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

122. Le montant estimatif des dépenses du BINUCA pour 2014 s'élève à 20 877 400 dollars, alors que les crédits ouverts pour 2013 se montaient à 20 232 500 dollars. L'augmentation de 644 900 dollars s'explique essentiellement par une hausse des ressources demandées au titre du personnel international pour financer en 2014 des prestations qui n'avaient pas été budgétisées en 2013 (prime de danger et élément supplémentaire famille non autorisée), et de celles demandées au titre des services de transport par suite de l'extension des vols dans la zone de la

mission. Ces augmentations sont en partie compensées par des diminutions des ressources demandées au titre des installations et infrastructures, du fait principalement qu'il n'est pas prévu de financer l'acquisition d'installations préfabriquées et de matériel de sécurité et l'obtention de services de construction.

123. Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a appris que le budget pour 2014 du BINUCA avait été établi en tenant compte du montant et de la configuration des ressources approuvées pour 2013 car il était prévu qu'un budget additionnel serait soumis au cas où le Conseil de sécurité adopterait pour le Bureau un mandat nouveau et élargi. Le BINUCA aurait dans ce cas besoin de ressources supplémentaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2121 \(2013\)](#), qui prévoit le renforcement des effectifs du Bureau et le déploiement d'une unité de gardes, ainsi que la création d'un hôpital de niveau II renforcé, doté d'un bloc opératoire et d'un laboratoire, et une présence accrue en dehors de Bangui.

124. Le Comité consultatif constate qu'un dépassement de crédits de 4 525 700 dollars (11,1 %) est prévu pour 2012-2013 en raison essentiellement de la hausse du coût du personnel civil. Au paragraphe 25 de son rapport, le Secrétaire général indique que, pour des raisons de sécurité, la mission a dû évacuer son personnel et déplacer ses opérations à Yaoundé à deux reprises durant l'exercice budgétaire (en décembre 2012 et en mars 2013). Le dépassement de crédits tient également à l'institution au 23 mars 2013 du régime de la prime de danger pour le personnel recruté sur les plans international et national et le changement de statut de la mission, qui est devenue un lieu d'affectation famille non autorisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, mesure ayant entraîné le paiement des prestations associées à l'élément supplémentaire famille non autorisée, qui n'avaient pas été prévues au budget pour 2013.

**125. Le Comité consultatif recommande de porter de 7 % à 10 % le taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international et de 20 % à 40 % celui des postes de Volontaire des Nations Unies actuellement proposés pour 2014, pour les motifs indiqués au paragraphe 113.**

**126. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées pour le BINUCA pour 2014, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 125.**

#### **Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

127. Le montant estimatif des dépenses du BINUGBIS pour 2014 s'élève à 20 341 600 dollars, alors que les crédits ouverts pour 2013 se montaient à 19 834 900 dollars. L'augmentation nette de 506 700 dollars tient essentiellement à la hausse des traitements et des dépenses de personnel concernant les agents recrutés sur le plan national, par suite de la création de quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national conformément à la recommandation de la mission d'assistance technique effectuée du 18 au 27 mars 2013, à la hausse des ressources demandées au titre des installations et infrastructures ainsi qu'au titre des transports terrestre, résultant de la hausse des besoins en carburants et de l'acquisition de matériel et de mobilier supplémentaires pour les nouveaux bureaux régionaux de Bafatá, Buba, São Domingos et Mansôa. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution nette du nombre de postes d'agent du personnel recruté sur le plan

international conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique, par la réduction des ressources demandées pour les transports aériens en raison de la diminution de la consommation de carburant d'aviation, et par la diminution des dépenses de location et d'exploitation d'aéronefs en raison de la réduction du nombre de journées d'opérations, de 150 en 2013 à 50 en 2014, résultant de l'amélioration des services proposés par les compagnies aériennes locales.

128. L'effectif proposé pour le personnel civil (127 agents) représente une augmentation nette de 2 agents par rapport aux 125 agents approuvés pour 2013. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectif comprennent la création de cinq postes nouveaux [1 D-2 de représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et 4 AN (spécialiste des questions politiques, spécialiste des droits de l'homme, spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et fonctionnaire de l'information)] et la suppression de 3 postes (1 P-5 de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité, 1 P-4 de spécialiste des questions politiques et 1 P-3 de fonctionnaire de police). Au paragraphe 67 de son rapport, le Secrétaire général indique que les changements proposés quant au nombre et à la classe des postes sont conformes aux recommandations relatives aux révisions du mandat et aux ajustements apportés à la structure et à l'effectif de la mission.

129. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la création du poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques devait permettre d'améliorer la gestion du BINUGBIS et d'accroître la cohérence, la coordination et l'efficacité aussi bien au sein des différentes sections qu'entre elles. Il lui a de plus été expliqué qu'en raison de l'instabilité politique dans le pays, le Représentant spécial du Secrétaire général avait dû consacrer plus de temps et d'efforts au règlement de la crise politique et qu'il n'avait par conséquent pas été en mesure d'accorder toute son attention à la gestion du Bureau. Le Comité consultatif a également été informé que le titulaire du nouveau poste aiderait le Représentant spécial du Secrétaire général à s'occuper des questions de gestion afin qu'il puisse concentrer son attention sur ses fonctions diplomatiques essentielles et la mobilisation de ressources en vue de la tenue des prochaines élections.

130. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement, dont le poste était maintenu et qui exerçait également les fonctions de coordonnateur résident et de représentant résident et coordonnateur de l'aide humanitaire, continuerait à jouer un rôle central dans la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et conduirait les efforts visant à mettre en œuvre les missions d'aide humanitaire et de développement dont les organismes des Nations Unies présents dans le pays étaient investis et à assurer la cohérence stratégique des activités de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'exécution du mandat du BINUGBIS. Le Comité a été informé à la même occasion que le Chef de cabinet resterait chargé de la gestion intégrée de toutes les activités de la mission et de formuler des orientations sur les politiques et la coordination, de mettre en place des structures et systèmes de communication cohérents, d'assurer la liaison entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du Chef de l'appui à la mission sur les questions concernant le budget et les ressources humaines, de superviser les travaux du spécialiste principal de la planification stratégique et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions de protocole.

**131. Le Comité consultatif ne s'oppose pas aux propositions du Secrétaire général concernant la création du nouveau poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des questions politiques à la classe D-2.**

132. Tout en prenant note de la proposition visant à créer quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national, le Comité consultatif rappelle que la mission d'évaluation technique en Guinée-Bissau avait notamment recommandé la création de huit postes de ce type dans le cadre des ressources existantes pour renforcer les activités de fond de la mission et du bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Division des affaires politiques). Au moment de l'examen des propositions du Secrétaire général, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que la mission avait décidé de créer les postes recommandés de manière progressive, soit quatre en 2014 et les autres en 2015, après avoir passé en revue les besoins de la mission. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général en vue de la création de quatre nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national. Il recommande toutefois d'offrir des explications plus poussées à l'Assemblée générale pour justifier la création progressive des postes recommandés, au moment où elle examinera les projets de budget du Secrétaire général.**

133. S'agissant de la proposition consistant à supprimer un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et un poste de membre de la police (P-3), le Secrétaire général indique au paragraphe 67 de son rapport que la mission de la CEDEAO auprès de la Guinée-Bissau s'occuperait d'une bonne partie des aspects opérationnels de la réforme du secteur de la sécurité et les deux conseillers hors-classe, financés sur des fonds extrabudgétaires, détachés au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, apporteraient le soutien consultatif voulu. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que les conseillers fourniraient au BINUGBIS des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties concernées, dont la CEDEAO et sa mission en Guinée-Bissau, s'agissant de l'exécution de stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de l'instauration d'un système de justice militaire, dans le respect des normes internationales. Le Secrétaire général a indiqué qu'il était également proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et de créer à la place quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national, du fait aussi des moindres responsabilités résultant de la création d'un nouveau poste de D-2.

**134. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition visant à supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4). Il s'interroge cependant sur le bien-fondé de la suppression d'un poste de spécialiste hors-classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et d'un poste de spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (P-3) pour y substituer deux postes de conseiller hors classe détaché, financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Le Comité estime que les exigences concernant l'accomplissement de ces tâches n'ont pas changé et que les suppressions envisagées ne peuvent pas être qualifiées de gain d'efficacité durable car au lieu d'être imputés sur le budget ordinaire, ces postes seraient financés par des ressources extrabudgétaires, soit un simple changement de source de financement, afin d'assurer la continuité d'exécution des activités prévues au mandat (A/68/7, par. 80). Le Comité recommande donc de renoncer à la suppression proposée de ces deux postes.**

**135. Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 113, le Comité recommande l'approbation des ressources proposées pour le BINUGBIS pour 2014.**

**Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone**

136. Dans sa résolution 2097 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé pour une dernière période de 12 mois, jusqu'au 31 mars 2014, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Au cours de cette période, la mission procèdera à un retrait total et transférera progressivement ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux partenaires nationaux et internationaux concernés, dans le cadre de son plan de transition et de retrait. Le Secrétaire général propose que les effectifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014 comprennent 41 postes, soit une réduction de 27 postes, contre 68 en 2013. Il indique également qu'après la suppression de 18 autres postes, 23 seront maintenus jusqu'au 31 mai, le temps d'achever la liquidation de la Mission. Les détails des remaniements d'effectifs proposés sont énoncés au tableau 13 et aux paragraphes 93 et 94 du rapport du Secrétaire général.

137. Le montant des ressources proposé pour 2014 pour le BINUCSIL s'élève à 4 364 100 dollars (dont 1 346 400 dollars en vue de la liquidation), contre un budget approuvé de 12 393 200 dollars pour 2013. La baisse de 8 029 100 dollars s'explique principalement par la suppression de tous les postes civils; le rapatriement du personnel détaché par le Gouvernement; et la réduction des dépenses opérationnelles résultant du retrait total de la mission, compensée en partie par une augmentation des ressources nécessaires à la fermeture physique effective et à la liquidation administrative de la mission.

138. Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que la planification par l'équipe de pays des Nations Unies de l'intensification de ses activités après le retrait de la BINUCSIL avait déjà été prise en compte dans la Vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014), qui a fourni un cadre pour des programmes des Nations Unies en appui aux deuxième et troisième stratégies de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Le Comité a également été informé que les deux tiers des fonds demandés en vue de l'application de la Vision commune pour la transition (141 millions de dollars sur un total de 230 millions de dollars) étaient déjà disponibles. En réponse à de nouvelles questions, le Comité a été informé que trois descriptifs de programme avaient été élaborés pour fournir une base solide permettant de continuer d'appuyer le Gouvernement pendant et à l'issue du transfert de responsabilités du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines suivants : examen constitutionnel; réforme du secteur de la sécurité; et prévention des conflits. Le Comité a également été avisé que du matériel de l'équipe de pays des Nations Unies commençait déjà à être transféré à l'antenne de la mission à Kono en septembre 2013 et que le Programme alimentaire mondial prendrait possession du bureau de Bo, après sa fermeture, en décembre 2013, tandis que les locaux de Makeni passeraient sous le contrôle de l'UNICEF à l'issue de la fermeture du bureau en décembre.

**139. Le Comité consultatif félicite le BINUCSIL d'avoir procédé à un retrait efficace, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et encourage**

**d'autres missions à tirer des enseignements de l'expérience du Bureau en matière de liquidation.**

**140. Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre du BINUCSIL pour 2014.**

**Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria**

141. Le montant des ressources proposé pour 2014 pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria s'élève à 5 872 600 dollars, contre un budget approuvé de 6 933 200 dollars pour 2013. La baisse de 1 060 000 dollars s'explique principalement par la diminution des dépenses opérationnelles afférentes au transport aérien en raison du changement apporté à l'accord relatif à la participation aux coûts, passé entre la Commission mixte, l'UNOWA et la MINUSMA. Le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 123 de son rapport, dans le cadre du partage des coûts, que le ratio applicable de 25:75 respectivement en 2013 pour la Commission et l'UNOWA passait en 2014 à 10:65:25 respectivement pour la Commission, l'UNOWA et la MINUSMA, calculé à partir des besoins des trois entités pour l'utilisation des appareils. Elle s'explique aussi par la diminution des dépenses au titre des services de consultant, en raison principalement de la cessation des activités du Comité de suivi, les conditions énoncées dans l'Accord de Greentree, conclu en août 2013, le déchargeant de la surveillance du respect des droits de la population de Bakassi.

142. Au cours de son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif s'est enquis au sujet de crédits d'un montant de 16 600 dollars en vue de l'acquisition de matériel informatique, y compris des écrans en 3D pour des ordinateurs, deux projecteurs et un serveur pour un système d'information géographique. Il a été informé que les écrans 3D étaient destinés à un traitement d'image assistée par ordinateur dans le cadre d'un projet visant à établir une carte définitive et à ériger des bornes en vue de la délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Il a également appris qu'une carte définitive devait être multiéchelle et recouvrir toute la longueur, ce qui nécessitait des écrans en haute résolution en vue du traitement des images, ainsi que du papier spécial, de nouvelles licences de logiciels et un serveur spécialisé pour les opérations de géovisualisation.

**143. Le Comité consultatif recommande de porter de 0 à 5 % le pourcentage de postes vacants pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour 2014 au titre du personnel recruté sur le plan international, pour les raisons citées au paragraphe 113.**

**144. Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 143, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour 2014.**

**Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale**

145. Le montant des ressources proposé pour 2014 pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'élève à 2 962 400 dollars, soit le même montant que celui du budget approuvé pour 2013.

L'écart entre le budget approuvé pour 2013 et les ressources proposées pour 2014 pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation prévue des dépenses communes du personnel recruté sur le plan international en se fondant sur les moyennes habituelles et en comptant le recrutement d'un nouveau fonctionnaire, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Cette augmentation est neutralisée par la réduction des dépenses opérationnelles, en particulier au titre des voyages, des communications, de l'informatique et des autres fournitures, services et matériel divers, conformément aux efforts déployés par la mission pour réduire les frais. Les prévisions de dépassement des crédits pour 2012-2013 s'expliquent principalement par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu, et un montant supérieur aux coûts inscrits au budget pour l'acquisition de bureaux et de carburant pour les groupes électrogènes.

146. Le Comité consultatif relève au paragraphe 148 du rapport du Secrétaire général qu'une collecte de fonds est en cours pour financer le projet conjoint intitulé « Vers l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Le Secrétaire général indique que le projet, dont le budget estimatif total s'élève à un million de dollars, couvre la période allant de février 2013 à février 2016. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des contributions d'un montant de 80 267 dollars avaient été reçues du Gouvernement norvégien et d'un montant de 30 000 dollars du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Le Comité a également été avisé d'annonces de contribution d'un montant de 147 000 dollars de la part du Gouvernement norvégien et d'un million de dollars de la part de l'Union européenne.

**147. Le Comité consultatif recommande de porter de 0 à 5 % le pourcentage de postes vacants pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour 2014, au titre du personnel recruté sur le plan international, pour les raisons citées au paragraphe 113.**

**148. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 147, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour 2014.**

#### **Bureau des Nations Unies au Burundi**

149. Le montant estimatif des ressources qui seront nécessaires au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) en 2014 s'élève à 14 955 800 dollars. Il est inférieur de 630 900 dollars au montant des crédits ouverts pour 2013 (15 586 700 dollars), ce qui s'explique principalement par l'économie réalisée au titre du personnel civil en raison du reclassement d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de la diminution de 4,5 % de l'indemnité de poste; par la diminution des coûts salariaux du personnel recruté sur le plan national, en raison de la dépréciation du franc burundais; par les économies qui devraient être réalisées à la rubrique Communications en raison de la baisse du coût de la location du répéteur et de la diminution du nombre des antennes-relais en location, des postes téléphoniques et des besoins en matière d'activités d'information.

150. La dotation en effectifs civils proposée pour 2014 ne change pas par rapport à 2013 (123 postes) et tient compte du reclassement d'un poste d'agent du Service de

sécurité (Service mobile) en poste d'administrateur recruté sur le plan national afin de tenir compte de la réorganisation du Groupe de la coordination de l'information en matière de sécurité (Section de la sûreté et de la sécurité).

151. Ayant demandé à connaître les plans du Bureau pour l'avenir, le Comité consultatif a été informé qu'une équipe chargée d'une mission d'évaluation stratégique avait été mise en place au Burundi entre le 4 et le 10 novembre 2013, qui formulerait à l'intention du Secrétaire général des recommandations quant aux options possibles pour la présence future des Nations Unies au Burundi. Le Comité a également été informé que les recommandations en question tiendraient compte des vues du Gouvernement burundais, ainsi que de celles de la société civile et des partenaires internationaux du pays. En outre, l'équipe en question examinerait la situation en matière de consolidation de la paix, le degré d'application des critères définis, les capacités institutionnelles mobilisées au titre des activités de consolidation de la paix, ainsi que l'état actuel de la présence opérationnelle d'acteurs autres que ceux du système des Nations Unies. Ayant demandé plus de détails, le Comité consultatif a été informé que le BNUB avait préparé des plans préliminaires dans l'éventualité d'une réduction progressive des effectifs et d'un transfert des responsabilités du Bureau à l'équipe de pays des Nations Unies au terme d'une période de transition. **Le Comité consultatif se félicite que le BNUB ait pris les devants et qu'il se soit préparé à l'éventualité d'une réduction progressive de ses effectifs et du transfert de ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies.**

152. **Pour les raisons indiquées au paragraphe 113, le Comité consultatif recommande que les taux de vacance proposés pour 2014 soient relevés de 5 % à 8 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international, de 3 % à 4 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national (agents locaux) et de 0 % à 20 % pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies.**

153. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 152, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits demandés pour le BNUB au titre de 2014 soit approuvé.**

#### **Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban**

154. Le montant estimatif des ressources qui seront nécessaires au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban en 2014 s'élève à 8 750 600 dollars. Il est inférieur de 292 300 dollars au montant des crédits ouverts pour 2013 (9 042 900 dollars), ce qui s'explique principalement par la diminution anticipée des dépenses opérationnelles – en raison de la mise en place d'une liaison par fibre optique avec Valence (Espagne) – et des dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructure – en raison d'un volume d'acquisitions moindre qu'en 2013 – ainsi que par la réduction du parc de véhicules du Bureau. Cette diminution du montant des crédits demandés est en partie contrebalancée par l'augmentation prévue des dépenses au titre du personnel civil – en raison d'une augmentation du niveau moyen des échelons inscrits au budget pour les traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile, augmentation elle-même compensée par le déclassement d'un poste P-5 à P-4.

155. La dotation en effectifs civils proposée pour 2014 est la même qu'en 2013 (83 postes) et tient compte du déclassement d'un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) de P-5 à P-4 (fonctionnaire d'administration),

conséquence d'un examen interne des fonctions d'appui qui a permis de conclure qu'un fonctionnaire d'administration de la classe P-4 pouvait mener à bien les tâches requises.

**156. Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban au titre de 2014 soit approuvé.**

#### **Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

157. Le montant estimatif des ressources qui seront nécessaires au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en 2014 s'élève à 6 060 300 dollars. Il est inférieur de 175 100 dollars au montant des crédits ouverts pour 2013 (6 235 400 dollars), ce qui s'explique principalement par la réduction des besoins afférents aux installations et à l'infrastructure, d'où une diminution prévue des dépenses opérationnelles. Les dépenses engagées au titre du personnel recruté sur le plan international auront été inférieures à celles qui étaient prévues en raison d'un taux de vacance de postes effectif de 10 %, plus élevé que celui qui avait été inscrit au budget (5 %). Partant, un solde inutilisé de 968 000 dollars devrait être enregistré au titre de 2013.

**158. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 113, le Comité consultatif recommande que les taux de vacance proposés pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale au titre de 2014 soient relevés de 5 % à 12 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international et de 5 % à 10 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national (agents locaux).**

**159. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 158, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale au titre de 2014 soit approuvé.**

#### **Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

160. Le montant estimatif des ressources qui seront nécessaires à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en 2014 s'élève à 47 282 300 dollars. Il est supérieur de 638 600 dollars au montant des crédits ouverts pour 2013 (46 643 700 dollars), ce qui est imputable principalement à deux facteurs : l'augmentation prévue des dépenses afférentes au personnel civil, car le taux de vacance inscrit au budget s'agissant du personnel recruté sur le plan international est de 6 % (contre 15 % en 2013); l'augmentation prévue – sur la base de l'évolution des dépenses observée par le passé – de la part du personnel recruté sur le plan international dans les dépenses communes de personnel. Cette hausse est en partie compensée par la diminution prévue des dépenses opérationnelles à la rubrique Installations et infrastructure en raison du transfert des locaux d'hébergement du personnel et des bureaux dans un nouveau complexe qui a reçu l'aval des services de sécurité.

161. La dotation en effectifs civils proposée (286 postes) traduit une diminution nette de 2 postes par rapport à celle de 2013 (288 postes). Le Secrétaire général propose qu'il soit procédé aux modifications suivantes : création de 3 postes [1 fonctionnaire de l'information (P-4); 1 spécialiste des questions politiques/chef du Bureau de Sabha (P-4); 1 spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de

la réintégration (P-3)]; suppression de 5 postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local); déclassement de 1 poste P-3 à P-2 et reclassement de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile.

162. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, le nouveau poste de fonctionnaire de l'information (P-4) qu'il est proposé de créer permettrait à la Mission d'être plus dynamique et entreprenante vis-à-vis des médias, en réponse à des demandes spécifiques du Gouvernement libyen. De même, le nouveau poste de spécialiste des questions politiques/chef du Bureau de Sabha permettrait de rehausser la visibilité du Bureau et doterait la Mission de moyens supplémentaires pour traiter efficacement les problèmes spécifiques au sud du pays. Enfin, il est proposé que le titulaire du nouveau poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) s'emploie à élaborer et à exécuter des programmes de réintégration de civils, à mettre sur pied des missions d'évaluation dans le pays et à faire en sorte que l'assistance internationale soit mieux coordonnée grâce à l'organisation de réunions régulières à cet effet. Le spécialiste en question contribuerait également aux activités visant à appuyer le dialogue avec les groupes armés au plan national et à renforcer le nouveau mécanisme de coordination national.

163. Ayant demandé à en savoir davantage sur la proposition consistant à supprimer cinq postes au Service de l'assistance électorale, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création en 2012 de la Haute Commission électorale nationale de Libye, la demande d'assistance électorale avait diminué de façon continue. À cet égard, le Comité a également été informé que la proposition de suppression du poste P-5 de conseiller en matière de procédures (hors classe) partait de l'hypothèse que l'élaboration des principales procédures et règles électorales aurait été menée à bien d'ici à la fin de 2013 et qu'une telle assistance ne serait donc plus nécessaire en 2014. Il a également été informé que la proposition de suppression du poste de spécialiste des questions électorales (P-3) à Benghazi était justifiée par l'accroissement des capacités de la Haute Commission électorale nationale, ainsi que par la détérioration de la situation en matière de sécurité.

164. Comme indiqué au paragraphe 161, le Secrétaire général propose de déclasser de P-3 à P-2 un poste de spécialiste des questions politiques dont le titulaire est basé à Tripoli. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que cette proposition s'expliquait par la nature des tâches à exécuter et qu'elle avait été formulée à l'issue d'une consultation avec le Cabinet du Premier Ministre, au sein duquel est basé le poste en question. Le Comité a également été informé que les fonctions du titulaire de ce poste consistaient principalement à collecter et à traiter l'information et à servir d'intermédiaire pour la communication des avis stratégiques formulés par des collègues occupant des échelons plus élevés.

165. Dans son rapport précédent (A/67/604, par. 168 et 169), le Comité consultatif avait pris note de la pléthore de postes de rang élevé dans la structure des effectifs de la Mission et avait mis en question les critères appliqués pour le classement de certains postes à la classe D-1 et au-dessus. Le Comité avait estimé que des critères standard devraient être utilisés pour le classement des postes à la MANUL. **À cet égard, le Comité consultatif répète que des mesures complémentaires devraient selon lui être prises pour aligner la structure des effectifs de la MANUL sur celle de missions similaires.**

166. Pour les raisons indiquées au paragraphe 113, le Comité consultatif recommande que les taux de vacance proposés pour la MANUL au titre de 2014 soient relevés de 6 % à 8 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international (Libye), de 15 % à 30 % pour ce qui est des administrateurs recrutés sur le plan national (Libye) et de 15 % à 20 % pour ce qui est des agents recrutés sur le plan national (agents locaux).

167. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 166, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour la MANUL au titre de 2014 soit approuvé.

#### D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

168. Le Comité consultatif rappelle que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité, pour une période initiale de 12 mois. Le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la Mission par ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009), 1917 (2010), 1974 (2011) et 2041 (2012). Par sa résolution 2096 (2013), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 19 mars 2014.

##### *Utilisation des ressources allouées pour l'exercice biennal 2012-2013*

169. La Mission prévoit que le crédit de 437 264 900 dollars qui a été ouvert pour son fonctionnement au cours de l'exercice biennal 2012-2013 sera pleinement utilisé. Les dépassements de crédits attendus à la rubrique Personnel civil, qui s'élèvent à 25 818 900 dollars, soit 18,9 %, seront annulés par des sous-utilisations de crédits de 927 100 dollars, soit 37,2 %, au titre des militaires et du personnel de police, et de 24 891 800 dollars, soit 12,5 %, au titre des dépenses opérationnelles.

170. Les dépassements de crédits au titre du personnel civil s'expliquent par des dépenses plus importantes que prévu aux rubriques suivantes : a) Personnel recruté sur le plan national, en raison du relèvement des traitements et d'un taux moyen de vacance de postes plus faible que prévu, ainsi que de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, du fait d'un ajustement de la méthode de calcul en fonction des dépenses effectives; b) Personnel recruté sur le plan international, en raison d'un taux de vacance de postes plus faible que prévu, de dépenses communes de personnel plus importantes que prévu, du relèvement de l'indemnité de poste et de la prime de danger, et de l'application de l'indemnité pour lieu d'affectation familles non autorisées; c) Volontaires des Nations Unies, du fait du relèvement du taux de la prime de danger (voir A/68/327/Add.4, par. 38).

171. La sous-utilisation des crédits ouverts à la rubrique Militaires et personnel de police s'explique principalement par : a) le déploiement en 2012 d'un nombre de conseillers militaires inférieur à celui prévu au budget, du fait d'un plafonnement temporaire imposé en raison des problèmes de sécurité dans le pays; b) le déploiement d'un effectif de policiers des Nations Unies moins important que prévu en 2012 et 2013.

172. La sous-utilisation des crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles s'explique, entre autres, par les facteurs suivants :

a) À la rubrique Transports aériens (15 036 400 dollars, soit 16,3 %), l'utilisation moins importante que prévu de la flotte aérienne de la Mission, qui a fait que les frais de location et de fonctionnement ainsi que les dépenses au titre des services, de la manutention au sol et de la consommation de carburant ont été inférieurs aux montants budgétisés;

b) Au titre des installations et infrastructures (4 671 500 dollars, soit 6,5 %), les achats moins importants que prévu de matériel de sécurité, la révision des spécifications concernant le système anti-incendie et la station d'épuration, et le déploiement de moins de gardes armés internationaux que ne le prévoyait le budget en raison de la fermeture de six bureaux provinciaux, qui a aussi réduit les dépenses au titre de la location de locaux en 2012;

c) Au titre des communications (3 103 600 dollars, soit 22,7 %), les dépenses moins importantes que prévu pour la souscription et le renouvellement d'un abonnement à un service de localisation des véhicules par GPS, ainsi que pour les frais de location de répéteur de satellite et d'achat de radios numériques UHF, s'expliquant en partie par la fermeture de plusieurs bureaux locaux en 2012 et 2013;

d) Les dépenses inférieures aux prévisions à la rubrique Fournitures, services et matériels divers [1 026 300 dollars (18,7 %)];

e) À la rubrique Voyages (788 500 dollars, soit 19%), le nombre moins important que prévu de voyages effectués par des fonctionnaires dans la zone de mission à des fins autres que la formation, compte tenu de la fermeture précoce de différents bureaux locaux en 2012 et 2013, et à l'extérieur de la zone de mission pour suivre des cours, en raison d'un recours accru par rapport aux prévisions à des activités de formation menées en interne ou dans la zone de mission.

#### *Prévisions de dépenses pour 2014*

173. Les dépenses prévues pour la MANUA pour 2014 s'élèvent au total à 191 364 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 4 866 900 dollars, soit 2,5 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2013, à savoir 196 231 400 dollars (voir [A/68/327/Add.4](#), tableau 1).

174. Il est indiqué dans le rapport qu'au cours de l'année 2013, des efforts accrus ont été menés pour promouvoir et consolider les progrès accomplis en vue des transitions politique, socioéconomique et en matière de sécurité qui culmineront en 2014 ([A/68/327/Add.4](#), par. 3). Conformément aux priorités définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2096 \(2013\)](#), la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, agissant dans le cadre de leurs mandats et guidés par l'idée de renforcer la souveraineté et la prise en main et la direction du pays par les Afghans, continueront à piloter les activités civiles internationales, conformément aux communiqués des Conférences de Londres et de Kaboul et aux conclusions de la Conférence de Bonn, en s'attachant particulièrement à réaliser les priorités suivantes arrêtées pour 2014 et indiquées au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général :

a) Fournir des bons offices et appuyer la mise en place d'un processus politique sans exclusive dirigé par les Afghans; renforcer le rôle des institutions afghanes pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation d'élections crédibles, notamment en renforçant les préparatifs techniques et en promouvant la fourniture d'un appui cohérent de la part des donateurs

internationaux; à la demande du Gouvernement, appuyer le dialogue interne entre les Afghans, y compris les initiatives menées par le Haut Conseil pour la paix auprès de la société civile et de l'opposition politique aux niveaux provincial, national et régional en vue de l'élaboration d'un cadre de négociations à l'échelle nationale; favoriser le dialogue politique régulier et structuré, aux niveaux bilatéral et multilatéral, entre l'Afghanistan et les pays voisins, en particulier en ce qui concerne les mesures de confiance convenues dans le cadre du Processus d'Istanbul intitulé « Au cœur de l'Asie », afin de renforcer la coopération régionale;

b) Continuer de défendre les droits de l'homme; promouvoir l'application du principe de responsabilité et le respect des dispositions relatives aux droits de l'homme figurant dans la Constitution et la législation afghanes et dans la législation internationale, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants reconnus dans les résolutions du Conseil de sécurité; œuvrer auprès de toutes les parties pour qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des civils et suivre la situation à cet égard;

c) Promouvoir l'adoption de politiques de développement socioéconomique sans exclusive et cohérentes afin de réduire la pauvreté et de faire de l'Afghanistan un État souverain autonome; en leur qualité de coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, encourager le Gouvernement et les partenaires internationaux à prendre des engagements prévisibles et équilibrés, notamment sur le plan financier, conformément au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; encourager et coordonner les partenariats, y compris au sein du système des Nations Unies, en vue de mener des activités de renforcement des capacités permettant de bâtir des institutions légitimes et responsables, tant au niveau national qu'au niveau provincial.

175. D'après le Secrétaire général, à la suite de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2096 (2013), la MANUA a répertorié plusieurs possibilités de réallocation stratégique de ses ressources humaines et financières compte tenu du climat politique actuel, des priorités en matière de développement, des questions relatives aux droits de l'homme et des conditions de sécurité. La réorganisation proposée a pour but de rationaliser les fonctions afin de renforcer la cohérence des activités de la Mission au cours de la phase de transition et de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat, d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies avec les institutions spécialisées, fonds et programmes, tout en réduisant les risques en matière de sécurité qui pèsent sur le personnel de la Mission. Dans ce contexte, le Secrétaire général propose de :

a) Réduire les effectifs de la Mission et fermer des bureaux chargés de fonctions de fond et d'appui, à Kaboul et au Koweït [A/68/327/Add.4, par. 19 a)];

b) Restructurer la présence de la Mission sur le terrain en Afghanistan, notamment en transformant le bureau régional de Bamyan en bureau provincial, en fermant le bureau provincial de Khost et en réduisant les effectifs des sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux restants [ibid., par. 19 b)];

c) Fusionner les fonctions actuellement assurées par le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de la problématique hommes-femmes, lesquels relèvent actuellement du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, et

les placer sous la responsabilité du Groupe des droits de l'homme du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan [ibid., par. 19 c)];

d) Regrouper toutes les fonctions de coordination sur le terrain au sein du Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement, compte tenu de la fermeture du Groupe de la coordination sur le terrain en tant qu'unité administrative distincte relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) [ibid., par. 19 d)].

176. Le Comité consultatif a été informé que la MANUA s'était efforcée, en élaborant son projet de budget pour 2014, de garantir un ensemble de résultats réalisables, sur la base des principes directeurs suivants : a) regroupement de fonctions grâce à la rationalisation des structures et des ressources; b) optimisation de l'emploi des ressources, en les faisant correspondre aux dépenses d'appui afin de préserver les capacités de contact avec la population locale dont dispose actuellement la Mission; c) assurer la sécurité du personnel en évaluant la capacité de la Mission d'appliquer les mesures d'appui nécessaires pour opérer dans un contexte instable. Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que la réduction des ressources au cours des dernières années avait eu un effet particulièrement sensible sur la présence permanente sur le terrain de la Mission, et que le champ d'action géographique de celle-ci était d'une importance capitale pour l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et des activités se rapportant à des mécanismes de suivi, et pour la fourniture d'une assistance aux autorités à l'échelon sous-national, notamment en ce qui concerne le développement socioéconomique. Le Comité a également été informé que 10 bureaux locaux avaient déjà été fermés, d'où une nécessité accrue de veiller à ce que la Mission soit en mesure de maintenir un contact continu dans les zones où elle n'a pas de présence permanente, ce qui exige un pré-positionnement de véhicules et de moyens aériens, en comptant de plus en plus sur ces derniers du fait de la situation en matière de sécurité.

**177. Le Comité consultatif réaffirme que les ressources nécessaires et la structure générale des effectifs du Secrétariat doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, par. 19). Il rappelle ses précédentes recommandations concernant l'impact des réductions du budget de la MANUA (voir A/67/604, par. 206), ainsi que le paragraphe 15 de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et il compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effet préjudiciable sur la qualité et la rapidité de l'exécution de tous les programmes et activités prescrits. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste de mesures d'efficience mises en œuvre dans le cadre de la composante Appui au programme afin de réduire les crédits demandés pour 2014 (voir annexe I).**

#### *Sécurité*

178. D'après le Secrétaire général, les conditions de sécurité devraient rester précaires en 2014 et il faut s'attendre à ce que les tentatives visant à influencer, dénaturer et perturber le processus de transition (y compris l'action de l'ONU en tant qu'acteur impartial) se poursuivent (voir A/68/327/Add.4, par. 22). Le Comité consultatif note qu'aucune modification du tableau d'effectifs de la Section de la sécurité n'a été proposée pour 2014, mais que le montant de 11 177 600 dollars

demandé pour les services de sécurité en 2014 à la rubrique Installations et infrastructures est en augmentation de 1,1 million de dollars par rapport au crédit ouvert pour 2013. Le montant proposé au titre des services de sécurité comprend la part revenant à la Mission dans les dépenses afférentes à l'unité des services de protection afghans chargée d'assurer la sécurité de divers complexes des Nations Unies à Kaboul et dans l'ensemble des régions (1 718 300 dollars); le déploiement de gardes armés internationaux à Kaboul et dans les bureaux locaux (7 405 100 dollars); les missions effectuées par la route, y compris une indemnité de repas pour les membres des escortes armées et de la force d'intervention rapide, et la location de véhicules d'escorte auprès de fournisseurs locaux (1 163 200 dollars); et les équipes cynophiles, dont les chiens et maîtres-chiens (588 900 dollars). Les prévisions de dépenses pour la sécurité en 2014 sont récapitulées à l'annexe II du rapport du Secrétaire général.

179. Il est indiqué dans le rapport que l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, qui est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général en sa qualité de responsable désigné et qui comprend la MANUA, le Département de la sûreté et de la sécurité, et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, s'occupe de la gestion commune de la sécurité et des services de sécurité intégrés (A/68/327/Add.4, par. 12). Bien qu'il ressorte de l'évaluation des conditions de sécurité effectuée par l'ONU que celles-ci se sont détériorées en termes du nombre d'incidents violents constatés, le calendrier prévoyant un transfert de la responsabilité du maintien de la sécurité aux autorités afghanes en 2014 n'a pas été remis en question. L'instabilité et l'incertitude associées au processus de transfert continueront d'obérer la capacité de la Mission à coopérer avec ses partenaires, en particulier à l'échelle provinciale (ibid., par. 28). D'après le Secrétaire général, la MANUA continuera de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de son personnel et de ses biens dans tout le pays. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège à New York, elle poursuivra la mise en œuvre d'un large éventail de mesures de sécurité en vue d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques adaptées. Ces démarches permettront à la fois de maintenir la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelles, notamment celles relatives au domicile, applicables au personnel des Nations Unies en Afghanistan, et de faciliter la planification des futures stratégies de sécurité de la Mission (ibid., par. 24). **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la MANUA en prévision de la transition en matière de sécurité en Afghanistan en 2014 et, compte tenu de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, encourage la Mission à renforcer sa coopération avec le Gouvernement hôte pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, des activités et des locaux.**

180. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les gardes armés internationaux supplémentaires seraient déployés à Kaboul et dans les bureaux locaux où la situation en matière de sécurité est déjà instable ou risque de le devenir, et que le montant des crédits demandés s'expliquait par une augmentation du nombre de gardes armés internationaux, le relèvement de leur rémunération et la création d'une nouvelle fonction de directeur national, dont le titulaire serait chargé de l'administration des gardes armés internationaux. Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que les gardes armés internationaux au sein de la MANUA étaient en fait des agents contractuels des sociétés de sécurité privées qui fournissent des services à l'ONU. **Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le recours à**

la sécurité privée, il a recommandé que les commissions compétentes de l'Assemblée générale soient saisies de la politique sur le recours aux sociétés de sécurité privées armées (A/67/624, par. 25), et rappelle également que l'Assemblée a souligné, dans la section V de sa résolution 67/254 A, qu'il importait de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que l'Organisation ne coure des risques d'ordre juridique ou d'atteinte à sa réputation lorsqu'elle utilisait les services de sécurité armés d'entreprises privées. Dans la même résolution, l'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général d'apporter des précisions sur les critères opérationnels qui justifieraient le recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées pour les opérations de l'Organisation au Siège et sur le terrain, et d'en rendre compte dans les rapports pertinents qui lui sont destinés. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le recours aux sociétés de sécurité privées dans tous ses futurs budgets des missions politiques spéciales. En outre, compte tenu du fait que l'appellation « gardes des Nations Unies » est utilisée en référence à du personnel mis à disposition par des pays qui fournissent des contingents et des forces de police, le Comité estime que l'expression « gardes armés internationaux » ne convient pas pour parler d'agents de sécurité privés. À cet égard, le Comité compte que le Secrétaire général établira une distinction claire dans les projets de budget, s'il y a lieu, entre les crédits demandés pour des gardes armés fournis par des pays qui fournissent des contingents et des forces de police et pour ceux obtenus auprès de sociétés de sécurité privées (voir également les observations formulées par le Comité au chapitre III ci-dessus concernant l'utilisation de gardes des Nations Unies dans les missions politiques spéciales).

#### *Militaires et personnel de police*

181. Les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2014, d'un montant de 971 400 dollars, sont en baisse de 223 500 dollars (18,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2013 (1 194 900 dollars). La variation est due principalement au fait qu'il est proposé de ramener l'effectif de conseillers militaires de 20 en 2013 à 15 en 2014, et celui des policiers des Nations Unies de 10 en 2013 à 6 en 2014. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux effectif de vacance de postes au 30 septembre 2013 était de moins de 1 % pour le personnel militaire et de 42 % pour la Police des Nations Unies. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources proposées au titre des militaires et du personnel de police pour 2014.**

#### *Personnel civil*

182. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour 2014, d'un montant de 113 920 000 dollars, sont en hausse de 2 196 600 dollars, soit 2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2013 (111 723 400 dollars), l'augmentation tenant essentiellement aux facteurs suivants : a) hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013; b) application d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents locaux déployés dans tous les sites de la Mission, contre 13 % et 8 % respectivement, prévus en 2013; c) augmentation des dépenses communes de personnel, compte tenu d'une modification apportée au paramètre utilisé pour calculer les dépenses communes de

personnel, sur la base de 35 % du salaire net, au lieu des 25 % actuels; d) augmentation de la prime de danger, qui est passée de 448 dollars à 538 dollars à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

183. L'effectif proposé pour 2014 compte 1 691 postes, dont 402 soumis à recrutement international (226 d'administrateur et 176 d'agent du Service mobile), 1 209 soumis à recrutement national (187 d'administrateur et 1 022 d'agent local) et 80 de Volontaire des Nations Unies, soit 241 postes de moins que l'effectif approuvé pour 2013. Les modifications du tableau d'effectifs envisagées comprennent la suppression de 242 postes, le transfert de 52 postes et la création d'un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national (voir par. 195 à 197). Le Secrétaire général présente, dans le tableau 2 de son rapport, un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs envisagées, tandis que les tableaux 3, 4, 5 et 6, respectivement, donnent des informations supplémentaires sur la ventilation par site des effectifs nécessaires, les suppressions de postes existants proposées, les transferts de postes approuvés proposés et les reclassements de postes approuvés proposés.

184. Le tableau 19 récapitule l'effectif approuvé de la Mission pour 2013 et le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 2014.

Tableau 19

**MANUA : tableau d'effectifs proposé**

	<i>Postes</i>	<i>Classes</i>
Postes approuvés pour 2013	1 932	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 30 P-5, 93 P-4, 83 P-3, 38 P-2, 191 SM, 213 AN, 1 192 AL, 80 VNU
Postes proposés pour 2014	1 691	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 28 P-5, 80 P-4, 80 P-3, 26 P-2, 176 SM, 187 AN, 1 022 AL, 80 VNU
Postes qu'il est proposé de créer	1	1 AN
Reclassements proposés	6	1 P-4 à P-5, 1 P-3 à P-2 et 3 P-4 à P-3
Transferts proposés	52	2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 2 SM, 6 AN, 33 AL, 4 VNU
Suppressions proposées	242	3 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 13 P-2, 15 SM, 28 AN et 169 AL

*Abbreviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

*Taux de vacance de postes*

185. Le projet de budget de la MANUA pour 2014 a été établi sur la base de taux de vacance de 7 % pour les postes soumis à recrutement international, de 6 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national, de 4 % pour les postes d'agent local et de 11 % pour les postes de Volontaire des Nations Unies. D'après le Secrétaire général, la révision de 12 % pour 2013 à 7 % pour 2014 des taux de vacance applicables aux postes soumis à recrutement international a été facilitée par les propositions relatives à la fermeture du bureau provincial de Khost et à la transformation du bureau régional de Bamyan en bureau provincial, avec réduction des effectifs, ainsi que par le projet de rationalisation des activités de fond de la Mission, qui entraînerait la suppression de 45 postes d'agent recruté sur le plan

international. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les taux effectifs de vacance de la Mission au 30 septembre 2013 étaient de 14,3 % pour les postes soumis à recrutement international, de 4,1 % pour l'ensemble des postes soumis à recrutement national et de 16,3 % pour les postes de Volontaire des Nations Unies. En ce qui concerne le taux de 11 % applicable aux Volontaires des Nations Unies, le Comité a été informé que le recrutement de plusieurs Volontaires des Nations Unies en était à un stade avancé, et que, s'il aboutissait comme prévu, cela aurait pour effet de réduire le taux effectif de vacance de postes à 6,3 % d'ici à la fin de 2013.

186. Le Comité consultatif a été informé que la Mission était mieux à même de gérer les vacances de postes soumis à recrutement international depuis la mise en service du progiciel Inspira. À cet égard, la Mission a mené plusieurs campagnes de recrutement, à la fois à partir du fichier de candidats présélectionnés sous Inspira et dans le cadre de ses propres démarches, mais elle a constaté que de nombreux candidats présélectionnés n'acceptaient pas les offres émanant de la MANUA.

### **Observations et recommandations relatives aux postes**

#### *Suppressions*

187. Au paragraphe 45 de son rapport (A/68/327/Add.4), le Secrétaire général indique qu'il est proposé de supprimer 242 postes, dont 45 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 13 P-2 et 15 SM) et 197 postes ayant fait l'objet d'un recrutement sur le plan national (28 postes d'administrateur et 169 AL). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général relatives aux suppressions de postes.**

#### *Transferts*

188. Il est proposé de transférer 52 postes dans plusieurs lieux d'affectation de la Mission en Afghanistan et au Bureau de Koweït, comme indiqué au tableau 5 du rapport du Secrétaire général, dont : a) 9 postes soumis à recrutement international (7 postes d'administrateur et 2 SM); b) 39 postes d'agent recruté sur le plan national (6 postes d'administrateur et 33 AL); et c) 4 postes de Volontaire des Nations Unies. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général relatives aux transferts de postes.**

#### *Reclassements*

189. Il est proposé de reclasser six postes (5 postes soumis à recrutement international et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) comme suit : a) un poste de coordonnateur de la classe P-3 à la classe P-2 au Groupe des affaires civiles; b) trois postes de la classe P-4 (1 spécialiste des affaires civiles et 2 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration) à la classe P-3, un dans chacun des bureaux régionaux de Kandahar, d'Hérat et de Jalalabad; c) un poste de spécialiste principal de déontologie et discipline de la classe P-4 à la classe P-5, et un poste d'agent local (spécialiste de déontologie et discipline) en poste d'administrateur recruté sur le plan national dans le Groupe Déontologie et discipline (Bureau du Koweït). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général relatives aux reclassements de postes.**

*Bureaux régionaux et provinciaux*

190. Les effectifs proposés pour les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA qui resteront opérationnels en 2014 apparaissent aux tableaux 10 et 11 et aux paragraphes 153 à 178 du rapport du Secrétaire général. La MANUA propose une réduction de ses effectifs de 173 postes (1 P-5, 8 P-4, 11 P-2, 7 SM, 27 AN et 119 AL), par rapport à 2013. Dans le cadre du processus de transition et compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans le pays, la Mission a fermé neuf bureaux provinciaux en 2012 et dispose actuellement de huit bureaux régionaux et de six bureaux provinciaux répartis dans l'ensemble du pays [voir [A/68/327/Add.4](#), par. 19 b)]. D'après le Secrétaire général, la fermeture du bureau régional de Khost et le reclassement du bureau régional actuel de Bamyan en bureau provincial permettraient de faire correspondre les structures de coordination et la présence sur le terrain de la MANUA à celles des institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies. La Mission maintiendrait sa présence physique sur le terrain en conservant sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux en 2014 [ibid., par. 19 b)].

191. Le Comité consultatif note que les bureaux régionaux et provinciaux sont dirigés par des responsables des classes D-1, P-5 et P-4. Il est proposé que les bureaux régionaux et provinciaux de Kaboul, Herat, Balkh (Mazar-e-Sharif), Nangharhar, Kunduz et Paktya (Gardez) soient dirigés par des responsables de la classe P-5, tandis que la présence de la MANUA à Jawzjan et Bamyan auraient à leur tête des responsables de la classe P-4. Le Comité note que, s'il est proposé que le bureau de Kandahar continue d'être dirigé par un responsable de la classe D-1, l'effectif du Bureau devrait être réduit de 11 postes pour passer de 90 postes en 2013 à 79 en 2014. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande à la MANUA d'examiner la structure de ses bureaux régionaux et provinciaux en vue d'harmoniser le niveau des responsables de ces bureaux, conformément aux directives internes pertinentes relatives à la nomenclature des services et d'en faire rapport dans le cadre du projet de budget de 2015.**

192. **Le Comité consultatif considère en outre que la réduction de la présence de la MANUA sur le terrain et la suppression proposée de 242 postes en 2014 ont des répercussions sur la situation des postes de haut niveau tant dans la composante technique que dans la composante appui de la Mission et espère que le budget de 2015 rendra compte de la révision du niveau des postes de responsabilité et des aménagements rendus nécessaires en ce qui concerne la dotation en effectifs.**

*Groupe Déontologie et discipline*

193. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, dans le souci de renforcer les fonctions de déontologie et de discipline dans la région, il serait procédé à une intégration desdites fonctions entre la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). La nouvelle équipe de déontologie et discipline comptera quatre postes, dont un poste de Chef du Groupe Déontologie et discipline (P-5), deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'assistant administratif (AL). Le Comité note que le budget de la MANUA comportait précédemment un poste P-4, un poste P-2 et un poste d'agent local et le budget de la MANUI un poste P-5. Dans la nouvelle structure intégrée, le Chef du Groupe Déontologie et discipline supervisera les services déontologie et

discipline des deux Missions, assisté de deux administrateurs recrutés sur le plan national. Compte tenu de sa plus grande taille, la MANUA prendra sous sa direction la nouvelle structure intégrée pour laquelle les aménagements suivants sont proposés : reclassement du poste de Spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) en poste de Chef du Groupe Déontologie et discipline (P-5); et reclassement d'un poste d'agent local en poste d'administrateur recruté sur le plan national. L'équipe intégrée de déontologie et discipline comprendrait un poste P-5 et un poste d'administrateur recruté sur le plan national financés au moyen du budget de la MANUA, ainsi qu'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent local le seraient au moyen du budget de la MANUI (voir sect. IV.E). Le Comité a été informé que le poste de chef du Groupe Déontologie et discipline serait d'une classe analogue à celle des postes de ses homologues des autres missions et nécessiterait de disposer des compétences nécessaires pour apporter l'appui voulu au sein de la structure intégrée proposée.

194. Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe Déontologie et discipline superviserait aussi les questions de déontologie et de discipline pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), responsabilité précédemment assumée par la MANUA, ainsi que pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. **Le Comité se félicite des gains d'efficacité et des économies susceptibles de découler de l'intégration envisagée des groupes de déontologie et discipline de la MANUI et de la MANUA.**

#### *Groupe des auditeurs résidents*

195. Le Secrétaire général indique que, dans le souci de restructurer et de rationaliser la fonction d'audit de la Mission, il est proposé de : a) maintenir trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) dans le Bureau d'appui de la MANUA à Koweït; b) supprimer deux postes d'assistant administratif recruté sur le plan local du bureau du Groupe à Koweït, compte tenu de la réduction du volume des tâches administratives nécessaires à son fonctionnement sur place, l'essentiel du soutien administratif à la fonction d'audit de la MANUA étant centralisé au Siège à New York; et c) créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire assumerait les fonctions d'auditeur et serait affecté au siège de la Mission à Kaboul. Il est précisé dans le rapport que les activités de planification d'audit doivent être planifiées à partir de cet endroit : il s'agit notamment de procéder à la vérification des pièces justificatives, de tenir avec la direction des discussions qui sont censées contribuer à rendre le processus de planification d'audit de la Mission plus efficace et d'assurer un soutien adéquat à l'équipe d'audit au Koweït (voir [A/68/327/Add.4](#), par. 75).

196. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe des auditeurs résidents était chargé d'exécuter le plan de travail de l'audit, de donner des avis indépendants à la Direction de la Mission et de veiller à ce que soit correctement évaluée l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la Mission. Créé en 2004, le Groupe des auditeurs résidents relève du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et ses activités sur le terrain comportent de nombreux déplacements vers les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA. Le Comité a également été informé que le Groupe des auditeurs résidents de la MANUA avait été déplacé au Koweït en 2013, essentiellement en raison des conditions de sécurité dans le pays et de la mise en

place du Bureau d'appui commun de Koweït. Le Comité a été informé que, si la mise en place du Bureau d'appui commun de Koweït avait entraîné un accroissement des activités d'audit au Koweït, il s'avérait également nécessaire de disposer d'un poste d'auditeur à Kaboul pour accélérer le processus d'audit par le biais du recueil des justificatifs requis et des entretiens avec les responsables de programmes. Le Comité a aussi été informé qu'en dépit de la centralisation de certaines fonctions administratives et d'appui à Koweït, la plupart des travaux d'audit effectués par le BSCI en 2013 avaient continué de comporter des déplacements en Afghanistan.

**197. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'augmenter le nombre des auditeurs résidents à la MANUA, alors que la Mission continue de réduire ses effectifs d'une manière générale en Afghanistan. Le Comité reconnaît la nécessité de la présence d'un auditeur résident à Kaboul et recommande l'approbation du nouveau poste proposé d'auditeur résident à Kaboul, dont le titulaire devrait être un administrateur recruté sur le plan national; il considère toutefois que la création du poste à Kaboul devrait s'accompagner d'une diminution des crédits prévus au titre des auditeurs résidents à Koweït. Le Comité espère donc que le projet de budget de la MANUA pour 2015 comportera une réduction appropriée de l'effectif des auditeurs résidents à Koweït.**

**198. Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle ses précédentes observations relatives au Bureau d'appui commun de Koweït (voir [A/66/7/Add.12](#), par. 204 à 207) et recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général de rechercher le meilleur endroit à partir duquel les auditeurs résidents pourraient desservir au mieux les missions de la région et d'en rendre compte dans le cadre du budget de 2015 pour les missions politiques spéciales (voir les observations et les recommandations qu'il a formulées au sujet du Bureau d'appui commun de Koweït à la section III).**

**199. Sous réserve des recommandations qu'il formule dans le présent rapport, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général relatives à la dotation en personnel.**

#### *Dépenses opérationnelles*

200. Les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles s'élèvent à 76 473 100 dollars, soit une diminution de 6 840 000 dollars (8,2 %) par rapport au crédit de 83 313 100 dollars ouvert pour 2013. Des informations détaillées concernant toutes les catégories de dépenses figurent à la section IV.C du rapport.

201. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et les crédits approuvés pour 2013 est notamment imputable à la réduction des ressources au titre des catégories de dépenses suivantes : a) l'arrêt des navettes aériennes hebdomadaires à destination de Doubaï (Émirats arabes unis) et le retrait proposé d'un aéronef de la flotte; b) l'achèvement du projet de mise à niveau de la Mission en 2012 et d'autres réductions de dépenses au titre des technologies de l'information et des communications; c) le recours moindre aux services techniques et spécialisés de consultants, dans la mesure où il est prévu de faire davantage appel aux spécialistes en interne ou à l'échelon régional; d) la réduction des dépenses au titre des voyages du personnel dans la zone de la Mission pour des activités autres que la formation, grâce à une utilisation accrue et plus fréquente des outils informatiques et de

télématique disponibles en interne, et au titre des voyages du personnel à des fins de formation, du fait de l'augmentation du nombre des sessions de formation organisées en interne et dans la zone de la Mission.

**202. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

### Questions diverses

#### *Coordination avec l'équipe de pays*

203. Aux paragraphes 9 à 14 de son rapport (A/68/327/Add.4), le Secrétaire général donne des informations sur les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et l'intégration des missions. À l'annexe III dudit rapport, il donne des informations sur des activités de fond que la MANUA doit mener en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En réponse à des demandes de précisions, le Comité consultatif a été informé que l'on procédait à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au titre de la période 2015-2019, à la suite du bilan commun de pays, et que les domaines prioritaires retenus étaient notamment les suivants : le développement économique équitable; les services sociaux de base; la justice sociale et l'investissement dans le capital humain; la justice et l'état de droit; et la gouvernance responsable.

204. Le Comité a également été informé que l'équipe de pays et la Mission avaient mis en place une stratégie de cohérence pour 2012-2014, le Gouvernement s'attendant à ce que les Nations Unies soient « Unies dans l'action » durant la période de transition et au-delà. Grâce à l'appui du Bureau du Coordonateur résident, cette stratégie sert de base à la mise en œuvre d'un ensemble commun de priorités concernant les programmes, de plans d'activités et d'opérations et d'une stratégie de communication à l'échelle des Nations Unies.

205. Le Comité consultatif a été informé que l'équipe de pays tenait régulièrement avec des homologues gouvernementaux des réunions où étaient débattues des questions relatives à la cohérence de l'appui et à l'harmonisation des programmes. Le forum de l'équipe de pays, qui est présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire et réunit les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, est le principal mécanisme de coordination pour les Nations Unies en Afghanistan. Le forum est, à son tour, appuyé par un certain nombre de groupes de travail, dont l'Équipe de gestion des programmes, l'Équipe de gestion des opérations et le Groupe de travail sur les communications. Conformément aux grandes orientations du Secrétaire général relatives à l'intégration, un groupe des politiques stratégiques, composé du Représentant du Secrétaire général et d'un certain nombre de hauts responsables de la mission et de l'équipe de pays, fait office de comité permanent pour les questions relatives à l'intégration du système des Nations Unies.

**206. Le Comité consultatif souligne l'importance que revêt une coordination effective des activités des Nations Unies en Afghanistan pour la mise en œuvre du mandat de la MANUA et salue l'action que mène la Mission pour améliorer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il encourage la Mission à poursuivre activement sa collaboration avec l'équipe de pays afin de s'assurer que l'on dispose de mécanismes de coordination efficaces pour mener à bien le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au**

## développement et à rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre du projet de budget pour 2015.

### *Fonction publique parallèle*

207. D'après le rapport, le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 permettra d'examiner, en 2014, les moyens de mettre en œuvre des démarches cohérentes de la part des entités des Nations Unies, conformément aux priorités nationales définies par le Gouvernement et aux principes établis des Nations Unies en matière de développement et d'aide humanitaire. Ces démarches consistent notamment à répondre aux préoccupations afghanes concernant l'existence d'une « deuxième fonction publique » et à agir de manière à ce que l'Organisation des Nations Unies ne risque pas d'être perçue comme faisant concurrence au Gouvernement pour la prestation des services et le financement international (voir [A/68/327/Add.4](#), par. 17). En réponse à des demandes de précisions, le Comité consultatif a été informé que la deuxième fonction publique, également connue sous le nom de « fonction publique parallèle », désignait un ensemble non négligeable de spécialistes hautement qualifiés affectés dans les ministères mais non intégrés dans les grilles de classement et de traitement de la fonction publique du pays. Créés pour renforcer la capacité institutionnelle de l'État, les postes occupés par ces spécialistes sont financés par des donateurs, soit directement par le truchement de leurs propres programmes d'appui aux ministères soit par l'intermédiaire des programmes des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale. Toutefois, les postes de ces personnels n'étant pas inscrits au budget ordinaire de l'État, le Gouvernement, l'ONU et divers donateurs ont exprimé des préoccupations quant à la viabilité de la démarche. Le Comité a été informé que, par le biais des fonctions de coordination qu'elle exerce avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les donateurs internationaux, la MANUA a prêté son concours au Gouvernement en vue de l'harmonisation des traitements et des conditions d'emploi des personnels susmentionnés avec ceux des autres fonctionnaires, ce qui a permis de parvenir à un accord avec le système des Nations Unies sur une série de mesures destinées à apporter les correctifs voulus et à résoudre le problème dans un délai de trois ans. **Le Comité salue l'action que mène la MANUA, en coordination avec l'équipe de pays, pour aider le Gouvernement à harmoniser les traitements et les conditions d'emploi de la fonction publique parallèle avec ceux de la fonction publique classique.**

## **E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

208. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ([A/68/327/Add.5](#)). Il rappelle que, dans sa résolution [1500 \(2003\)](#), le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Représentant spécial du Secrétaire général à s'acquitter de son mandat et que celui-ci a réaffirmé, dans sa résolution [1546 \(2004\)](#), que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement iraqiens à mettre en place les normes et les institutions démocratiques nécessaires à un régime représentatif. Le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI par sa résolution [1770 \(2007\)](#) et l'a reconduit dans ses résolutions [1830 \(2008\)](#), [1883 \(2009\)](#), [1936 \(2010\)](#), [2001 \(2011\)](#), [2061 \(2012\)](#) et plus récemment, dans sa

résolution 2110 (2013), par laquelle il a décidé de le proroger jusqu'au 31 juillet 2014.

### **Utilisation des ressources durant l'exercice biennal 2012-2013**

209. La Mission prévoit d'utiliser intégralement le crédit ouvert d'un montant de 314 078 800 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. Les dépassements prévus au titre des dépenses de personnel civil d'un montant de 25 359 300 dollars, soit 16,9 %, seront compensés par des dépenses plus faibles que prévu d'un montant de 4 177 100 dollars, soit 14 %, au titre des militaires et du personnel de police, et de 21 182 200 dollars, soit 15,8 %, au titre des dépenses opérationnelles.

210. Le dépassement de crédits au titre des dépenses de personnel civil s'explique par une augmentation des dépenses concernant :

a) Le personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance de postes effectif en 2012 s'établissant à 15 % au lieu des 20 % prévus, et le taux prévu pour 2013 s'établissant à 9 % au lieu des 10 % prévus; par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison du déploiement de personnel supplémentaire en Iraq au cours de 2012-2013; par une augmentation du taux de la prime de danger, qui est passée de 1 365 dollars à 1 600 dollars en 2012 pour tous les sites en Iraq dans lesquels elle s'applique; et par une indemnité de poste, plus élevée que prévu (46,6 % en 2012 et 2013, au lieu des 45 % prévus en 2012);

b) Le personnel recruté sur le plan national, en 2012, le taux de vacance de postes pour les administrateurs s'établissant à 15 % au lieu des 35 % prévus et le taux effectif pour les agents locaux s'établissant à 13 % au lieu des 20 % prévus; ainsi que par une augmentation de la prime de danger, qui est passée à 585 dollars en janvier 2013, alors que les montants inscrits au budget pour 2013 étaient de 440 dollars pour les administrateurs et de 406 dollars pour les agents locaux.

211. La sous-utilisation des crédits inscrits au titre des militaires et du personnel de police résulte du solde prévu non utilisé de : a) 44 100 dollars, soit 3,1 %, au titre du montant alloué aux observateurs militaires, qui tient essentiellement au fait que les montants prévus au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité n'ont jusqu'à présent pas été déboursés et qu'il n'est pas prévu qu'ils le soient pendant le reste de l'exercice; b) 4 011 500 dollars, soit 14,6 %, au titre du montant alloué aux contingents militaires, qui s'explique par des retards de déploiement, 351 gardes ayant été déployés en 2012 (contre un effectif autorisé de 428) à Bassorah et à Kirkouk, 266 autres devant être déployés à Kirkouk en 2013 (contre un effectif autorisé de 272), ce qui a entraîné une sous-utilisation des crédits ouverts au titre du remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ainsi qu'au titre des frais de déploiement, de relève et de rapatriement; et c) 121 500 dollars, soit 13,8 %, au titre de la Police des Nations Unies, les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance ayant été moins élevées que prévu, seuls quatre conseillers ayant été déployés sur les cinq prévus en 2013.

212. La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique notamment par les facteurs suivants :

a) Au titre des fournitures, services et matériel divers (9 907 500 dollars, soit 31 %), une réduction des prévisions de dépenses en ce qui concerne les rations, les coûts actuels étant moins élevés que ceux inscrits au budget; les services de fret connexes, davantage de fournisseurs étant à même d'assurer la livraison de

marchandises en Iraq; et les honoraires relatifs à la formation, le nombre de nouveaux agents devant suivre un stage de sensibilisation aux questions de sécurité ayant été plus faible que prévu. Ce solde inutilisé est en partie contrebalancé par des dépenses supérieures aux prévisions en ce qui concerne les services d'entretien et de nettoyage, l'entretien des fosses sceptiques et l'enlèvement des ordures dans les sites de la Mission en Iraq, ainsi que par l'achat, qui n'était pas inscrit au budget, de réservoirs à carburant pour les sites d'Erbil et de Bagdad (ibid., par. 320);

b) Au titre des installations et infrastructures (6 950 800 dollars, soit 23 %), une diminution des dépenses afférentes aux services de sécurité : on ne fait plus appel à des chiens détecteurs d'explosifs, les dépenses de combustible pour générateurs sont moins élevées en raison d'une meilleure alimentation en électricité à Bagdad et à Erbil en 2013, et les dépenses relatives à l'achat des fournitures pour la défense des périmètres sont moins élevées que prévu étant donné qu'il n'a pas été besoin d'acheter de filets de camouflage pour le complexe de Kirkouk, désormais doté de locaux en dur (ibid., par. 299);

c) Au titre des transports aériens (1 510,9 dollars, soit 3 %), une diminution des dépenses en ce qui concerne les avions et le carburant, du fait de l'interruption des vols à destination d'Amman depuis juin 2013; le nombre d'heures de vol des hélicoptères, les trajets en provenance ou en direction des aéroports étant davantage effectués par voie terrestre; et l'utilisation de fusées éclairantes pour les appareils, à la suite d'un examen des besoins en matière de sécurité (ibid., par. 306);

d) Au titre des services médicaux (1 184 600 dollars, soit 60 %), les coûts et les besoins ont été inférieurs aux prévisions en ce qui concerne les médicaments et articles médicaux, les services d'évacuation sanitaire aérienne et le matériel médical destiné au nouveau dispensaire de niveau I, à Kirkouk (ibid., par. 314);

e) Au titre des communications (615 500 dollars, soit 6 %), les dépenses ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne les services d'appui aux communications par visioconférence, les services relatifs aux mâts d'antenne et les pièces de rechange (ibid., par. 309);

#### **Prévisions de dépenses pour 2014**

213. Le montant estimatif des dépenses prévues pour la MANUI pour 2014 s'élève à 138 809 100 dollars, soit une diminution nette de 2 885 600 dollars (ou 2 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2013 (141 694 700 dollars) (ibid., tableau 6).

214. Le mandat de la MANUI est décrit au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général. Si l'on se base sur la période ayant précédé les élections aux conseils de gouvernorat en 2013, on peut s'attendre à ce que le pays se polarise davantage et à ce que le mécontentement et les violences s'intensifient, à mesure que les élections nationales prévues en 2014 se rapprocheront. Dans ce contexte, il sera vraisemblablement malaisé de parvenir à un compromis politique ou à un accord sur des questions litigieuses d'ici aux élections. La MANUI continuera de se concerter avec les coalitions politiques pour faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits. Après les élections et en fonction du verdict des urnes, la Mission sera probablement bien placée pour aider à former un nouveau gouvernement (ibid., par. 50). Compte tenu de l'évolution de la situation politique, elle prévoit aussi de commencer à assumer des fonctions de liaison à Amman afin de mieux sensibiliser les principales parties prenantes au processus de réconciliation nationale en Iraq

(ibid., par. 51). En outre, le Secrétaire général indique dans le rapport que la MANUI continuera de faciliter le règlement des différends entre l'Iraq et le Koweït et qu'elle a repris le mandat relatif à la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, conformément aux dispositions de la résolution [2107 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité (ibid., par. 52). On trouvera les observations du Comité consultatif sur le renforcement du bureau d'Amman et les tâches conférées à la Mission aux paragraphes 235 à 238 ci-dessous.

#### *Militaires et personnel de police*

215. Le budget de la MANUI pour 2014 doit couvrir le déploiement d'un effectif autorisé de 13 conseillers militaires détachés, 6 conseillers de police détachés et 272 militaires affectés au Groupe de gardes. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police (11 709 500 dollars) font apparaître une baisse de 1 332 700 dollars, soit 10,2 %, par rapport au montant alloué pour 2013 (13 042 200 dollars), qui résulte d'une réduction des dépenses prévues au titre des observateurs militaires (132 500 dollars, soit 35,2 %), des contingents militaires (962 400 dollars, soit 8,7 %) et de la Police des Nations Unies (237 800 dollars, soit 84,6 %).

216. La diminution des dépenses au titre des observateurs militaires s'explique par la baisse du montant de l'indemnité de subsistance (missions) et la réduction du taux journalier des services d'appui logistique et systèmes de survie applicable à Bagdad (de 180 à 163 dollars), à l'aéroport international de Bagdad (de 49 à 39 dollars) et à Kirkouk (de 49 à 41,50 dollars). La diminution des dépenses au titre des contingents militaires s'explique essentiellement par la réduction du taux journalier des services d'appui logistique et systèmes de survie et par la reconfiguration du déploiement des contingents, 15 groupes de gardes des Nations Unies opérant dorénavant à partir du complexe de la MANUI à Erbil alors que les dépenses leur correspondant avaient initialement été calculées au taux appliqué à Bagdad. La diminution des dépenses au titre de la Police des Nations Unies s'explique par la baisse du montant de l'indemnité de subsistance et la réduction du taux journalier des services d'appui logistique et systèmes de survie.

**217. Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police pour 2014.**

#### *Personnel civil*

218. Les prévisions de dépenses de 2014 au titre du personnel civil s'élèvent à 70 155 800 dollars, soit une augmentation de 2 356 500 dollars (3,5 %), par rapport au crédit de 67 799 300 dollars ouvert pour 2013. Le dépassement de crédits est dû : a) au titre des postes d'agent recruté sur le plan international, à la hausse du montant demandé pour couvrir les dépenses communes du personnel compte tenu des dépenses observées par le passé et à l'inscription à cette rubrique du coût des billets pour les congés de détente depuis que les vols pour Amman ont été annulés; et b) au titre des postes d'agent recruté sur le plan national, à l'utilisation du dernier barème des salaires; à l'application d'un taux de vacance moins élevé de 16 % au personnel de la catégorie des agents recrutés sur le plan local, compte tenu des taux de vacance effectifs moyens enregistrés au cours des sept premiers mois de 2013, alors que le taux inscrit au budget était de 20 % en 2013; et à l'augmentation du taux de la prime de risque pour les membres du personnel y ayant droit de 440 dollars pour

les administrateurs recrutés sur le plan national et de 406 dollars pour les agents recrutés sur le plan local en 2013 à 585 dollars en 2014.

219. L'effectif proposé pour 2014 compte 956 postes, dont 399 administrateurs et agents recrutés sur le plan international (175 administrateurs et 224 agents du Service mobile) et 557 administrateurs et agents recrutés sur le plan national (91 administrateurs et 466 agents locaux), soit une diminution nette de trois postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2013. Les changements proposés comprennent aussi la création de 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 d'agent du Service mobile, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 1 d'agent local) et la suppression de six postes (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent du Service mobile). Les modifications du tableau d'effectifs sont récapitulées au tableau 2 du rapport du Secrétaire général. Les tableaux 3, 4, et 5 indiquent respectivement les effectifs proposés par lieu d'affectation, les postes à créer et les suppressions de poste. Le tableau 20 ci-dessous récapitule les effectifs de la mission approuvés en 2013 et les effectifs proposés par le Secrétaire général pour 2014.

Tableau 20

**MANUI : effectifs nécessaires pour 2014**

	Postes	Classe
Postes approuvés pour 2013	953	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 64 P-4, 65 P-3, 10 P-2, 224 SM, 90 AN, 465 AL
Postes proposés pour 2014	956	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 23 P-5, 65 P-4, 66 P-3, 10 P-2, 224 SM, 91 AN, 466 AL
Nouveaux postes proposés	9	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 SM, 1 AN, 1 AL
Transferts de postes proposés	20	1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 SM, 5 AN, 4 AL
Suppressions de postes proposées	6	2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM

*Abréviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national;

SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile.

220. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un récapitulatif des transferts proposés pour 2014, compte non tenu des transferts à d'autres lieux d'affectation au sein d'unités administratives existantes (voir tableau 21 ci-dessous).

Tableau 21  
**MANUI**  
**Transferts proposés de postes approuvés pour 2014**

*Personnel recruté sur le plan international : 11 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : 9 postes*

<i>Postes</i>	<i>De</i>	<i>À</i>
1 P-5 1 P-4 2 P-3 3 AN 1 AL	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Groupe conjoint de l'analyse
1 P-4 2 P-3 1 SM 1 AN 1 AL	Bureau du Représentant général adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination intégrée du développement et des affaires humanitaires	Groupe conjoint de l'analyse
1 AL	Bureau du Représentant général adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale	Bureau des affaires politiques
1 AN	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Section du génie et de la gestion des bâtiments
1 AL	Section des services généraux	Bureau du Chef des services administratifs
1 P-4 1 P-3 1 SM	Services médicaux	Bureau du Chef des services administratifs

*Taux de vacance de postes*

221. Le budget de la MANUI pour 2014 repose sur des taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 16 % pour le personnel recruté au niveau local, alors que le taux de vacance de postes effectif pour le personnel recruté sur le plan local était de 15 % en 2013. En réponse à l'une de ses questions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance de postes moyen pour les agents du personnel recruté sur le plan international pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier à août 2013 avait été de 11,8 % et que pendant le mois d'août 2013, il avait été de 15 %. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'ajuster les ressources prévues au titre des postes d'agent recruté sur le plan international par rapport à un taux de vacance de postes de 12 % en 2014.**

### Observations et recommandations concernant les postes

222. Au sujet des propositions de création de postes et de transfert de postes existants à la MANUI, le Comité consultatif réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général devrait passer régulièrement en revue les postes afin de déterminer si les fonctions qui y sont attachées restent indispensables et que, par ailleurs, les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (A/67/604, par. 28). À cet égard, le Comité estime que certaines des propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs de la MANUI ne sont pas suffisamment bien justifiées et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en effectifs de la Mission, y compris de son organigramme et du nombre et de la classe des postes de fonctionnaire de rang supérieur, compte tenu de l'évolution de son mandat en vue de faire figurer les résultats dans le projet de budget de 2015. Le Comité formule ses observations et recommandations concernant les suppressions, transferts et créations de poste pour la MANUI, composante par composante, dans les paragraphes ci-après.

#### *Groupe des auditeurs résidents*

223. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le Bureau des auditeurs résidents continuerait d'être doté d'un auditeur résident (P-4), d'un auditeur (P-3), d'un assistant administratif (Service mobile) et d'un aide comptable (agent local) (ibid., par. 68). En réponse à l'une de ses questions le Comité consultatif a été informé que le Bureau des auditeurs résidents de la MANUI était chargé de veiller à l'exécution du plan de travail d'audit de la Mission et de fournir en permanence à sa direction des services consultatifs indépendants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Selon le Secrétaire général, le Bureau des auditeurs résidents a été établi au Koweït et y sera maintenu pour la durée de l'exercice budgétaire de 2014, les installations étant limitées en raison de l'insécurité qui règne à Bagdad (ibid., par. 68). Le Comité note cependant à l'issue de son examen des arrangements mis en place pour les auditeurs résidents de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) qu'il est proposé en 2014 de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire assumerait les fonctions d'auditeur résident à Kaboul, notamment en raison du fait que les activités de planification d'audit doivent être menées à partir de cet endroit [voir A/68/327/Add.4, par. 75 c].

224. À cet égard, s'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la pratique du Bureau des services de contrôle interne avait consisté à installer les auditeurs résidents dans les mêmes locaux que le Représentant spécial du Secrétaire général, mais qu'en raison de l'insécurité qui régnait en 2013, les Représentants spéciaux du Secrétaire général auprès de la MANUI comme de la MANUA avaient demandé que les bureaux de leurs auditeurs résidents respectifs soient établis au Koweït. Le Comité a été informé que le Bureau des services de contrôle interne percevait l'avantage d'implanter ses auditeurs au Koweït, à condition qu'ils disposent de ressources suffisantes pour se rendre en Iraq et en Afghanistan. Or, dans le cas de la MANUA, le Bureau des services de contrôle interne a jugé qu'il lui fallait bénéficier de la présence d'un auditeur basé à Kaboul, notamment parce que les activités des programmes de fond s'y déroulaient pour l'essentiel, lequel serait chargé de diligenter le processus d'audit en recueillant les pièces justificatives nécessaires à

cela et en tenant des réunions avec les directeurs de programme. Le Comité a en outre été informé que la situation en matière de sécurité continuait de se détériorer à la MANUI, ce qui avait conduit le Bureau des services de contrôle interne à proposer que tous les membres du personnel du Bureau des auditeurs résidents de la MANUI soient installés au Koweït.

**225. Tout en sachant que la planification du déploiement du personnel de la Mission en Iraq repose sur un certain nombre de facteurs, notamment sur la nécessité de doter le siège de la Mission de moyens spécialisés et la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité, le Comité consultatif considère que le transfert de certains moyens dont disposent les auditeurs résidents du Koweït au siège de la MANUI pourrait améliorer l'efficacité de la fonction qu'exercent les auditeurs résidents au sein de la Mission et permettre de réaliser des économies au titre des voyages et dépenses connexes et de venir couvrir les bureaux régionaux de la Mission en Iraq. Notant que le Bureau des auditeurs résidents de la MANUI est établi au Koweït depuis qu'il a été créé et compte tenu de la nécessité accrue de veiller au bon déroulement des travaux de construction du siège de la Mission intégrée à Bagdad, le Comité attend de la MANUI qu'elle s'évertue à affecter des auditeurs résidents en Iraq dès que possible. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de déterminer le nombre optimal d'auditeurs résidents qu'il est possible d'affecter à la MANUI et de lui en rendre compte dans le cadre de la présentation du projet de budget de l'exercice 2015. Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur le Bureau d'appui commun de Koweït au chapitre III et sur l'emplacement des auditeurs résidents à la MANUI au chapitre IV.D ci-dessus.**

#### *Groupe conjoint de l'analyse*

226. Le Secrétaire général propose que le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, créé en 2013 au sein du Bureau du Représentant spécial, soit rebaptisé Groupe conjoint de l'analyse en 2014 et devienne une unité autonome relevant du Bureau du Représentant spécial. On propose par conséquent de transférer les postes ci-après du Bureau du Représentant spécial à ce nouveau groupe, afin d'en constituer l'effectif : un chef de groupe (P-5), un adjoint de l'analyste en chef (P-4), un analyste de l'information (P-3), un responsable de l'information (P-3) assumant le rôle d'un spécialiste des questions politiques (P-3), un analyste (administrateur recruté sur le plan national), un spécialiste de la télédétection et des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), un analyste études (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux services administratifs et linguistiques (agent local) (A/68/327/Add.5, par. 70). On propose aussi d'y transférer les postes ci-après depuis le Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire : un spécialiste des affaires humanitaires (P-4), un analyste des questions économiques et sociales (P-3), un concepteur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), un assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), un spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux systèmes d'information géographique (agent local). Il est enfin proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) dans le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques (ibid., par. 71).

227. Selon le Secrétaire général, en réponse au besoin exprimé par la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies de disposer d'une capacité complète d'information et d'analyse, en 2013, le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques a fourni, en collaboration avec le Groupe de l'analyse de l'information (relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires), une série de produits analytiques, créant notamment une banque d'information et de données ([www.japui.org](http://www.japui.org)) (voir *ibid.*, par. 83). En réponse à ces questions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe conjoint de l'analyse se concentrerait principalement sur des questions intersectorielles telles que l'énergie, le développement et l'économie, l'accès à l'éducation, l'environnement, la démocratie et les minorités. Il assurerait un important lien entre la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de leurs différents mandats en Iraq, ce qui permettrait ainsi d'adopter une approche globale et coordonnée des questions intersectorielles. Selon la Mission, sa recherche analytique, ses produits d'information (y compris rapports et profils, banques d'information sur des indicateurs et acteurs clefs) et outils de promotion contribuent à rendre l'action des Nations Unies en Iraq plus cohérente. Le Comité a été informé qu'en alliant les moyens socioéconomiques du Groupe conjoint de l'analyse à la capacité de recherche analytique multidisciplinaire du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, le nouveau Groupe conjoint de l'analyse offrirait une approche plus globale à la fourniture de services et de produits, permettant ainsi de s'attaquer aux questions sous un angle pluridisciplinaire.

**228. Si le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la modification de l'organigramme proposée par le Secrétaire général au sujet de la création du Groupe conjoint de l'analyse, il estime cependant que le panachage des ressources actuelles en personnel au sein du nouveau Groupe pourrait permettre d'en réduire le tableau global des effectifs. Le Comité compte que la dotation en effectifs du Groupe sera examinée dans le cadre de l'évaluation globale des besoins en personnel de la Mission (voir par. 222 ci-dessus).**

#### *Équipe Déontologie et discipline*

229. Le Secrétaire général propose de créer, pour l'Équipe Déontologie et discipline intégrée, un poste d'administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national) à Bagdad, et un poste d'assistant administratif (agent local) au Koweït, qui relèveraient du Bureau du Chef de cabinet, et de compléter l'effectif de l'Équipe par des ressources de la MANUA (1 P-4, qu'il est proposé de reclasser en P-5, et 1 AN). À cet égard, il propose également de supprimer du budget de la MANUI un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) basé au Koweït. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général.** Ses observations et recommandations relatives à l'Équipe Déontologie et discipline intégrée présente au Koweït figurent à la section IV.D du présent rapport.

#### *Bureau des affaires politiques*

230. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MANUI continuera de faciliter le règlement des derniers contentieux qui opposent l'Iraq et le Koweït et qu'en application de la résolution [2017 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, elle a repris le mandat concernant les Koweïtiens portés disparus et les biens koweïtiens disparus

(ibid., par. 52). À cet égard, le Secrétaire général propose de créer deux postes de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3 à Bagdad et au Koweït, respectivement), dont les titulaires mèneront des activités de facilitation et de liaison avec les autorités iraqiennes et koweïtiennes (ibid., par. 104). D'après le Secrétaire général, la MANUI aura pour mandat de promouvoir, d'appuyer et de faciliter le rapatriement de l'ensemble des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers ou de leurs dépouilles, et la restitution des biens koweïtiens saisis par l'Iraq, y compris des archives nationales (ibid., par. 98).

231. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI suivait de près le processus de la normalisation des relations entre les deux pays voisins dans le cadre de l'entretien de l'abornement de la frontière, du dossier relatif aux frontières maritimes et d'autres dossiers connexes évoqués dans la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, et que les derniers contentieux opposant l'Iraq et le Koweït mentionnés au paragraphe 52 du rapport portaient essentiellement sur les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et sur les biens koweïtiens disparus. Le Comité a également été informé que l'existence de mécanismes de collaboration entre les Gouvernements iraqien et koweïtien sur ces questions n'empêchait pas la MANUI de jouer un rôle de facilitateur, son mandat complétant les activités de ces organes. Il a en outre été informé qu'en 2014, la MANUI encouragerait ces deux gouvernements dans leur action et leur donnerait des conseils et que, s'il en était ainsi décidé, elle participerait aux activités des organes bilatéraux, notamment des commissions mixtes chargées des questions relatives aux biens.

232. Au paragraphe 40 de son rapport, le Secrétaire général indique que la MANUI a continué, en 2013, à encourager les échanges entre les principaux interlocuteurs iraqiens et koweïtiens pour les faire progresser sur la voie d'une normalisation des relations entre leurs deux pays et que, grâce à son aide, les vols d'Iraqi Airways vers le Koweït ont repris; que le travail de terrain mené dans le cadre du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït en application de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité est terminé; qu'un accord technique bilatéral a été créé afin de préserver leur frontière commune; et qu'un accord prévoyant de transférer les fonds mis de côté en vue de l'indemnisation des citoyens iraqiens réinstallés à la suite de la démarcation des frontières a été signé, en application de la résolution 899 (1994) du Conseil. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1284 (1999) du Conseil sur le retour des nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et des biens koweïtiens saisis, y compris des archives nationales, la MANUI a facilité deux missions au Koweït et une mission en Iraq d'un spécialiste des questions politiques (hors classe).

233. Le Secrétaire général indique également dans son rapport que le Conseil de sécurité, par sa résolution 2107 (2013), a transféré à la MANUI les responsabilités du Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus (ibid., par. 40). Le Comité consultatif a été informé que, depuis l'adoption de la résolution 2107 (2013), deux spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3) placés sous l'autorité du Chef du Bureau des affaires politiques avaient été chargés d'assumer ces fonctions, outre des activités de conseil et d'établissement de rapports, et que l'équipe du Département des affaires politiques responsable de l'Iraq, à New York, aidait aussi la MANUI à mettre en œuvre cette résolution, notamment en coordonnant la présentation des rapports du Secrétaire général demandés au paragraphe 4, dans le cadre de l'appui qu'elle

fournissait à la Mission dans les domaines des affaires politiques, des opérations et de la planification. Le Comité a été informé qu'en raison d'une possible augmentation du volume de travail au cours de l'exercice à venir, les dispositifs ponctuels faisant intervenir ces deux spécialistes des affaires politiques ne seraient pas reconduits, et que leurs fonctions seraient assumées par les titulaires des deux postes (P-4 et P-3) qu'il était proposé de créer.

**234. Le Comité consultatif estime que la demande de crédits pour les postes de spécialiste des affaires politiques (P-4 et P-3) qu'il est proposé de créer pour faciliter le règlement des derniers contentieux qui opposent l'Iraq et le Koweït n'est pas suffisamment justifiée, et que les tâches prévues pour ces postes pourraient être accomplies par des membres du personnel du Bureau des affaires politiques. Le Comité recommande donc que les deux postes de spécialiste des affaires politiques proposés (1 P-4 à Bagdad et 1 P-3 au Koweït) ne soient pas approuvés.**

*Bureau d'Amman*

235. Le Secrétaire général propose de transférer 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent local) et 1 poste d'assistant administratif (agent local) du Bureau des affaires politiques de Bagdad au Bureau d'Amman. D'après le Secrétaire général, une présence politique de la MANUI à Amman permettrait d'offrir les services de médiation et d'aide au règlement des conflits nécessaires pour atteindre l'objectif de concertation et de réconciliation nationales, et d'appuyer les activités de sensibilisation et les négociations de haut niveau menées par le Représentant spécial du Secrétaire général, son adjoint et l'équipe politique, dans le cadre plus général de son mandat et en concertation avec le Gouvernement (ibid., par. 15). Le Bureau d'Amman aurait des échanges réguliers avec les dirigeants irakiens en exil ou en visite dans la capitale jordanienne et participerait aux négociations conduites par l'équipe de direction de la Mission (ibid., par. 107).

236. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les responsables irakiens influents dans les domaines politique, religieux et social opéraient de plus en plus à l'extérieur d'Amman en raison des tensions religieuses et politiques qui continuaient de régner dans la capitale, et qu'il importait que, pour exécuter pleinement son mandat, la MANUI multiplie les échanges avec ces interlocuteurs pour favoriser le dialogue. Le Comité a été informé que c'était à Amman que les dirigeants irakiens et régionaux se réunissaient souvent pour examiner des problèmes complexes que la MANUI était appelée à suivre ou à faciliter. Parallèlement, le Bureau d'Amman aiderait la MANUI à travailler sur des questions telles que la coopération de l'Iraq avec ses voisins sur la crise syrienne, voire dans de nouveaux domaines.

237. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le rôle prévu pour l'équipe politique proposée pour le Bureau d'Amman n'était pas nouveau et ne nécessiterait pas de révision du mandat de la MANUI. Il a également été informé que la MANUI avait maintenu une présence politique à Amman jusqu'en 2008 pour que les mêmes fonctions soient remplies, sous l'autorité du Directeur du Bureau des affaires politiques et constitutionnelles, lui-même placé sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques.

238. Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de transférer un poste d'assistant aux services linguistiques de Bagdad à Amman et recommande donc que ce poste d'agent local ne soit pas transféré. Le Comité ne voit pas d'objection à ce qu'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un poste d'assistant administratif (agent local) soient transférés, comme le propose le Secrétaire général, du Bureau des affaires politiques de Bagdad au Bureau d'Amman. Le Comité compte sur le Secrétaire général pour justifier pleinement la reconduction de ces deux postes à Amman, si nécessaire, dans son projet de budget pour 2015.

*Redéfinition de postes de spécialiste des affaires constitutionnelles*

239. Le Comité consultatif note qu'il est proposé que deux spécialistes des affaires constitutionnelles (1 P-4 et 1 P-3) en poste à Bagdad remplissent les fonctions de spécialistes des affaires politiques au sein du Bureau des affaires politiques, sans que la reconduction de ces postes ne soit justifiée précisément (ibid., par. 115). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les titulaires de ces postes seraient chargés de mener à bien la réforme législative engagée, notamment par la création du Conseil de la Fédération et la promulgation d'une loi sur les minorités. Il leur incomberait, au premier chef, de travailler en concertation avec leurs homologues du conseil des représentants pour déterminer l'assistance dont ils ont besoin et définir le rôle politique et technique de la Mission, en coopération avec des ressources externes ou internes, notamment avec les experts inscrits sur le fichier du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, au Siège de l'ONU. **Le Comité consultatif note que les deux postes de spécialiste des affaires constitutionnelles ne sont plus nécessaires pour l'emploi auquel ils avaient été destinés au moment de leur création et que de nouvelles fonctions leur ont été associées. Le Comité n'est pas convaincu que les fonctions proposées pour ces deux postes ne puissent pas être remplies par des membres du personnel déjà en poste au Bureau des affaires politiques. Il compte par conséquent sur le Secrétaire général pour justifier pleinement le maintien de ces deux postes, si nécessaire, dans son projet de budget pour 2015.**

*Bureau du Chef de l'appui à la Mission*

240. Selon le Secrétaire général, la MANUI propose, en réponse à des préoccupations exprimées précédemment par le Comité consultatif, de créer un poste d'administrateur de projet hors classe (P-5). Sous la direction du Chef de l'appui à la Mission, le titulaire de ce poste superviserait la construction d'un complexe intégré et l'utilisation des contributions, d'un montant de 50,8 millions de dollars, versées par le Gouvernement iraquien et d'autres donateurs à un fonds d'affectation spéciale administré à cette fin par la Mission. Il serait responsable de la direction d'ensemble du projet, notamment des aspects techniques de chacune de ses phases, à savoir la conception, l'élaboration et l'exécution (ibid., par. 178). On trouvera des précisions concernant le projet de construction dans la section V du rapport du Secrétaire général.

241. Le Comité consultatif relève que le poste approuvé d'administrateur de projet (hors classe) avait été transféré en 2013 du Groupe de la construction, à Bagdad, au Bureau du Représentant spécial et transformé en poste de chef du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques. Selon le Secrétaire général, ce transfert a été effectué parce qu'il était prévu de confier à des entreprises de sous-traitance les travaux de

construction du siège intégré des Nations Unies en Iraq. Par suite d'une réévaluation des modalités de gestion des projets, il a à nouveau été proposé de créer ce poste (ibid., par. 179). **Le Comité consultatif rappelle que, prenant tout particulièrement note du projet de transférer le poste d'administrateur de projet (hors classe) au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques en 2013, il avait insisté sur la nécessité d'exercer une supervision et un contrôle sur la réalisation du projet (voir A/67/604, par. 254). Le Comité ne voit actuellement pas d'objection à la création proposée du poste d'administrateur de projet (hors classe) et il compte que les travaux de construction du complexe intégré seront supervisés comme il convient et menés à bonne fin.**

242. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) en vue de prêter une assistance administrative au Chef de l'appui à la Mission (A/68/327/Add.5, par. 180). Aucune justification particulière n'est cependant donnée à ce sujet. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste proposé prêterait directement assistance au Chef de l'appui à la Mission, notamment en ce qui concerne la préparation de réunions d'information et l'établissement de rapports à l'intention de la haute direction, ainsi que la coordination des préparatifs des réunions avec les Gouvernements iraquien et koweïtien consacrées à l'ensemble des questions administratives et des questions d'appui. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il y ait eu une augmentation de la charge de travail ou une modification sensible de la structure de la composante d'appui de la Mission justifiant ce poste supplémentaire et il recommande en conséquence de ne pas approuver la création proposée du poste de fonctionnaire d'administration (P-4).**

#### *Groupe de la gestion des marchés*

243. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés (P-3) au Groupe de la gestion des marchés pour aider celui-ci à gérer les contrats d'achat conclus par la Mission (ibid., par. 181), mais aucune justification particulière n'est apportée à ce sujet. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la création de ce poste était considérée comme nécessaire pour renforcer la gestion des marchés de la Mission, par suite d'un rapport d'audit dans lequel étaient signalées des carences de la gouvernance, de la gestion du risque et du contrôle nécessaire pour que la Mission dispose d'assurances raisonnables concernant la gestion des marchés. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité a été informé que ce rapport d'audit avait été établi par le Bureau des services de contrôle interne. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les problèmes détectés en ce qui concerne la gestion de marchés justifient la création d'un nouveau poste. Il recommande en conséquence de ne pas approuver la création proposée du poste de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés (P-3). Le Comité compte que la Mission prendra des mesures pour remédier aux carences détectées en ce qui concerne la gestion des marchés et que le Siège exercera à cet égard la supervision voulue.**

#### *Bureau du Chef des services administratifs*

244. Le Secrétaire général propose de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) afin de renforcer les capacités du Bureau du Chef des services administratifs. La création de ce poste augmenterait la capacité

administrative du Bureau, en particulier dans les domaines du suivi de l'application des recommandations d'audit, de la gestion des dossiers de contrôle hiérarchique et de la prestation de services d'appui aux comités d'examen locaux, comme le Comité local d'examen des réclamations, le Comité local des marchés et le Comité local de contrôle du matériel (ibid., par. 193). **Aucune justification suffisante n'ayant été donnée au Comité consultatif à cet égard, celui-ci recommande de ne pas approuver la création proposée du poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Chef des services administratifs.**

*Appui à la mission au Bureau d'Amman*

245. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la réduction des effectifs du Bureau d'Amman, qui a débuté en 2012, a été dans une large mesure achevée au cours de l'année budgétaire 2013. À l'exception des formateurs animant le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, restés à Amman pour des questions techniques et logistiques, tout le personnel des services organiques avait été transféré ailleurs en août 2013 (ibid., par. 14). À cet égard, le Secrétaire général indique que l'équipe de pays des Nations Unies sera transférée d'Amman en Iraq avant la fin de 2013 [ibid., par. 157 b)]. Le Comité consultatif relève qu'il n'a pas été proposé de supprimer les six postes d'agent local existant au Bureau d'Amman, mais d'en transférer trois au Koweït et trois à Bagdad. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu un complément d'information quant au transfert proposé, depuis le Bureau d'Amman, des postes d'appui à la Mission (voir tableau 22 ci-dessous).

Tableau 22

**Transfert proposé de postes d'appui à la Mission depuis le Bureau de la MANUI à Amman**

<i>Origine</i>		<i>Destination</i>	
<i>Section/Lieu d'affectation</i>	<i>Intitulé/Niveau de recrutement</i>		<i>Intitulé/Niveau de recrutement</i>
Bureau régional (Amman), Bureau du Chef de l'appui à la Mission	Assistant administratif (agent local)	Groupe du budget (Koweït)	Assistant (budget et administration) (agent local)
Section des services généraux (Amman)	Assistant à la gestion des installations (agent local)	Section des services généraux (Koweït)	Assistant à la gestion des installations (agent local)
Section des transports aériens (Amman)	Commis au contrôle des mouvements (agent local)	Section des transports aériens (Koweït)	Assistant au contrôle des mouvements (agent local)
Section des services généraux (Amman)	Assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent local)	Section des services généraux (Bagdad)	Assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent local)
Section des communications et de l'informatique (Amman)	Assistant informaticien (agent local)	Section des communications et de l'informatique (Bagdad)	Assistant informaticien (agent local)

<i>Origine</i>		<i>Destination</i>	
<i>Section/Lieu d'affectation</i>	<i>Intitulé/Niveau de recrutement</i>	<i>Section/Lieu d'affectation</i>	<i>Intitulé/Niveau de recrutement</i>
Section des bâtiments et des services techniques (Amman)	Ingénieur assistant (agent local)	Section des bâtiments et des services techniques (Bagdad)	Ingénieur assistant (agent local)

246. Le Comité consultatif estime que les transferts de postes d'appui à la Mission qui sont proposés depuis le Bureau d'Amman auraient dû donner lieu à des suppressions de postes et que toute création de postes supplémentaires dans la composante d'appui de la Mission aurait dû être pleinement justifiée. Le Comité compte que le maintien de tous les postes d'appui de la Mission sera pleinement justifié, le cas échéant, dans le cadre du projet de budget 2015.

247. Compte tenu des observations et recommandations qu'il formule dans le présent rapport, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux changements que le Secrétaire général propose d'apporter aux effectifs en 2014.

#### Dépenses opérationnelles

248. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, les variations entre les crédits demandés pour 2014 et le montant des crédits ouverts pour 2013 sont essentiellement imputables aux réductions prévues au titre des rubriques suivantes :

- a) Installations et infrastructures : réduction de 1 685 100 dollars, soit 12,3 %;
- b) Transports aériens : réduction de 671 300 dollars, soit 3,6 %, due à la diminution des dépenses prévues au titre des avions;
- c) Fourniture, services et matériels divers : réduction de 524 700 dollars, soit 3,2 %, due principalement à des diminutions des dépenses prévues au titre des rations pour le personnel civil, sur la base des coûts actuels; de la diminution des ressources demandées au titre des honoraires, fournitures et services relatifs aux formations, le nombre de nouveaux agents devant suivre un stage de sensibilisation aux questions de sécurité étant appelé à diminuer; et de la diminution de ressources demandées au titre des services de fret, eu égard à l'utilisation des moyens aériens de la Mission pour assurer le transport de biens entre le Koweït et l'Iraq;
- d) Communications : réduction de 96 400 dollars, soit 2,2 %, due à une diminution des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, des pièces de rechange et du petit matériel et des services d'appui. La différence est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre de l'achat et du remplacement de matériel;
- e) Voyages : réduction de 522 100 dollars, soit 20,8 %, due principalement à une baisse des dépenses prévues au titre des voyages dans la zone de la Mission, dont le personnel est de plus en plus déployé en Iraq;
- f) Projets à impact rapide : réduction de 500 000 dollars, soit 50 %, due à la détérioration des conditions de sécurité en Iraq, qui a rendu les activités de supervision de plus en plus difficiles à mener pour le personnel de la MANUI sur le

terrain et a souvent retardé la communication de documents programmatiques et financiers à Bagdad.

249. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles, étant entendu que ces prévisions de dépenses seront ajustées conformément aux recommandations formulées par le Comité dans le présent rapport au sujet des nouveaux postes.

## **V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer**

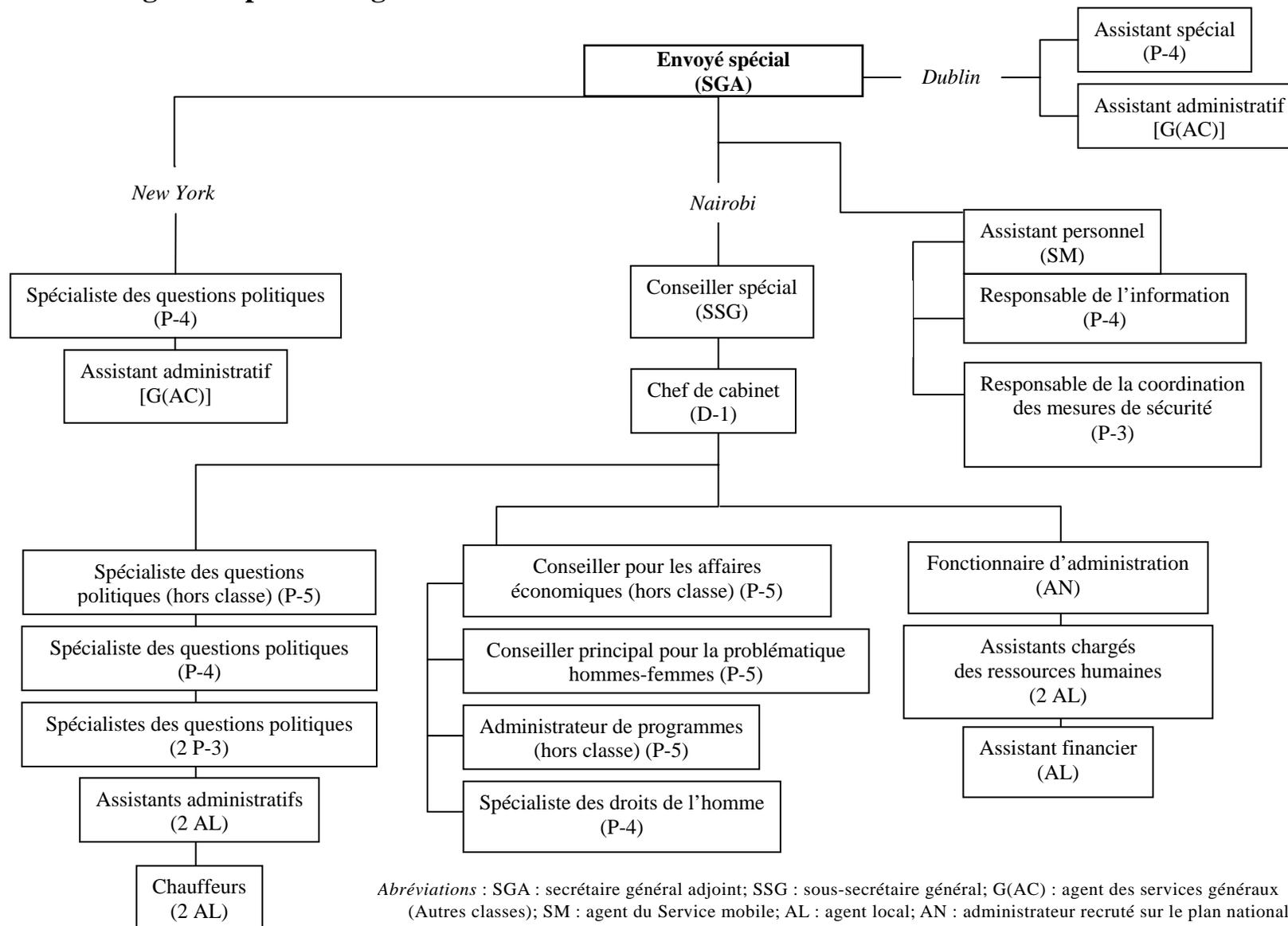
250. S'agissant des décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre à la section III de son rapport (A/68/327), le Comité consultatif recommande :

a) En ce qui concerne les 34 missions politiques spéciales énumérées dans le tableau 4 du rapport, que l'Assemblée générale approuve les demandes du Secrétaire général pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2014, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses du Secrétaire général;

b) Que l'Assemblée approuve le prélèvement du montant révisé visé à l'alinéa a) ci-dessus sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

## Annexe I

## Projet d'organigramme du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs 2014



## Annexe II

### **Description des attributions correspondant à huit postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la République arabe syrienne**

1. **Coordonnateur de la planification (D-2), chargé de la planification de la période postérieure au conflit à l'échelle du système des Nations Unies.** Le titulaire dirige et coordonne les travaux des experts du groupe restreint de l'Équipe spéciale qui effectuent les travaux de planification préalables à l'évaluation. Dans ce contexte, il met au point et ajuste les plans de l'ONU fondés sur différents scénarios, et suggère à l'Équipe spéciale interinstitutions sur la crise syrienne des mesures à prendre suivant la manière dont la situation évolue sur le terrain. À l'appui de ces efforts, il mobilise des moyens techniques et analytiques au sein du système des Nations Unies comme à l'extérieur de celui-ci, y compris dans des processus semblables mis en place par des États Membres et des organisations régionales. Dans l'exercice de ses fonctions, le titulaire coordonne étroitement l'action de l'Équipe spéciale avec celle du Bureau du Représentant spécial conjoint et conseille les hauts responsables de l'ONU sur les travaux de planification en vue d'une action en République arabe syrienne après la fin du conflit.

2. **Spécialiste des programmes et des questions politiques (P-4), fournissant un appui au Coordonnateur de la planification, y compris pour la gestion de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la crise syrienne.** Le titulaire rédige et met au point des notes d'information, des documents de référence, des documents de réflexion et des listes de points à aborder à l'intention de hauts responsables de l'ONU pour aider à l'élaboration d'un plan de transition de l'ONU coordonné et cohérent. Il reste en contact avec d'autres centres de planification de la transition au sein de l'ONU et d'autres organisations internationales. Dans le cadre des travaux de planification menés par le groupe restreint de l'Équipe spéciale, il est l'interlocuteur désigné pour les matrices de transition relatives aux services sociaux, au relèvement socioéconomique, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Service de la lutte antimines des Nations Unies. Il continue de mettre au point les procédures, la documentation, l'appui et les consignes pour l'élaboration d'un mécanisme de financement à même de soutenir des plans de transition et de relèvement coordonnés et cohérents.

3. **Spécialiste des programmes et des questions politiques (P-4), fournissant un appui au Coordonnateur de la planification, y compris pour la gestion de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la crise syrienne, et chargé des questions relatives aux fonds d'affectation spéciale.** Le titulaire coordonne les travaux des experts du groupe restreint de l'Équipe spéciale qui effectuent les travaux de planification préalables à l'évaluation. À l'appui de ces efforts, il soutient la mobilisation de moyens techniques et analytiques au sein du système des Nations Unies et le recensement et le positionnement préalables de compétences et de ressources. Pour garantir la cohérence, il s'acquiesce de ces tâches en étroite coordination avec la Division du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale du Département des affaires politiques, le Bureau du Représentant spécial conjoint à

Damas, le Bureau du Coordonnateur résident et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne.

4. **Assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] fournissant un appui au Coordonnateur de la planification.** Le titulaire rédige la correspondance de routine et tient à jour les dossiers concernant les règles, règlements, instructions administratives et documents connexes. Il s'occupe des démarches administratives, remplit les formulaires et assure un suivi pour les déplacements officiels du personnel. Il aide à l'élaboration de différents documents de présentation, de notes, de listes de points à aborder, de notices biographiques sommaires et d'autres types de correspondance.

5. **Spécialiste des affaires politiques (P-4) fournissant un appui aux travaux de l'équipe chargée de la République arabe syrienne au sein du Département des affaires politiques, y compris sous la forme de recherches et de l'élaboration de listes de points à aborder et de notes d'analyse.** Le titulaire est l'interlocuteur désigné pour la collecte d'informations et d'analyses concernant l'évolution de la situation politique et des conditions relatives à la paix et à la sécurité en République arabe syrienne. Il fournit aux hauts responsables de l'ONU des informations actualisées sur des problématiques politiques de fond relatives à des questions régionales ou propres à un seul pays. Il rédige des notes, des documents d'information, des listes de points à aborder, des discours et d'autres types de correspondance concernant la République arabe syrienne. Il entretient des liens étroits avec les services compétents au sein de l'ONU ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales concernées et les gouvernements intéressés sur des questions liées à la coordination et des questions de politique générale.

6. **Spécialiste des affaires politiques (P-4) fournissant un appui aux travaux de l'équipe chargée de la République arabe syrienne au sein du Département des affaires politiques, y compris sous la forme de recherches et de l'élaboration de listes de points à aborder et de notes d'analyse sur les effets régionaux de la crise syrienne.** Le titulaire produit des analyses globales et par pays de l'incidence sur la région de l'évolution de la situation en République arabe syrienne et formule des recommandations concernant l'action à mener par l'ONU. Le titulaire contribue aux rapports et exposés produits à l'intention du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, tout en élaborant des notes, des documents de référence et des listes de points à aborder, et assure une coordination avec d'autres divisions du Département des affaires politiques, dont la Division de l'assistance électorale et la Division des politiques et de la médiation.

7. **Spécialiste des affaires politiques (P-4) fournissant un appui aux travaux de l'équipe chargée de la République arabe syrienne au sein du Département des affaires politiques, y compris sous la forme de recherches et de l'élaboration de listes de points à aborder et de notes d'analyse.** Le titulaire fournit un appui de fond et fonctionnel à la direction de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale du Département et rédige la correspondance pertinente, y compris une note d'information quotidienne sur la situation en République arabe syrienne à l'intention des hauts responsables de l'ONU. Il réunit et analyse des informations sur l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité se rapportant au conflit syrien et reste en contact avec les acteurs concernés au sein de l'ONU et des organisations régionales.

8. **Spécialiste des affaires politiques (P-4) fournissant un appui aux travaux de l'équipe chargée de la République arabe syrienne au sein du Département des affaires politiques, y compris sous la forme de recherches et de l'élaboration de listes de points à aborder et de notes d'analyse.** Le titulaire réunit et analyse des informations sur l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité en République arabe syrienne et dans la région. Il suit dans les médias sociaux l'évolution de la situation en ce qui concerne le conflit syrien et tient à jour une carte des différents groupes d'opposition et armés opérant en République arabe syrienne. Sur la base des informations qu'il réunit, il fournit un appui politique de fond et fonctionnel à la direction de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale et aux hauts responsables de l'ONU. Il contribue également à la rédaction, à l'intention de hauts responsables de l'ONU, de notes de référence, de listes de points à aborder et d'autres types de correspondance se rapportant au conflit syrien.

## Annexe III

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan : mesures destinées à réaliser des gains d'efficacité**

Le Comité consultatif a été informé que les mesures suivantes, destinées à réaliser des gains d'efficacité, avaient été mises en œuvre à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et qu'elles avaient été prises en compte dans les prévisions budgétaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 :

a) Pour acheminer le fret vers le nord et l'ouest de l'Afghanistan, la MANUA utilisera de plus en plus de nouveaux itinéraires d'approvisionnement passant par la Fédération de Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, plutôt que le port de Karachi et le transport terrestre vers l'est de l'Afghanistan, itinéraire qui entraîne des retards et des frais de surestaries;

b) Le traitement électronique des données est pleinement effectif pour les passagers et devrait devenir entièrement opérationnel pour le fret d'ici à janvier 2014; il devrait améliorer la précision et le caractère d'actualité des données relatives aux passagers et au fret et permettre ainsi de satisfaire aux exigences de sûreté et de sécurité;

c) Une chaîne logistique répondant aux normes du secteur a été mise en place pour améliorer la prestation des services;

d) Les procédures relatives à la cession des biens ont été améliorées de telle sorte que les biens censés être cédés sont liquidés dans un délai de deux semaines à compter de la date de la décision y relative, par rapport au délai moyen de 30 jours précédemment observé. Le délai maximum imparti au Comité local de contrôle du matériel pour mener à bien ses tâches passe de 90 à 52 jours, tandis que le délai de cession par vente est ramené de 514 à 281 jours;

e) Les niveaux des stocks sont réduits et l'acquisition de matériel à rotation lente est limitée de manière à éviter les excédents de stocks;

f) La réduction de la flotte et la reprogrammation des vols devraient permettre de réaliser des économies substantielles et durables, notamment en matière de frais de carburant et autres dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre de contrats. Le contrat relatif à un avion CRJ-200 a été résilié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, ce qui devrait permettre d'économiser 3 millions de dollars pour la période allant de juillet à décembre 2013 et 6 millions de dollars pour la période allant de janvier à décembre 2014. La reprogrammation des vols a permis de réduire le nombre d'heures de vol de 840 heures et l'on devrait réaliser des économies de 1,17 million de dollars en 2014, dont 413 940 dollars au titre des heures de vol et 763 344 dollars au titre du carburant. Les coûts de la flotte aérienne ont également été réduits grâce à une renégociation des coûts fixes liés à la prolongation des contrats;

g) Le remplacement de l'approvisionnement à l'échelle mondiale par un approvisionnement local, lorsque cela était possible, a permis de réduire les stocks de fournitures de bureau de 8 à 3 mois et de limiter les besoins en matière d'espace d'entreposage. Une démarche similaire, engagée pour l'assainissement et les

produits de nettoyage, a permis de ramener les coûts par fonctionnaire et par mois de 12 à 4 dollars;

h) L'externalisation de l'exploitation et de l'entretien des groupes électrogènes touchera 18 complexes de la MANUA en Afghanistan;

i) L'externalisation des services techniques, dont l'électricité, la plomberie, la menuiserie, le chauffage, la ventilation et la climatisation et la maçonnerie, se substituera aux capacités de la Mission dans les bureaux régionaux et provinciaux;

j) Un contrat officiel a été conclu en vue de l'enlèvement des déchets solides et liquides en lieu et place des arrangements informels locaux.

---